

---

Copenhague – Réunion en personne de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité  
Vendredi 10 mars 2017 – 9 h à 18 h CET  
ICANN58 | Copenhague, Danemark

FEMME NON IDENTIFIÉE : 10 mars 2017 ICANN58 Copenhague, Hall A2, 9 h à 18 h Réunion  
présentielle piste de travail CCGW responsabilité

BERNARD TURCOTTE : Bonjour, mesdames et messieurs. Bienvenue à la réunion  
présentielle de la piste de travail 2 CCWG Responsabilité Le café  
est servi si vous en souhaitez. Veuillez prendre place. Nous  
allons commencer dans un instant.

LEON SANCHEZ : Bonjour à tout le monde. Ce sont les 2 dernières minutes. Nous  
allons commencer sous peu.

THOMAS RICKERT : Juste un petit message pour nos participants à distance. Nous  
allons commencer dans deux minutes. Merci pour votre  
patience.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Pouvez-vous s'il vous plaît vous asseoir? Nous avons une annonce importante à faire. Veuillez vous asseoir. Puis-je vous demander s'il vous plaît, de vous asseoir?

Nous allons faire un petit exercice matinal, alors écoutez attentivement. Nous avons une personne dans cette pièce qui a fait quelque chose qui peut ou non avoir été très imprudent, et cette personne ne sait pas encore dans quoi elle s'est jetée. Leon a été choisi pour faire partie du Conseil d'administration, nous allons donc l'applaudir copieusement.

[Applaudissements]

Je voulais annoncer cela avant de nous lancer dans la partie officielle de cette journée et avant de commencer l'enregistrement, car, comme vous le savez, cela fait partie de notre conspiration pour la prise de pouvoir. Ainsi, nous avons maintenant le numéro deux de cette équipe au sein du Conseil d'administration. D'autres vont également y aller, probablement. Ce ne sera pas nous, pour sûr.

Ainsi, Leon va commencer avec l'ordre du jour officiel. Leon, c'est à vous.

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup, Thomas. Bienvenue à notre CCWG et sa réunion présentielle de la piste de travail 2 sur la responsabilité de

---

l'ICANN à Copenhague. Pour nos participants à distance, je voudrais vous rappeler de lever la main dans l'espace Adobe Connect. Ou, si vous n'êtes pas dans l'espace Adobe Connect, veuillez en faire état maintenant pour que nous sachions que vous êtes sur le pont téléphonique. Et si vous deviez ou que vous vouliez parler à tout moment, veuillez nous le faire savoir afin que nous puissions vous placer dans la file d'attente. Nous serons heureux de le faire.

Comme d'habitude, c'est aussi un rappel pour ceux qui sont ici dans la salle de lever la main dans l'application Adobe Connect si vous souhaitez parler. Il est plus facile pour nous tous de lever votre main dans l'espace d'Adobe Connect pour qu'ainsi nous puissions garder l'œil sur la file d'attente et donner la parole à tout le monde comme nous le faisons normalement.

Dans le cadre de la réunion, nous avons envoyé un ordre du jour avec les documents l'accompagnant quelques semaines avant notre arrivée ici, et notre premier point de l'ordre du jour pour aujourd'hui est, bien sûr, un rappel des normes de conduite requises pour les réunions de l'ICANN. Je crois que nous savons tous ce que sont ces normes de conduites. Et dans le cas contraire, si vous venez d'arriver, veuillez lire ces normes de conduite. Elles sont très utiles.

---

Et, bien sûr, nous avons aussi un rappel pour mettre à jour votre déclaration d'intérêt. Si vous avez des modifications à faire ou si vous ne l'avez pas fait et devez mettre à jour votre déclaration d'intérêt, le personnel sera toujours heureux de vous aider si vous avez des problèmes. Veuillez s'il vous plaît le faire dès que possible.

Comme je vous l'ai dit, nous avons envoyé l'ordre du jour et j'aimerais voir s'il y a des commentaires. S'il y a quelque chose que quelqu'un tiendrait à ajouter à la fin dans la rubrique Divers ou s'il y a des commentaires sur la manière dont l'ordre du jour est structuré, il nous serait utile de recevoir ces commentaires maintenant afin que nous puissions ajuster l'ordre du jour en conséquence.

OK, je ne vois pas de mains levées et donc pas de commentaires. Ainsi, l'ordre du jour demeure comme nous l'avons envoyé.

Ensuite, nous allons examiner des éléments d'action de notre dernière réunion. Nous avons eu un échange avec les organisations membres du CCWG et jusqu'à présent, toutes les organisations membres y ont pris part et chacun d'eux a émis son opinion sur l'état d'ATRT 3.

La dernière Organisation de soutien à parler a été la GNSO, et nous avons reçu la correspondance de la GNSO et je crois que Mathieu l'a transmis à la liste plénière. Et chacune d'entre elles a

---

maintenant déclaré qu’elles veulent avoir une portée étroite de l’ATRT 3 ou que la révision de l’ATRT 3 devrait être conservée en l’état.

Et je pense que maintenant c’est le rôle lui-même de l’équipe de révision de définir s’ils veulent avoir une portée plus restreinte qu’initialement prévu et, bien sûr, garder un œil sur ces problématiques se chevauchant dont nous avons discuté et qui pourraient avoir une incidence sur le travail de l’équipe de révision et de certains de ses sous-groupes ou de notre piste de travail 2.

Ainsi, nous attendons bien sûr une réponse de l’équipe de révision sur la façon dont ils veulent diriger cet effort, et nous le communiquerons au Conseil. Nous allons élaborer un communiqué pour informer le conseil de cette situation afin qu’ils puissent aussi avoir cette information à portée de main et agir en conséquence.

Je voudrais aussi vous rappeler les candidatures au financement des déplacements pour l’ICANN59. Je sais que nous venons juste de commencer l’ICANN58, mais c’est quelque chose que nous tenons à vous rappeler. Nous avons notre politique sur les voyages. Elle a été redistribuée à la liste, et ceux qui sont admissibles au soutien aux déplacements pour l’ICANN59 devraient déposer leurs demandes dans les plus brefs délais.

---

Nous avons également des consultations publiques ouvertes et certains questionnaires qui sont dans les tuyaux. Cela serait excellent si nous pouvions faire participer toutes les SO et les AC au cours de cette semaine et dans les semaines à venir à ces commentaires publics et les questionnaires qui sont ouverts à la consultation publique. Bien sûr, en tant que membres du CCWG et en tant que membres des différentes organisations de soutien, veuillez essayer de faire participer votre propre SO ou AC dans ces exercices.

Donc, je crois que ce sera une révision générale de ce que nous avons en attente, à moins que j'aie oublié quelque chose, Thomas ou Mathieu. J'aimerais maintenant passer la parole à mon coprésident Thomas pour le prochain élément à l'ordre du jour. Alors, Thomas, vous avez la parole.

THOMAS RICKERT : Sur l'ATRT 3, comme vous le savez bien, nous avons demandé à — [inaudible]

Pouvez nous revenir aux diapositives, il vous plaît ? Désolé.

MATHIEU WEILL : C'est fait.

---

THOMAS RICKERT : C'est fait ? Donc, nous avons Jordan et...

Jordan et Avri, pouvez-vous nous rejoindre parce que c'est ensuite à vous ? Avons-nous les diapositives de Jordan et Avri prêtes sur Adobe ? S'il vous plaît, donnez-nous un instant. Nous allons recommencer rapidement.

Juste pour vous donner un peu de contexte, nous allons maintenant discuter du travail sur la responsabilité du personnel, et Avri et Jordan nous ont rejoints pour nous donner un aperçu de leur papier.

Et comme vous l'aurez vu à la lecture des documents que Bernie a distribués, nous devons discuter avec ce groupe pour définir comment la sous-équipe peut continuer au mieux à travailler parce qu'il y a des questions de la sous-équipe sur la façon dont nous continuons et comment éventuellement recadrer le travail qui a été fait.

Mais je ne suis pas sûr de qui, d'Avri ou de Jordan, va parler en premier. Je pense que vous allez faire tourner la parole, mais Avri sera la première. S'il vous plaît.

AVRI DORIA : oui. Nous avons les diapositives. OK.

---

Nous voulions parler un peu du groupe sur la responsabilité du personnel. On pourrait tout aussi bien passer à la diapositive suivante.

En fait, notre tâche a été bien précisée dans la piste de travail 1. Il y a toute une liste de choses que nous devons accomplir. Nous allons parler du travail que nous avons fait jusqu'à présent. Nous sommes en fait allés assez loin, mais nous avons atteint un point d'arrêt et c'est ce qui motive la discussion d'aujourd'hui.

Ce sont les défis auxquels nous sommes confrontés : la nécessité d'une meilleure méthode de travail avec l'ICANN est l'une des choses dont nous allons discuter, une demande, un besoin que nous avons, pour recentrer notre travail — et nous entrerons dans le « pourquoi »; et ensuite quelques exemples de problèmes qui ont été identifiés jusqu'à présent.

OK, on avance. Le travail a été établi dans la piste de travail 1 comme un travail supplémentaire à réaliser avec l'ICANN. Et cela a été une partie très importante de notre mandat : travailler avec l'ICANN (et cela signifie le personnel de l'ICANN, l'ICANN org ou quel que soit la façon dont nous déciderons finalement de l'appeler : la partie de l'ICANN qui est payé pour être l'ICANN) pour documenter les rôles du personnel par rapport au Conseil d'administration et la communauté — souvent désigné comme la « trinité » du conseil d'administration, du personnel, et de la



---

communauté — et d’examiner une gamme d’améliorations aux processus et de boucles de commentaires.

Et cet « HR » n’est pas pour « Droits de l’Homme », mais —

JORDAN CARTER : « Ressources humaines ».

AVRI DORIA : « Les ressources humaines », merci. J’ai utilisé l’autre « HR » depuis si longtemps que le fait qu’il y ait deux « H » m’avait échappé.

[MATHIEU WEILL] : C’est humain.

AVRI DORIA : Oui, ils sont tous les deux humains ...en grande partie.

De façon implicite, l’objectif de ces travaux était d’améliorer la relation, mais nous avons vu que nous sommes passés par ce qu’il y a de divers pièges et domaines dans notre discussion.

S’il vous plaît, diapositive suivante.

Arrêtez-moi chaque fois que vous souhaitez dire quelque chose.

---

Donc, ce que nous avons fait jusqu'à présent — nous avons mis au point un plan de travail ; nous avons discuté des sujets. En fait, nous avons élaboré une version préliminaire de notre document, « Les relations et les rôles les décrivant. » Et cela a donné une très importante version préliminaire que nous avons ensuite coupée, et que nous avons mise en partie dans une annexe.

Nous pensions que nous étions sur la bonne voie pour la soumettre durant cette réunion. Nous avons dit aux présidents, à Bernie et à tout le monde que nous étions sur la bonne voie pour le faire, puis essentiellement à notre — je pense que c'était notre deuxième lecture du document — nous avons donc eu une réflexion d'au moins un membre du groupe qui a dit, « Non. Nous ne sont pas prête à continuer sur cette base. Il manque à cette chose une partie de son contenu. Nous devons prendre du recul. Nous devons réfléchir davantage à ce que nous faisons ici. »

Et donc, nous avons ces deux documents. Le document B a été débuté sur le sujet des procédures. La discussion a été jusqu'à définir les processus existants, mais n'est pas rentrée dans les recommandations pour l'avenir, parce que le document A était celui qui discutait des rôles et responsabilités — les rôles et relations qui permettraient de déterminer ce que nous avons mis en B.

---

Nous avons aussi, d'ailleurs, émis un troisième document qui n'apparaît pas ici, et c'est ce que dans le cadre de notre demande d'informations au personnel de l'ICANN — c.-à-d. organisation de l'ICANN — nous avons reçu de leur part comme une série de questions.

Maintenant, leurs questions sont très dirigées et l'un des sous-textes que nous discernons dans ces questions, c'est, « Alors, quel est le problème ? » Et en effet, cela a fait partie du problème que nous avons eu et qui nous a fait nous arrêter. Nous étions en train de discuter des relations ; nous étions en train de discuter des rôles. Mais nous n'étions pas en train d'examiner le problème. Donc, voici le chemin parcouru.

Diapositive suivante, s'il vous plaît.

Est-ce c'est l'endroit. Allez-vous parler de l'enjeu ?

JORDAN CARTER : Bien sûr.

AVRI DORIA : OK. Vous parlez de l'enjeu.

JORDAN CARTER : Merci, Avri. Bonjour tout le monde. Je suppose que pour compléter les propos d'Avri, le libellé du rapport de la piste de

---

travail 1 sur ce que nous devons faire laisse un peu floue la partie « identifier les problèmes et proposer des solutions ». Et une partie de ce que nous vous demandons aujourd’hui est votre accord ou consensus sur le fait que nous pouvons effectivement nous concentrer sur cela.

Et donc, il y a un peu d’espace entre ce que nous avons fait qui est le plus utile, qui est, si vous réfléchissez sur le problème de la responsabilité du personnel et si vous pensez que l’objectif est de dire, « c’est la façon dont nous pourrions améliorer la relation », puis dire, « voyez ce que sont les problèmes et proposer des façons de les gérer, » me semble tout à fait naturel. Mais ce n’est pas tout à fait ce que nous [nous étions préparés à faire.]

Le point, je pense, c’est que, en particulier dans l’évaluation des processus qui sont déjà en place, il a fallu beaucoup de temps pour obtenir l’information. Je ne soulève pas ce point pour excuser les progrès que nous avons ou n’avons pas encore faits, il suffit de rappeler la chronologie, vraiment — que nous avons mis en place au milieu de l’année dernière et la documentation du personnel est arrivée à la fin de l’année dernière.

Les demandes d’informations sont parties pour l’ICANN en novembre, je crois, l’an dernier. Nous avons eu les réponses à la

---

fin du mois de janvier. Ainsi, cette circulation interrompue de l'information aller-retour n'a pas vraiment donné satisfaction.

Pourrions-nous passer à la diapositive suivante ?

Il y a deux choses sur lesquelles nous aimerions avoir vos commentaires et je pense que le plus simple est de simplement décrire les deux et puis de revenir au point de départ pour les discuter l'une après l'autre.

La première est une meilleure méthode de travail. Je pense que si nous devons travailler avec l'ICANN pour l'élaboration de documents, la pire manière avec laquelle nous pourrions travailler avec l'ICANN serait de rédiger ces documents puis de demander à l'ICANN de plus amples informations ou des commentaires, pour avoir six semaines plus tard une réponse.

Ce n'est pas exactement le fait que nous ayons besoin d'une négociation sur ces documents, mais c'est plus le fait que de travailler avec quelqu'un pour créer quelque chose se fait beaucoup mieux en temps réel que par un système de navette, si vous en avez la possibilité.

Donc, nous avons besoin pour cette équation d'un groupe de personnes représentant l'ICANN qui peuvent offrir leur point de vue et s'engager, et aussi d'explorer des trucs — remue-ménages, peaufinage, ajustement — tout comme apporter leurs

---

connaissances et leurs perspectives pour peser sur ces questions.

Et quand vous réfléchissez à ce sujet, quand il s'agit de la façon dont le personnel est tenu de rendre compte, bien sûr, les gens à l'intérieur de l'organisation en savent bien plus sur le fonctionnement de ce processus. Ils sont dans la culture. Ils la gèrent au jour le jour. Ils sont au bout de la chaîne. Ils ont une perspective différente sur ce que la communauté est en train de faire. Si nous n'accédons à cela que par l'échange de documents écrits toutes les six semaines, il nous manquera un truc.

Mais il me semble — et mon expérience ici est [en grande partie] limitée — qu'il s'agit d'une manière de travailler différente pour l'ICANN. Ce n'est pas la façon standard de composer avec un groupe communautaire, et cela oblige l'ICANN à réfléchir et à accepter une autre façon de travailler.

Donc, nous pensons que le sous-groupe du CCWG sur la responsabilité du personnel peut le faire. Et le CCWG peut le faire, mais nous avons besoin également de l'accord de l'ICANN. Donc, c'est l'un de nos deux points — la meilleure méthode de travail.

Si nous pouvons passer à la diapositive suivante ? Oh, oui. Avri

—

AVRI DORIA :

Je tiens à ajouter une chose qui a, elle aussi, l'idée du « Conseil » entre parenthèses. Nous avons un agent de liaison du Conseil, et l'agent de liaison du Conseil a participé aux réunions avec une régularité mesurée. Et en fait, l'agent de liaison du Conseil a été l'une des deux personnes qui a demandé à ce qu'on arrête les travaux en disant littéralement, « Attendez une seconde. Je pense que vous allez dans une direction problématique. Nous avons besoin de prendre du recul. »

Donc, ce membre du Conseil a travaillé avec nous, mais a peut-être un peu travaillé avec nous vers la fin du processus lorsque nous pensions qu'on y était presque et c'est peut-être un calendrier familier à certains.

Donc, en dehors du soutien que nous avons obtenu, en nous donnant des documents que nous avons demandé — cela s'est vraiment passé — il n'y a eu aucun membre du personnel qui ait en réalité participé avec nous. Il y a eu la participation d'une personne du conseil.

JORDAN CARTER :

Et rien de cela n'est dit pour blâmer le membre du conseil d'administration pour les préoccupations qui ont été exprimées. Ce ne sont pas simplement les soucis d'une seule personne qui

---

nous réunissent aujourd’hui. Deux personnes les ont soulevées dans la discussion. Je partage aussi certaines de ces préoccupations. Donc, je ne cherche pas à mettre quoi que ce soit sur l’agent de liaison du conseil, juste pour être clair. Cela a été utile. Eh bien, je ne le suis pas, en tout cas. Avri le sera peut-être, mais [c’est la] diversité de vues des rapporteurs. C’est pour ça que vous nous payez, non ?

(oh, zut. C’était un secret.) [rires]

[Rires]

JORDAN CARTER : La diapositive suivante. [rires] Je plaisantais.

AVRI DORIA : C’est à votre tour de garder la monnaie ? [rires]

[Rires]

JORDAN CARTER : Donc, le deuxième point découle vraiment du commentaire d’introduction signalant que nous pensons que nous avons besoin de faire un travail légèrement différent de celui que nous avons envisagé, et que la formulation du rapport de la piste de travail 1 indique. Nous voulons documenter rapidement



---

l'ensemble des relations, des procédures, etc. qui sont en place.  
Nous voulons faire...

Beaucoup de questions ou préoccupations ou problèmes concernant la responsabilité du personnel sont déjà apparus, mais nous voulons fouiller davantage et en remettre sur la table. Il y a la lettre du Groupe des registres qui est apparue. Il y a d'autres particularités que les gens ont soulevées.

Nous voulons juste faire un appel pour vraiment dire, « Quels sont les défis auxquels vous faites face à propos de la responsabilité du personnel en termes généraux ? » et de trouver des solutions possibles, pas nécessairement avec l'espoir que ces solutions seront mises en œuvre mot pour mot, mais pour que la communauté applique un peu d'énergie à penser à différents moyens pour les résoudre — moyens qui probablement ne serait pas des micro-interventions sur chacune des problématiques soulevées, mais une modification des processus et structures de l'ICANN de sorte qu'elles soient moins susceptibles de survenir en premier lieu ; et de nous assurer que nous traitons de ces problématiques dans le cadre de la responsabilité du personnel, et non dans l'idée de créer le parfait ICANN ou l'ICANN 3.0 ou de réécrire la piste de travail 1 ou quelque chose comme cela.

---

Ce sont les deux éléments clés. Je suis sûr qu'Avri a aussi quelque chose à ajouter. Mais les points sont, peut-on avoir une autre méthode de travail à l'ICANN et peut-on avoir un léger ajustement ou un recentrage de notre périmètre ?

AVRI DORIA :

La seule chose que je voudrais ajouter est, non seulement de trouver des moyens d'empêcher les problèmes d'apparaître — parce qu'on ne peut jamais éviter complètement qu'ils remontent —, mais surtout de connaître des voies pour les atténuer autrement que par une approche quelconque qui dirait, « Un jour il y aura un responsable du traitement des plaintes et un jour, le responsable du traitement des plaintes s'occupera de toutes les plaintes et nous n'aurons jamais plus de nouveaux problèmes ».

Donc, des méthodes intermédiaires pour régler les problèmes quand ils surviennent pour qu'ils n'atteignent pas le niveau de plainte. Qu'ils donnent simplement lieu à, « Oh, il y a un problème. Comment y faire face ? », etc Donc, c'est à la fois aider à prévenir...

Mais, vraiment, nous devons imaginer une question qui, comme nous l'examinons et les gens arrivent à dire, « Eh bien, quel est le problème que vous essayez de résoudre ? »

---

Bien, la responsabilité du personnel. « Eh bien, qu'en est-il de la responsabilité du personnel ? Quel est le problème ? Quelles sont vos difficultés ? » Et nous en avons entendu beaucoup. Seuls les registres ont fait l'effort de les documenter d'une façon politiquement sûre de documenter sans dénigrer ou se mettre sur le chemin de représailles. Donc, par conséquent...

Et c'est une chose que nous avons entendue et qui n'est pas sur les diapositives. Lorsque vous commencez à faire pression sur les gens pour discuter des problématiques et des problèmes qu'ils ont rencontré, vous entendez, « Euh, j'ai continué à travailler avec. Nous avons dépensé des centaines de milliers de dollars et nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir cette plainte devenir quelque chose qui bloque notre travail, qui bloque nos dossiers commerciaux. »

Ainsi, même lorsque les gens le font, ils doivent le faire très diplomatiquement parce qu'il y a une certaine dose d'appréhension. Merci.

JORDAN CARTER :

C'est le moment idéal pour passer à la diapositive suivante, qui est la dernière diapositive. Alors, pourquoi ne pas continuer à parler ?

---

AVRI DORIA :

OK. Donc, voici des exemples de questions et problèmes :

« Il y a un manque de forums dans lesquels les membres du personnel ou la communauté peuvent soulever des problèmes ou faire progresser leur solution. » Et quand vous avez un problème avec le personnel, vous pouvez vous plaindre à CircleID ; vous pouvez vous plaindre au forum public. Mais comment le traiter de manière constructive ? Vous pouvez aller voir le patron de quelqu'un si vous pouvez déterminer exactement qui est son patron.

Très souvent, le personnel est « perçu comme empiétant sur la ligne quoique floue, entre la mise en œuvre et l'élaboration ou la décision ; » et la délimitation de cette ligne est toujours difficile.

« Il y a une culture du personnel en ce qui a trait au rôle de soutien de la communauté dans l'élaboration de politiques, » et il y a certains facteurs de stress en termes de qui prend la responsabilité et quand.

L'ensemble de la question des rôles et responsabilités que nous entendons souvent discuté dans une espèce de sentiment de la gouvernance de l'Internet qui dit, « il y a des différents rôles et responsabilités et comment ils travaillent ensemble. » Eh bien, nous n'avons pas une notion claire, une délimitation claire, de la manière dont nous traitons tout cela.

---

Et puis il y a, « le manque d'inclusion formelle des commentaires de la communauté dans l'évaluation du personnel. » Ce n'est pas que nous voulons que la communauté évalue la performance du personnel, mais, et surtout pour le personnel qui fait face à la communauté - l'idée que leurs gestionnaires s'entretiennent avec des membres responsables de la communauté au moment de l'évaluation est qu'il y a des fois, vous avez la surprise d'entendre que quelqu'un qui a été élevé à un nouveau rôle et vous dites, « mais qu'en est-il du principe de Peter ? »

Et ainsi, il y a la réaction, « pourquoi personne ne vient nous parler ? » Et puis vous allez et demandez, « Pourquoi avez-vous promu... » ou, « Pourquoi avez-vous récompensé... ? »

Il y a une autre question qui revient que nous n'avons pas mise sur cette liste. Nous entendons souvent parler des bonus que touchent les membres du personnel, mais nous ne savons pas ce pour quoi ils sont versés. Est-ce que ce sont des bonus pour faire passer certaines politiques ? Est-ce que ce sont des bonus pour s'assurer qu'une politique se passe dans un laps de temps défini ? Donc, quelles en sont les spécifications ?

Si un bonus vise des travaux que la communauté réalise, la question est de savoir si la communauté doit en être avertie. Si vous travaillez avec un membre du personnel dont la prime est

---

différente de celle de la communauté — et je fais des signes de la main parce que je ne sais pas, et c'est peut-être mon côté Trump —, mais c'est fondamentalement, « Quelles sont les mesures incitatives ? Pour quoi sont-ils récompensés ? Et est-ce que cela peut, d'une certaine façon, contredire ou forcer la main de la communauté ? »

Est-ce qu'il y a une autre diapositive ? Je ne pense pas.

JORDAN CARTER : Non

AVRI DOARIA : OK. On vous a fait notre baratin.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup, Avri et Jordan. Je suggère que nous passions maintenant aux commentaires de la salle ou des participants distants. Comme vous le savez, nous aimerions que vous leviez la main dans Adobe afin que nous puissions gérer la file d'attente. Le premier en ligne est Kavouss. S'il vous plaît.

KAVOUSS ARASTEH : Bonjour à vous tous. Tout d'abord, merci beaucoup pour votre rapport complet sur les problèmes et les difficultés. Vous vous souvenez tous que dans la piste de travail 1, j'ai soulevé la

---

question de l'approche que nous devons prendre en ce qui concerne la responsabilité du personnel. J'ai mentionné qu'il me semblait que nous souhaitions nous impliquer dans la microgestion et le travail quotidien de l'ICANN, et que nous brisions la hiérarchie qui existe. Nous voulons absolument court-circuiter le Conseil d'administration, le Président-directeur général et contacter le personnel individuellement et prendre la responsabilité de leur demander de nous rapporter directement. Et nous les jugerons. Tout ça n'est pas écrit noir sur blanc, mais nous devrions poser certaines limites à nos activités.

Il y a eu beaucoup de plaintes. Ce rapport, bien que nous en apprécions le travail, est saisissant et décevant. Il y a tellement de problématiques négatives qui peuvent ne pas exister. Soit nous sommes perfectionnistes ou idéalistes ou nous sommes jusqu'à présent vraiment loin d'être impliqués dans la gestion. Et tout d'un coup, recevoir un tel pouvoir qui va dans le détail de chaque chose et permet de demander ce que nous souhaitons.

Donc, je ne comprends pas que le rôle de la communauté soit de voir tant de choses en détail et d'être dans une situation de demander tant de détails. Nous devons normaliser ou rationaliser notre demande. Et nous devons écouter. Et sans avoir de discussions en deux parties — négociations et discussions — ni écouter les problèmes et ainsi de suite et ainsi de suite, nous ne pouvons pas décider unilatéralement et nous

---

ne pouvons pas leur dicter leurs activités au jour le jour. Et c'est la situation qui ne pourra peut-être pas résoudre le problème.

Je ne pense pas que l'ICANN, les 350 ou 380 — je ne sais pas le nombre de membres du personnel — qu'ils soient beaucoup plus importants que dans toute autre organisation dans le monde. Ils ont des milliers de personnes et ils peuvent rencontrer des problèmes, mais ils ne vont pas à un tel taux de détail comme nous.

Le maximum qu'ils font — ils ont un auditeur externe, ils examinent leurs problèmes, et font des recommandations au gestionnaire, et demande à la direction de mettre en œuvre les recommandations. À la fin de l'année, ils viennent, que la recommandation qui a été faite ait été mise en œuvre ou non. Si elle n'est pas mise en œuvre, on leur demande pourquoi elle n'a pas été mise en œuvre ?

Mais aux gens de la direction — les membres les plus importants du Conseil d'administration et le Président-directeur général —, mais pas le personnel. Nous les excluons totalement, et cela peut ne pas fonctionner. C'est idéaliste et perfectionniste.

Ainsi, vous êtes exigeant, mais, peut-être, vous pourriez écouter les personnes qui peuvent avoir une autre expérience dans une autre partie du monde vous dire leur pensée sur le sujet. Nous allons trop loin.



---

Donc, vous demandez l’approbation de la communauté ou du CCWG sur ce que vous avez proposé. Je ne pense pas qu’il y ait la possibilité d’une approbation forfaitaire. Nous devons voir ce qui est possible et ce qui n’est pas possible. Nous ne voulons pas que le résultat soit négatif. Merci.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, Kavouss. Je suggère que nous recueillons une ou deux autres interventions et puis vous aurez l’occasion de répondre. Passons à Steve et puis à Alan.

STEVE DELBIANCO :

Je pense qu’à mon avis, vous êtes l’équipe de travail et vous faites le travail. Et si vous êtes arrivé au point où vous croyez qu’un ajustement tant dans la portée que dans l’objet est opportun — Je l’ai lu et je vous soutiens entièrement. Et pourtant, parce que vous êtes en train de faire le travail, vous proposez de faire ce changement d’orientation et ce que vous demandez vraiment, mais vraiment : « Y a-t-il des objections ? » plutôt que de le lancer à la volée pour une plus large participation de la communauté.

Vous hochez la tête, ce que j’apprécie.

Notre groupe de travail est passé par la même chose lorsque, comme vous commencez à faire des recherches et des

---

évaluations, vous découvrez que ce n'est peut-être pas exactement ce qui a été dit dans les statuts constitutifs pour la piste de travail 2 ou les rapports. En conclusion, je soutiens tout ajustement que vous faites.

Et en ce qui concerne l'ajustement concernant la façon de se pencher sur le problème, je pense que vous avez trouvé la bonne distinction à décrire les questions/problèmes. Ce que vous avez à l'écran — ces quatre puces — sont des exemples de modèle de pratique, ou des problèmes systémiques, qui exigent plus de solutions systémiques et des changements culturels. Il est tout à fait approprié d'identifier ceux-là dans un rapport comme celui que vous êtes en train de faire.

D'autre part, une instance spécifique où un particulier ou un incident apparaît, elle est parfaitement acheminée au nouveau chef du bureau des plaintes créé par le Président-directeur général. Et je suis sûre qu'il va parler de cela aujourd'hui parce qu'il y a eu de multiples conversations avec lui où, si vous avez des préoccupations sur une question comme celle-là, portez-la au bureau des plaintes ; et le bureau des plaintes gèrera les individus et les incidents individuels en temps réel. Et ce n'est pas ce que vous faites ici. Vous êtes à la recherche de modèles systémiques survenus dans le temps qui nécessitent plus de structures. Et ces quatre exemples en sont de bons exemples.

---

Denise Michel dans l'unité constitutive des représentants des utilisateurs commerciaux a dirigé notre effort au sein de BC pour examiner un autre exemple d'une approche systémique, et je vais laisser Denise vous en donner les détails. Mais la BC a documenté, depuis quelque temps, un problème systémique dans la façon dont son personnel analyse, résume et rend compte des commentaires publics que nous tous passons tous tellement de temps à préparer.

Les questions systémiques comme celles-là ont leur place dans votre document, et je pense que le changement d'orientation que vous avez proposé est tout à fait approprié. Merci pour votre travail.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup, Steve. Nous allons écouter Alan, puis vous aurez la chance de répondre.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup. Pour être tout à fait honnête, je suis membre de ce groupe de travail et n'ai pas été particulièrement actif. Malgré cela, Avri a fort bien canalisé tout cela pour moi et répété tout ce que j'ai dit, y compris indépendamment des délibérations du groupe de travail.

---

Souvent, il y a pratiquement un rideau d'opacité par opposition à la transparence entre le personnel et les bénévoles. Il y a un certain niveau de secret et, « Vous n'avez pas besoin de savoir. » Et les détails de la manière dont les processus fonctionnent — comme Avri l'a dit — si vous regardez à bas niveau, essayez de trouver qui est le supérieur hiérarchique de quelqu'un, quelqu'un à qui se plaindre.

Si vous travaillez à un niveau plus élevé, il y a presque toujours un — je ne sais même pas comment dire —, mais un groupe de doigts pointés vers les autres qui font que vous ne pouvez réellement pas résoudre un problème. Il est juste refilé à quelqu'un d'autre.

Je faire don de mon temps à l'ICANN. Je donne beaucoup de temps à l'ICANN. Maintenant, je suis peut-être dans une position particulièrement intéressante. Je suis le président d'At-Large, de l'ALAC, et nous sommes totalement dépendants de l'ICANN pour fournir nos services. Nous n'avons pas de ressources propres, et il n'y a pas d'argent en jeu. Et le nombre de lettres que j'ai à écrire, e-mails que j'ai à écrire sur une base régulière pour me plaindre, mais sans se plaindre.

Nous avons fait référence à un bureau des plaintes. Je ne veux pas faire remonter les choses au niveau d'une plainte officielle. Cela donnerait un ton entre le personnel et les bénévoles qui

---

deviendrait juste intenable. Nous avons besoin d'une meilleure façon de travailler en collaboration — d'être moins sur la défensive du côté de l'ICANN, et beaucoup plus d'ouverture. Merci.

THOMAS RICKERT : OK. Qui veut réagir — Jordan, Avri, les deux ? Et puis nous reprendrons les personnes dans la file d'attente.

JORDAN CARTER : Nous avons sans doute tous les deux un ou deux commentaires. Revenons d'abord au commentaire d'Alan. Ce que nous voulons, ce sont, je crois, des processus où les commentaires ne seraient pas considérés comme une plainte ; où il y aurait une sorte de manière institutionnalisée pour obtenir de la communauté des commentaires réguliers de sorte qu'ils ne seraient pas perçus comme inhabituels et où vous n'auriez pas l'impression de mettre vos relations en danger en soulevant des préoccupations et où des félicitations ne seraient pas non plus perçues comme inhabituelles.

Celui qui pense que le personnel a toujours un mauvais niveau de performance ne travaille pas beaucoup avec le personnel de l'ICANN. La plupart du travail réalisé — selon ce que j'ai observé,

---

en tout cas – est vraiment bon, alors, vous devez mettre la médaille et son revers dans la procédure.

Steve, merci. Oui, les problèmes systémiques et les processus sont ce sur quoi nous devrions nous concentrer.

Et Kavouss, je pense que nous en arrivons à votre point. Définitivement, de mon point de vue, ce n'est pas de la micro gestion du personnel. Il s'agit d'avoir un processus transparent pour que les gens puissent comprendre comment ces préoccupations sont traitées lorsqu'elles se présentent, et avoir l'apport de la communauté sur l'endroit où il pourrait y avoir des lacunes ou des problèmes non résolus par les processus d'aujourd'hui pour apporter une contribution constructive à l'évolution de l'ICANN.

Donc, si vous pensez que le contenu substantiel sur lequel nous travaillons pour ce processus s'égare, n'hésitez pas à le dire. Mais pour l'instant, tout l'appui que nous recherchons doit se concentrer sur les problèmes et les solutions, et non sur les détails qui ont été soulevés ici ; nous ne demandons pas un chèque en blanc où vous approuveriez les résultats de ce travail.

AVRI DORIA :

Merci. Très peu de choses à ajouter. Tout d'abord, je ne pense pas qu'il y ait quelque chose dans ce dont nous parlons

---

actuellement qui serait anti-hiérarchique pour le personnel. Cela se peut certainement pour ceux au sein du groupe qui préférerait avoir une relation très différente et un ensemble très différent de rôles et responsabilités entre le personnel et la communauté.

Mais ce dont nous parlons en ce moment, c'est un moyen de contribuer à l'évaluation, afin d'être capable de parler, d'être en mesure de dire, oui, comme Jordan l'a dit — « Voici ce qui est vraiment bon et voici ce qui pourrait être amélioré » — de ne pas interférer avec la hiérarchie, mais de contribuer à son fonctionnement.

Je suis tout à fait d'accord avec vous quand vous dites, « c'est bien de parler, d'être en mesure d'avoir des échanges entre le personnel et la communauté. » L'une des choses que nous disons, c'est, « ce n'est pas le cas actuellement. » Cela se passe, peut-être, à un niveau individuel. Certains disent, « Je vais parler à quelqu'un. Quelqu'un viendra me parler. » Mais cela ne se passe pas de façon systémique. Et au sein du groupe, cela ne se produit pas.

Oui, je suis entièrement d'accord avec vous. Oui, nous avons besoin de leur parler et de travailler avec eux, mais ils ont aussi besoin de nous parler et de travailler avec nous. Et ceux d'entre nous qui le souhaiterions ne l'avons pas rendu possible. Nous

---

n'avons pas demandé volontairement, « est-ce que quelques membres du personnel pourraient venir participer au groupe ? ».

Et c'est arrivé au point où nous pensons que nous avons résolu tout seuls la question, sans participation de l'autre partie et cela fait partie du problème. Merci.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup. Bien, nous allons maintenant continuer avec la file d'attente. Nous avons Olga.

OLGA CAVALLI : Merci. Bonjour à tous. Merci beaucoup, Avri et Jordan, pour cet excellent travail. Je suis d'accord avec la plupart des choses que vous avez expliquées et exprimées après avoir participé pendant de nombreuses années à l'ICANN. Donc, merci beaucoup pour cela.

J'aimerais savoir quelles sont les prochaines étapes que vous envisagez pour les travaux du sous-groupe de travail ?

AVRI DORIA : Souhaitez-vous passer plusieurs autres questions avant que je réponde à cela ?



---

THOMAS RICKERT : Je suggère que nous en prenions deux ou trois. Greg est le suivant, s'il vous plaît.

GREG SHATAN : Merci. L'ICANN est une organisation unique, et je pense que la relation entre le personnel et la communauté est l'un de ses aspects uniques ; par conséquent, les leçons à tirer d'autres matrices organisationnelles sont, au mieux, limitées.

Pour que la communauté accomplisse ce qu'elle a besoin d'accomplir, elle ne peut le faire sans le personnel. Essentiellement, nous serions tous engagés dans un exercice circulaire — et pas de montrer les autres du doigt — si le personnel ne se saisissait pas prendre notre travail et le transformait en réalité. Ils sont une cloison souple entre nous et le Conseil, et de ne communiquer avec eux que par le Conseil est, je pense, une mauvaise approche.

Je pense que, en fait, le groupe de travail sur la responsabilité du personnel peut être le cœur de tout ce travail de responsabilité comme le travail que nous avons passé sur tant d'autres choses très importantes, telles que la compétence et les droits de l'homme.

Mais en termes de - dans la piste de travail 1, quand nous avons résolu le problème cataclysmique de savoir que faire quand

---

quelque chose allait si mal que nous avons obtenu ensemble une communauté habilitée et peut-être [débordé] sur le Conseil, [débordé] sur l'administrateur.

Mais en termes de traitement des choses qui entravaient le bon travail de la communauté, qui n'étaient pas nécessairement cataclysmiques, mais certainement problématiques ou moins qu'optimales, nous n'avons pas vraiment créé une méthodologie pour cela. Et c'est — je pense, ce groupe a pour tâche d'identifier les enjeux, qui sont importants ici, tout comme les questions clés pour ensuite les résoudre.

Je pense que le premier rapport du groupe est parti sur une tangente ou une série de tangentes, ce qui est regrettable, mais je pense que stopper pour se recentrer est très important. Ainsi donc, je trouve le travail de ce groupe très encourageant.

Et j'avoue, je suis un membre de ce groupe et j'ai été modérément actif — pas assez actif — et de plus en plus actif lorsque j'ai vu la direction que prenait ce groupe, ses forces, et les faiblesses de son travail à ce jour. Et je regrette, également, d'avoir été un peu en retard sur le travail dans certains de mes commentaires et critiques du travail, tout comme certains.

Donc, je pense que nous nous dirigeons dans la bonne voie. Je pense qu'il est essentiel que ce groupe travaille avec le personnel et vice-versa, tout comme c'était l'unique part de ce

---

travail pour ce sous-groupe et ce sous-groupe uniquement, de travailler avec le personnel. Et je pense que trouver la méthodologie pour un travail commun entre le personnel et de la communauté pour atteindre les objectifs de l'organisme/écosystème/magella de l'ICANN — appelez-le comme vous voulez — fait partie du travail le plus critique et le plus important. Merci.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, Greg. Écoutons Sébastien maintenant. Après cela, Avri et Jordan répondront Et permettez-moi d'ores et déjà annoncer qu'après Phil, J'ai l'intention de fermer la file d'attente.

Alors, c'est au tour de Sébastien, s'il vous plaît.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Merci beaucoup. Quelques trucs. La première chose, je pense vraiment que nous travaillons dans la piste de travail 1 pour résoudre les problèmes principaux dans le fonctionnement du Conseil, et maintenant nous n'avons plus une médaille à deux côtés, mais plutôt à trois. Et je ne sais pas lequel est le petit et le milieu, mais il est important que nous ayons ces trois éléments dans cette discussion.

---

Et, bien sûr, nous organisons le travail à faire pour discuter de la relation entre la Communauté et le personnel dans un groupe, mais dans un autre groupe nous parlons de la responsabilité et de la transparence pour nos propres groupes communautaires. Et c'est un troisième élément de ce travail d'ensemble.

Je rappelle que, dans l'histoire de cette organisation — oups, dans ce système de l'ICANN ; ou comme vous voulez appeler les trois éléments ensemble — que la relation entre les membres de la communauté et le personnel changent en fonction du Président-directeur général, en fonction de la durée du mandat du PDG, en fonction de la situation extérieure.

Il y a eu des moments où la porte du personnel était tout à fait ouverte à des discussions avec les membres de la communauté ; des moments où c'était vraiment fermé et que tout devait nécessairement passer par le PDG, tout devait passer par le Conseil d'administration et par le personnel, et parfois ils pouvaient y aller directement. Et je pense que ce que nous devons faire est de trouver une façon pour que tout soit traité facilement et pour que l'ensemble de la structure réussisse, pas pour que nous soyons les uns contre les autres.

Mon dernier point est que je vois trop de situations où, en fait, le personnel soulève une bataille au sein de la communauté. Je peux prendre des exemples durant certaines révisions, mais

---

vous pourrez trouver d'autres travaux dans ce sens. Et je pense que si ce groupe peut aider à corriger cela aussi, ce serait formidable. Merci beaucoup.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup, Sébastien.

Matthew ?

MATTHEW SHEARS : Merci pour tout cela. J'ai trouvé le document A ou le document qui a été distribué avec les nombreux commentaires très utiles et, évidemment, un travail considérable. Ce que je pense est si intéressant, c'est qu'il y a une partie B, je crois avoir compris, qui est la seconde partie du mandat du groupe qui est de vraiment examiner les indicateurs de performance, la formation et d'autres questions.

Et je pense que dans un sens, c'est probablement là où votre proposition de changement de cap appartient. Si vous regardez là ces exemples ou problèmes, vous pouvez voir que la première et la dernière puces parlent réellement de la performance, la formation, et spécifiquement de la responsabilité du personnel. La deuxième et troisième sont, ce qui est plus intéressant, sur les relations. Donc, je pense que les deux parties de ce mandat

---

méritent le même intérêt que celui que vous avez porté à la première partie.

Pour ce qui est du point de Greg, je pense qu’il a absolument raison. Il est absolument impératif que le personnel soit impliqué directement dans ce processus. Il serait inconcevable, dans un certain sens, que nous nous attendions à ce que la responsabilité du personnel soit examinée sans la participation. Merci.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup, Matthew. Je suggère qu’Avri et Jordan répondent maintenant, s’ils le souhaitent.

AVRI DORIA : Tout d’abord, je voulais — en fait, j’avais presque envie de sauter sur la question d’Olga. Je pense qu’une des choses que nous aimerions faire à l’avenir, c’est commencer à recueillir ces questions, problèmes — et je pense, l’autre chose est — une bonne chose. Parce qu’il y a certaines choses dans l’interaction avec le personnel où nous voulons dire, « c’est formidable et nous en voulons plus. » Donc, il y a des cas comme cela aussi.

Mais même quand c’est le cas, c’est, « Comment le rendre systémique? Comment faire pour ne pas dire, ‘Gee,c’est vraiment un type bien, ou c’est vraiment un très bon groupe, et

---

nous souhaiterions que tous les autres groupes travaillent comme ce très bon groupe.’ Alors, comment faites-vous...? »  
Donc, nous devrions à la base commencer ce processus.

Pour ce qui est du commentaire fait par Matthew, je pense que cette chose, comprendre les questions, problèmes, et que faire pour les résoudre, se situe entre les deux. Cela affecte le document A et motive le Document B. Mais cela répond à cette question, « Donc, quel est le problème ici ? Alors, quel est le problème que A et B, les deux, ont en commun ? »

Vous pouvez lire des tas de choses dans A maintenant et dire, « intéressant, mais pourquoi l’avez-vous dit ? Pourquoi l’avez-vous décrit de cette manière ? » Et d’entrer dans ces problèmes a donné à certains de nos participants l’impression que ce n’était pas dans notre mandat. Certains d’entre nous ont pensé, « Non, c’est probablement une dérive raisonnable de notre mandat. » Mais que cela n’ait pas été explicitement autorisé signifie que certains ont pu croire — et correctement — que nous tirions trop en dehors de notre mandat.

J’ai aimé ce que Greg a dit. Je pense que, oui, une grande quantité des cerveaux dont nous avons besoin a été occupée à diriger les autres groupes ; a été occupée à contribuer à d’autres groupes. Et, pendant que nous patientons et attendons des documents, nous n’avions rien pour occuper ces gens.

---

Nous étions en quelque sorte en attente au début et tout le monde s'est retrouvé pris. Donc, maintenant que vous commencez à finir les autres travaux, je pense que cela va être vraiment passionnant de voir arriver ces capacités de raisonnement.

L'une des choses dont j'ai oublié de parler à Steve, et quelques autres sont aussi apparues, c'est exactement de regarder à ces rapports provenant d'autres gens à propos de ce qu'ils considèrent comme étant les problèmes.

Et s'il vous plaît, quand vous les écrivez, s'il y a vraiment de bonnes choses que vous aimeriez voir davantage et si vous aimeriez les voir se systématiser, merci de les décrire, elles aussi.

JORDAN CARTER :

Juste rapidement. Merci pour les commentaires, Matthew, Sébastien, et Greg. Bons points.

Sur le processus, Olga, je pense que ce qu'on peut faire au mieux, c'est documenter quelques-uns des sujets et problèmes que nous développons et que l'on a dans les informations que nous avons reçues et demander des commentaires publics sur une de ces versions préliminaires, bien que nous n'ayons pas discuté de ce genre de méthode de travail, mais, juste pour nous assurer de ne pas avoir manqué d'importants problèmes



---

systemiques et d'obtenir la validation sur le fait que les gens pensent que les solutions proposées seront effectivement capables de s'attaquer aux problèmes qui ont été identifiés. Et cela sera le précurseur d'un rapport final et d'un ensemble de recommandations.

THOMAS RICKERT : OK. Donc, nous avons trois autres personnes dans la file d'attente — Athena, Denise, puis Phil.

ATHENA FRAGKOULI : Bonjour, c'est Athéna, agent de liaison de l'ASO. Je voudrais simplement faire écho à certains des commentaires qui ont été faits. Bien sûr, la communauté est intéressée par le bon fonctionnement de l'ICANN. Bien entendu, l'ICANN est une organisation et a ses propres structures et hiérarchie, et la communauté peut donner et faire des évaluations sur la question de savoir si l'ICANN en tant qu'organisation suit en effet ses procédures et a une performance en ligne avec ses attentes.

Je pense que c'est une bonne idée que la communauté donne des commentaires sur la performance et mette en lumière ces attentes et les obligations, mais cela devrait être principalement adressé aux personnes en haut de la hiérarchie. Et au-dessous

---

de ce haut niveau hiérarchique, l'évaluation du personnel est un processus interne à chaque organisation. Et je comprends à quel point la transparence ne peut pas être ici très élevée car c'est un processus interne. Ainsi, même s'ils reçoivent des commentaires de la communauté, c'est essentiel. Mais la façon dont ces commentaires sont évalués, c'est encore un processus interne dans notre organisation.

Je suis d'accord pour formaliser ce processus de contributions de la communauté de l'ICANN, mais j'espère que tout travail dans ce sous-groupe respectera les procédures internes et la hiérarchie de l'organisation. Merci.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup, Athena.

Denise ?

DENISE MICHEL : Merci. Je voudrais revenir sur les commentaires précédents, en particulier sur les périodes officielles de commentaires de l'ICANN. C'est un problème continu depuis des décennies. Nous avons reçu divers engagements du personnel au fil des ans pour fournir, en temps voulu, de manière exhaustive et substantielle, des réponses aux commentaires publics soumis officiellement par la communauté.

---

Cela s'est occasionnellement produit, mais en général, les réponses que nous avons reçues - non seulement du personnel, mais je pense que cela a été certainement très explicitement incorporé dans le travail dont nous discutons ; non seulement du personnel, mais aussi du Conseil d'administration et d'autres membres de la communauté, y compris les SO et AC qui postent des choses soumises à commentaires publics — nous ne voyons pas de réponse substantielle aux questions que soulève la communauté.

Elles sont soit irrecevables soit erronées soit elles sont tout simplement manquantes. En particulier, au cours des dernières années, le personnel semble avoir traité les réponses aux commentaires publics comme un résumé pro forma plutôt que comme une participation substantielle avec les réponses importantes et bien pesées que les membres de la communauté prennent le temps de poster. Et ainsi, nous voyons, vraiment, une rupture dans l'engagement et les discussions sur des questions de fond très qui sont présentées aux Conseil.

Donc, je pense que cela vaut la peine d'appeler explicitement le personnel et les autres membres de la communauté à prendre la responsabilité de s'engager concrètement dans le forum de commentaires publics, de répondre aux commentaires sur le fond et je crois que j'aimerais souligner que le personnel devrait également avoir la responsabilité de tendre la main et participer

---

directement, en particulier avec les groupes SO et AC qui produisent des réponses substantielles aux commentaires publics. Merci.

THOMAS RICKERT : Merci, Denise.

Phil ?

PHILIP CORWIN : Bonjour à tous. Merci. C'est peut-être le sujet le plus important dans la piste de travail 2 parce que si le personnel n'est pas dûment responsable envers la communauté, alors l'ICANN ne fonctionne pas vraiment bien. Puis il y a un écart entre l'élaboration des politiques basées sur la communauté, ascendante, et leurs mises en œuvre effective et leurs applications.

Et je pense que ce n'est pas le travail de ce groupe de travail, mais c'est le travail de tous les leaders de la communauté travaillant avec le personnel cadre et les membres du Conseil de faire tout notre possible pour créer une culture de responsabilité au sein du personnel qui limitera les problèmes.

Le personnel est dans un rôle difficile. Le personnel doit rendre des comptes à ses supérieurs dans son travail quotidien, mais il

---

doit aussi être responsable devant la communauté, ce qui est la nature-même de cette organisation.

Je pense que certains des problèmes que nous avons vu s'expliquent par le fait que, sous le précédent PDG, nous avons vu une expansion massive du personnel de 150 % sur une période de 18 mois et un grand nombre de nouveaux employés sans connaissance de l'histoire de l'organisation. Et c'est l'inclination naturelle des gens du personnel en général de vouloir d'abord plaire à leurs supérieurs qui contrôlent les promotions et les salaires.

De plus, cette expansion s'est produite pendant une période de forte tension entre la Communauté et la direction de l'ICANN – le Conseil durant la Transition et la formulation et le calendrier de la transition. Mais nous y avons survécu. Nous l'avons dépassé. Je pense que cela a renforcé tout le monde. Nous avons un nouveau PDG avec un ton différent.

La clé, c'est pour le personnel de comprendre que son travail – et ils en font un excellent, c'est d'appuyer le processus politique. Je copréside deux groupes de travail et nous n'aurions pas pu obtenir un dixième de ce que nous sommes en train de faire sans l'excellent soutien reçu de la part du personnel chargé des politiques. Ainsi, ils sont là pour soutenir la communauté. Ils sont là pour mettre en œuvre les politiques.

---

Il y a beaucoup de choses que le personnel fait — la conformité, les contrats, etc. — où ils ne sont pas directement en charge, responsable envers la communauté. Et c'est pour cela que nous avons besoin de transparence. Tant que nous savons comment ces processus sont conduits, nous pouvons intervenir quand nous pensons que quelque chose s'est mal passé.

Le dernier point que je ferais, c'est que sur ce nouveau processus de plainte, j'ai eu des conversations avec les cadres à ce sujet au cours des dernières semaines. Comme je crois avoir compris, la nouvelle personne responsable du bureau des plaintes sera peut-être nommée durant cette réunion ; il s'agit d'un projet initié par le PDG ; cette personne sera en lien direct avec le Conseil général ; et le processus réel, la façon dont la procédure des plaintes fonctionnera, à quel type de plaintes elle s'appliquera, les aides qui seront disponibles, tout cela est encore à l'état de projet.

Alors, je pense que c'est quelque chose sur lequel chacun d'entre nous devrait poser des questions durant nos réunions ici parce que je pense que nous avons une opportunité de façonner ce processus de plainte. Rien n'est encore gravé dans le marbre. C'est juste en cours de rédaction. Alors, faites-le n'être qu'un dernier recours, mais un dernier recours qui aide la communauté de la manière dont elle le veut, une fois mis en œuvre.

---

Donc, voilà ce que je pense. Je pense que ce groupe de travail – je suis membre. Je n’ai pas participé à toutes les réunions, mais je pense qu’il fait un bon travail et j’appuie ses efforts actuels visant à affiner sa mission et de terminer en produisant un bon rapport. Et je vous remercie tous pour vos efforts.

THOMAS RICKERT : Merci, Phil.

Alan, J’ai fermé la file d’attente tout à l’heure. Vous nous avez déjà parlé sur le sujet. C’est très bref ?

OK. On y va.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup. J’apprécie. Juste un commentaire à ce qu’a dit Denise. Je suis généralement d’accord avec elle. Je crois que nous avons à faire la différence entre les commentaires qui sont traités par la communauté et ceux traités par le personnel. Pas nécessairement parce que la communauté fait un travail parfait, mais c’est fait avec des réunions ouvertes qui sont accessibles au public. Les commentaires du personnel sont formulés à huis clos sans aucune discussion, et je pense qu’il faut faire la différence entre les deux. Merci.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup, Alan.

---

Je suggère que vous preniez l’occasion de répondre à la dernière intervention si vous voulez, et puis je vais essayer de conclure.

AVRI DORIA :

Je n’ai vraiment qu’un commentaire, qui est pour tous ceux d’entre vous qui ont déclaré être membres du groupe, mais qui n’ont pas beaucoup participé.

[rires]

Vous nous avez vraiment fait de bons commentaires et j’ai vraiment hâte de vous voir nous aider à franchir les prochaines étapes.

JORDAN CARTER :

Je dirais la même chose sans la torture émotionnelle et le jeu de blâme qu’Avri vient juste de tenter de vous imposer. [rires]

AVRI DORIA :

Je ne faisais pas de reproche. [rires]

JORDAN CARTER :

[riant] Je plaisante. Une plus grande participation sera formidable.

Je pense qu’on va essayer de donner la priorité à une version révisée de ce plan de travail, et certainement, pour moi-même,



---

je prends les commentaires comme une approbation des deux choses que nous avons faites. Nous devons — avec la conversation avec Göran cet après-midi — faire le point, je pense, sur la nécessité d'une nouvelle méthode de travail avec les gens, comme d'autres l'ont mentionné, plus haut dans la hiérarchie de l'organisation de l'ICANN pour être en mesure de faire avancer la discussion et le dialogue.

Mais je vous remercie tous pour votre apport.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup, encore une fois. Alors, permettez-moi de confirmer pour l'enregistrement — avez-vous obtenu l'orientation que vous attendiez ?

AVRI DORIA : Nous avons obtenu l'orientation qu'on espérait. Je n'avais pas d'attente.

THOMAS RICKERT : Il est toujours bon de commencer avec zéro attente et d'être positivement surpris. C'est un beau principe de vie.

Je crois que ce qui est ressorti de la discussion de ce matin, c'est que nous sommes maintenant plus précis sur ce que nous ne voulons pas. Ainsi, nous ne voulons pas une révision entière de

---

l'organisation avec la réécriture de nouvelles descriptions de postes pour l'ensemble du personnel de l'ICANN. Nous ne voulons pas microgérer le personnel. C'est pas à nous de le faire. Nous ne voulons pas d'un dépôt pour les plaintes individuelles et nous ne voulons pas officialiser des problèmes qui n'ont pas de lien entre le personnel et la communauté car, en général, les relations entre le personnel et la communauté sont excellentes et je pense que cela doit être préservé.

Ainsi, le schéma d'ensemble c'est de trouver des modèles de haut niveau, des modèles systémiques, où les choses peuvent être améliorées afin que nous n'ayons pas à traiter de questions individuelles. Mais, au mieux, nous allons proposer un document concis énonçant quelques observations sur les modèles systémiques et ensuite potentiellement des recommandations sur la façon dont ces questions systémiques peuvent être résolues.

Mais c'est pas à nous de les mettre en œuvre parce que ce serait quelque chose que le PDG gérant le personnel devrait faire pour l'injecter dans l'organisation.

Ce qu'il nous manque en ce moment, c'est plus de participation entre nous et le personnel sur ce point particulier. Donc, je pense qu'une des questions que nous devrions poser à Göran cet après-midi — et j'espère que nous allons avoir quelques

---

minutes pour préparer notre discussion avec lui — c’est de savoir quelle est la meilleure façon d’interagir avec le personnel pour obtenir cette information.

Et finalement, tout est question de satisfaire les consommateurs. Ce qui nous manque, dans une certaine mesure, c’est une boucle de commentaires entre la Communauté et le personnel sur la façon dont les choses peuvent être améliorées. Vous voyez ce qui se passe dans certaines parties de ce que l’ICANN est en train de faire, donc si vous interagissez avec l’IANA ou GDD, vous recevez par la suite un email et vous êtes prié de prendre quelques minutes pour remplir un formulaire de commentaires.

Mais je pense que nous sommes à la recherche d’autres façons d’obtenir des commentaires sur la façon dont l’interaction fonctionne avec la communauté pour que les plaintes formelles ne soient pas nécessaires et que la responsabilité globale du personnel de l’ICANN en soit améliorée.

Pensez-vous que c’est un résumé équitable de notre position ?

AVRI DORIA :

Je le crois, bien que je préfère éviter de penser à nous comme des consommateurs. Et en termes d’automatisation des formulaires de commentaires que vous recevez, je tiens à

---

m'assurer, peut-être que c'est moi, que c'est davantage qu'un simple chiffre sur un bout de papier.

THOMAS RICKERT :

Ce n'était qu'une analogie pour illustrer le fait que l'ICANN fait ces choses dans d'autres domaines, mais nous en avons besoin pour plus d'interaction avec la communauté.

Je pense qu'avec cela, nous pouvons mettre fin à cette partie de l'ordre du jour. Et si je ne me trompe pas, nous pouvons maintenant commencer avec un précoce — nous avons cinq minutes, nous vous rendons donc cinq minutes.

Merci à la sous-équipe. Merci à Jordan et Avri. Et nous allons nous réunir à temps pour la prochaine séance. L'enregistrement peut être stoppé pour la pause. Merci.

MATHIEU WEILL :

Je vous remercie pour votre coopération à reprendre. J'espère que vous avez apprécié la pause café, et je sais que la précieuse discussion que nous avons eue avant la pause a été suivie par de nombreuses suggestions pertinentes pour Jordan et Avri et leur sous-groupe. Je suis sûr que nous allons voir beaucoup de nouvelles candidatures pour contribuer au sous-groupe dans les prochaines heures et jours, compte tenu du niveau d'intérêt.

---

Et bien sûr, j'ai également vu un certain nombre de rapporteurs exprimés leur jalousie sur le fait que le groupe sur la responsabilité du personnel serait considéré comme le plus important, alors je m'attends à ce que dans le reste de notre réunion ils puissent nous dire pourquoi et comment leur groupe est le plus important ou tout au moins qu'un plus grand nombre de bénévoles devrait le rejoindre et ainsi de suite.

Donc, sur ce, nous passons au point suivant de l'ordre du jour, qui est une discussion qui n'est pas spécifiquement liée à un sous-groupe, mais plutôt fait référence à certains points potentiellement communs ou à des problématiques communes à plusieurs groupes. Et Sébastien a été celui qui a soulevé cette problématique en séance plénière avec un document préliminaire, je vais donc me tourner vers lui pour un court résumé de cette problématique et de sa documentation pour que nous puissions ensuite discuter de la façon de procéder et de ce que devraient être les prochaines étapes. Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci, Mathieu. Je suis rapporteur du sous-groupe du Bureau de l'ombudsman de l'ICANN, mais j'espère en venant avoir une vue plus large pour discuter de cette question. Et bien sûr, ce sera l'élément le plus important de cette réunion. Mais, en dehors de ça, je participe à différents sous-groupes et je suis certain que

---

les gens qui participent à plusieurs et, finalement, à tous ces sous-groupes sont venus avec plus ou moins la même question, est-ce qu'il y aura de nouveaux mécanismes exigés au cours de la piste de travail 2, et où prendre soin de ces mécanismes, plus précisément pour ce qui est de la mission de l'Ombudsman et aussi du nouveau et futur Bureau des plaintes au sein du personnel, où nous allons mettre ces mécanismes, qui sera le mieux adapté pour remplir ces nouvelles missions, et avons-nous la bonne structure — avons-nous la bonne structure pour traiter les demandes ? Et c'est à ces trois questions que j'essaie de répondre dans ce document.

La situation actuelle, je ne vais pas décrire. Nous en avons déjà discuté. c'est le Bureau de l'ombudsman de l'ICANN et le futur Bureau des plaintes au sein du personnel, mais ce que j'ai essayé de faire dans cet environnement où tous les sous-groupes ne sont pas encore installés, j'ai essayé de comprendre en quoi dans certains d'entre eux se trouverait la question d'un nouveau mécanisme qui pourrait être assurée par le Bureau de l'Ombudsman, par le Bureau des plaintes ou — si nécessaire — par un autre bureau.

Et je soulève, je trouve des problématiques dans — par exemple, dans le sous-groupe de la diversité là où il est discuté d'un bureau de la diversité. J'ai reçu un certain nombre de réponses du groupe sur la responsabilité SO/AC où il se discute une partie

---

de ce que pourrait être le rôle du Bureau de l'ombudsman sur cette problématique.

J'en ai trouvé quelques-uns dans la responsabilité du personnel, même si c'est ici un sujet toujours en mouvement et il y en a aussi dans le sous-groupe sur la transparence. Ceci est plus stable parce que cela a déjà fait l'objet de quelques commentaires. Mais peut-être y a-t-il des choses dans d'autres groupes qui doivent être pris en compte et mis dans ce document pour être sûr que nous produisons tous les nouveaux types de mécanismes qui peuvent être gérés par un point. Je vais l'appeler le bureau des plaintes, et cela pourra être utile pour concevoir les relations futures entre les deux ou trois bureaux considérés.

Je pense que je vais m'arrêter ici. Ma suggestion pour une solution possible a été de permettre un échange de vues, mais je suppose que la première partie est déjà suffisante pour être discutée ici si vous le souhaitez et je serai heureux de le faire. Pas de répondre à des questions, mais de participer à la discussion avec vous. Merci.

MATHIEU WEILL :

Merci beaucoup, Sébastien. Alors peut-être que la première chose est de nous assurer que nous partageons une compréhension des divers groupes où ces discussions ont eu

---

lieu ou qui peuvent être affectés d'une manière ou d'une autre. De toute évidence, le Groupe d'ombudsman, cela a déjà donné lieu à une discussion. Il y a eu — vous avez parlé du groupe sur la diversité également. La responsabilité du personnel potentiellement, mais le groupe n'est pas arrivé à ce point. D'autres groupes, la transparence, non ? Et les appels pour la DIDP — pendant le processus DIDP, si je ne me trompe pas.

Ce sont déjà quatre sous-groupes qui sont ont affecté d'une manière ou d'une autre par cette discussion. D'autres ? La responsabilité des SO/AC aussi, bien. À peu près tout. Rien dans les droits de l'homme ? Nous pouvons y faire quelque chose. Un autre groupe ? C'est déjà assez grand.

Parce qu'il y aura aussi un lien avec notre discussion sur si oui ou non nous demandons l'approbation sur les recommandations une fois que nous avons un consensus parmi les organisations membres, en groupe complet ou par une approche séparée, graduellement, sous-groupe par sous-groupe. Parce évidemment, il y a des relations au sein des divers groupes, alors c'est un problème.

Je veux juste m'assurer que l'enjeu est clair pour tout le monde sur le point que Sébastien a soulevé. OK. En l'absence d'objection au fait que ce point est clair, je pense que la définition de la problématique est OK. Alors maintenant,



---

comment pouvons-nous progresser, Sébastien ? Oh, je vois la main de Kavouss. Kavouss, s'il vous plaît.

KAVOUSS ARASTEH : Désolé. Je pense qu'avant de parler de l'établissement d'un si grand nombre de groupes, nous devons vraiment examiner la nécessité de ce groupe. Le groupe des plaintes, le groupe des éloges, le groupe de la responsabilité, le groupe de la diversité, trop de généraux, mais aucun soldat.

MATHIEU WEILL : Je ne pense pas que nous parlions d'un nouveau groupe. Nous avons assez.

KAVOUSS ARASTEH : Donc je pense qu'il faut vraiment voir s'il y a une nécessité, si tous pouvaient être envisagés dans un seul point. Je ne pense pas que [ma] plainte ne pourrait pas être gérée par l'Ombudsman et ainsi de suite, alors pourquoi nous avons besoin d'avoir autant de diversité de groupes et ainsi de suite ainsi de suite ? Et cela peut ne pas être gérable à la fin. Alors, soyons très prudents. Je n'y suis pas opposé, mais attention, vraiment.

---

MATHIEU WEILL : Merci. Bon, je ne pense pas que ce soit l'intention de Sébastien [de faire] l'erreur de créer un groupe supplémentaire, mais davantage de sensibiliser au sujet des relations entre les sous-groupes. C'est bon, Sébastien ? OK.

Et puis je pense que la prochaine question est, comment gérer ces relations au fur et à mesure que nous avançons avec les différents groupes ? La révision de l'Ombudsman est en cours. Les réviseurs ont peut-être posé quelques questions, si j'ai compris, à ce sujet. Quelle est votre suggestion sur la façon de procéder à partir de maintenant, Sébastien ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Deux choses. Tout d'abord je pense que si, dans votre sous-groupe, il existe des difficultés précises à gérer les plaintes, en terme général, quelqu'en soit la forme, et la manière dont vous voulez que cela soit traité, n'hésitez pas — je vous dirais : faites-le savoir au sous-groupe sur l'Ombudsman de l'ICANN et nous essaierons de le traiter. Si votre document, il change tout le temps, comme je ne vais pas le suivre en détail, peut-être que vous pouvez aussi le porter à notre attention.

Et peut-être, si je peux demander à tous les sous-groupes de ne pas se contenter de la solution, mais aussi quelles sont les exigences concernant les plaintes ? Et ce sera l'étape suivante où nous allons examiner si cela peut appartenir au domaine de

---

l'Ombudsman, si cela doit aller ailleurs, et s'il s'agit d'ailleurs, cela peut-il être le bureau des plaintes de l'organisation du personnel de l'ICANN, ou avons-nous besoin d'un autre endroit pour le faire ? C'est quelque chose sur lequel nous devons rester ouverts. C'est la première chose.

La deuxième est que je pense qu'il pourrait être utile d'avoir des gens qui vont réviser le Bureau de l'ombudsman de l'ICANN qui prend soin de ces questions pour le moment. Je ne pense pas qu'on soulève trop ces questions parce qu'ils étaient censés faire ce qu'il a été demandé dans l'ATRT2, c'est-à-dire une révision du bureau de l'Ombudsman de l'ICANN. Et ce qui était aussi demandé dans la piste de travail 1, c'est de le comparer avec la norme pour les organisations internationales d'ombudsman et ils vont nous y aider, mais définitivement, ce serait intéressant de leur demander si, selon leur point de vue, ces nouvelles demandes pourraient être traitées par le Bureau de l'Ombudsman. Et si oui, par l'actuel bureau de l'ombudsman ou est-il besoin d'élargir ou de changer la façon dont l'Ombudsman fonctionne. Merci.

MATHIEU WEILL :

Merci, Sébastien. J'ai vu quelques mains se lever dans Adobe Connect, et elles ont disparu. Je pense qu'il s'agissait de Fiona et Niels. Mais Fiona.

FIONA ASONGA :

Merci. Je pense que c'est agréable que le groupe traitant des mécanismes du Médiateur examine la façon dont ils interagissent avec les autres groupes, mais je pense qu'il est nécessaire de donner aux autres groupes de travail le temps de terminer leurs discussions et de déterminer quels sont pour eux les mécanismes qui seront les plus appropriés pour traiter et améliorer la responsabilité au sein de l'ICANN.

Le cas concerné parle de la conversation sur la diversité. Où nous ne sommes pas encore arrivés à un point où nous passons en dernière revue les recommandations que nous voulons donner. Oui, il y a eu des discussions autour d'un bureau de la diversité, mais à ce point, nous en sommes encore à recueillir des informations, il devient difficile de déterminer une fois pour toutes si cette fonction de diversité devrait être gérée par le médiateur ou non, parce cela dépend de la portée que nous voulons donner au rôle du bureau de la diversité. Parce qu'encore une fois, il y a une limite à ce que le Bureau de l'Ombudsman peut gérer de façon réaliste, et nous devons en être conscients pendant que nous progressons dans la discussion.

Donc, je pense qu'il est bon d'avoir soulevé l'interconnexion et d'avoir fait cette proposition, mais nous devons retourner à nos

---

groupes et continuer à poursuivre nos conversations. Et pendant que nous élaborons nos recommandations, voir comment cela peut s’y inscrire. Malheureusement, cela ne va pas nécessairement pouvoir coïncider avec la révision en cours du Bureau de l’Ombudsman, nos recommandations risquent donc d’aboutir à la création d’un document additionnel au Bureau de l’Ombudsman avec ce que nous recommandons, et je pense qu’il est important que nous en soyons conscients. Merci.

MATHIEU WEILL : Très bon point, Fiona. Niels était lui aussi dans la file d’attente.

NIELS TEN OEVER : Merci beaucoup, co-président. Les embouteillages sont souvent formés par des voitures qui ralentissent et puis accélèrent. Et assez bizarrement, il n’est pas nécessaire d’avoir des voitures qui s’arrêtent pour conduire l’ensemble du système à stopper. Donc peut-être pourrions-nous en tirer une leçon, que nous pourrions... Nous avons passé beaucoup de temps ensemble sur ce processus. Cela a créé des liens, de la compréhension et de la confiance.

Un exemple de cela, une interconnexion possible entre le groupe sur la transparence et celui sur les droits de l’homme. Après une bonne conversation entre les co-rapporteurs du groupe sur la

---

transparence et notre groupe, nous avons réussi à trouver au niveau bilatéral que ce n'était pas nécessairement un problème, nous allons en discuter dans nos groupes, et si c'est un problème, nous le reporterons en séance plénière et nous en discuterons. Cela a fonctionné parfaitement bien, donc je ne suis pas sûr qu'il y ait besoin d'en faire un processus et que nous pouvons être pragmatiques.

Un autre exemple de ce fonctionnement est je pense l'excellent travail qui a été fait par le petit groupe sur la trinité. Nous remarquons que c'est un problème récurrent. Nous le formalisons auprès de l'assemblée plénière et ad hoc, nous avançons. Je pense que la piste de travail 2 n'a pas nécessairement besoin de plus de processus. Merci.

MATHIEU WEILL :

Oh, non. Certainement pas. Je pense que nous sommes assez structurés comme cela. Sébastien, souhaitez-vous nous faire part de vos réflexions ? Et puis je vais essayer de terminer avec quelques mots de conclusion.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Merci, Mathieu. Oui, je ne pense pas que nous ajoutons des processus. Je voulais juste relever que ces questions se poseront, et qu'il est peut-être préférable d'avoir cela à l'esprit

---

dans chacun des sous-groupes et rien d'autre si vous ne pensez pas qu'il y a quelque chose à prendre en compte dans votre sous-groupe avec de nouveaux mécanismes qui pourraient être envoyés d'une manière ou d'une autre à l'un des bureaux des plaintes. C'est parfait.

Je ne suis pas venu vous demander de trouver quelque chose en particulier, mais je voulais juste être sûr que nous ne restions pas avec en tête que l'ombudsman est le seul endroit où aller si nous avons de nouveaux mécanismes, et que nous voulons que ce soit indépendant du personnel et que tout soit envoyé à l'Ombudsman. Ou si cela dépend du personnel, nous pourrions nous adresser au Bureau des plaintes, mais il pourrait y avoir une autre façon de le faire. Mais il n'est pas encore le temps de décider si cela est nécessaire ou pas, c'est une question sur la diversité. Oui, une partie pourrait être envoyée à l'ombudsman, mais peut-être que l'ensemble devrait être envoyé ailleurs, et ce sera le bon moment d'en discuter lorsque vous en aurez terminé. Mais ce que je voulais soulever, c'est que je ne veux pas que chaque groupe essaie de trouver sa propre solution à ce nouveau mécanisme. C'est pourquoi j'ai essayé de soulever cette question durant l'assemblée plénière avec un document préliminaire. Merci.

---

MATHIEU WEILL :

Merci, Sébastien. Je pense qu'il est très appréciable que nous ayons eu très tôt ces conversations sur ces relations entre les sous-groupes, parce que cela permet à tout le monde d'élargir ses vues sur le sujet. Et nous savons que la façon de le gérer n'est pas d'ajouter plus de structure ou de processus ou de conditions, mais plutôt de tenir compte d'une perspective plus large, des sous-groupes jusqu'à la plénière, et nous en sommes maintenant avertis.

Je pense que la principale recommandation, mais c'est une recommandation valable pour tout sous-groupe qu'il y ait ou non cette problématique, qui est de commencer à déterminer ces exigences avant ou non de concevoir les mécanismes et les solutions, et c'est toujours utile si nous avons à coordonner les choses plus tard. Donc je pense que c'est déjà bien pris en compte dans les divers groupes dont nous avons parlé, qu'il s'agisse de la diversité, la transparence, nous sommes quelquefois allés au-delà des exigences en cas de besoin, et c'est ce qui va nous aider plus tard.

Et puis il a le niveau de l'assemblée plénière, je pense que votre point est passé, Sébastien, très bien passé. Nous savons que nous devons être conscients de cette partie de chaque recommandation, qu'il y a peut-être quelque chose à améliorer en termes de cohérence à la fin. Mais nous allons gérer cela sur



---

une approche ad hoc et certainement pas en ajoutant des couches supplémentaires de procédures.

C'est ce que j'ai retiré de cette conversation très utile. Je vous remercie encore une fois, Sébastien, pour avoir soulevé la question et avoir présenté cette documentation à l'assemblée plénière. Il est certainement utile d'aller de l'avant et cela va nous aider à conclure plus rapidement une fois que les divers sous-groupes seront prêts. Merci, Sébastien.

Nous nous tournons maintenant vers la première lecture sur la responsabilité de SO/AC , et Thomas va être le co-président pour ce sujet.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, Mathieu. Cheryl et Steve se rapprochent déjà du podium, mais n'oublions pas que Farzaneh est également co-rapporteur de ce groupe. Malheureusement, elle ne peut pas être avec nous aujourd'hui pour des raisons que vous connaissez tous, mais je ne suis pas sûr que Farzaneh est actuellement dans la salle de participation à distance, mais nous tenons à la saluer de tout cœur et nous espérons qu'elle sera avec nous la prochaine fois lors de la prochaine réunion.

Donc, l'idée de cette séance est — et en fait, nous avons une heure complète pour que Cheryl et Steve nous présente l'état

---

d'avancement du papier, puis nous aurons une discussion sur le document, et nous espérons être en mesure de conclure avec succès la première lecture. Et si tout va bien, nous aimerions pouvoir utiliser 15 minutes de la séance pour avoir un peu de temps pour nous préparer à notre discussion avec Göran, qui se tiendra après la pause du déjeuner. Car comme vous le savez, nous avons eu quelques éléments identifiés plus tôt ce matin pour lesquels nous pensons que l'apport de Göran sera intéressant, et nous tenons à davantage structurer notre discussion avec lui avec l'ensemble du groupe.

Alors maintenant, sans plus tarder, permettez-moi de passer la parole à Cheryl. Je crois, Cheryl, que vous êtes la première, non ?

CHERYL LANGDON-ORR : Je vous remercie, et j'apprécie d'avoir la parole la première et le dernier mot, alors merci de me la donner. Je tiens à souligner cependant — comme Thomas l'a mentionné — que Farzaneh, notre co-rapporteur n'a pas pu assister à cette réunion pour des difficultés de transport, mais elle a été un facteur extrêmement important et la rédactrice d'une grande partie du texte du document que nous vous présentons aujourd'hui en première lecture pour le groupe de travail intercommunautaire.

Le sujet de notre piste de travail 2 examine la responsabilité des Organisations de soutien et comités consultatifs et nous avons,

---

— je crois que c’était il y a presque 10 jours maintenant — publié un rapport final que, j’aime à le penser, vous avez tous lu et digéré, et peut-être en connaissez différentes pages par cœur. Certains d’entre nous ont dit oui, c’est excellent. Mais ce que Steve va faire, c’est nous faire traverser les grands moments et les jours de fête de celui-ci, et [durant cette traversée] nous aimerions avoir une discussion, des commentaires de votre part pour pouvoir appeler ceci une première lecture officielle. Ouverte pour les modifications et les suggestions, bien sûr, mais une première lecture formelle pour les recommandations de notre version préliminaire finale.

Nous avons lors de notre dernier rapport au Groupe complet de travail intercommunautaire une progression que nous évaluons à 40 à 50 % de l’achèvement de notre travail. Avec cette première lecture, nous aimerions voir notre travail progresser pour arriver à 60-60 + %, mais de toute évidence, d’une façon qui puisse se voir dans le tableau de bord jusqu’au rapport de la fin du mois. Donc, sur cela, passons à la diapositive suivante, et je vais donner la parole à Steve.

STEVE DELBIANCO :

Je vous remercie, Cheryl. Steve DelBianco ici, un des co-rapporteurs pour le groupe sur la responsabilité SO/AC. Nous avons distribué le rapport, comme Cheryl l’a dit, il y a une

---

semaine. Il fait environ 33 pages, mais les deux tiers sont composés de notre récapitulation des réponses fournies par les AC et SO sur leurs propres mécanismes de responsabilité, de participation et de transparence.

Donc, à peu près un tiers se compose des recommandations sur trois pistes que nous avons rassemblées, et trois pistes qui correspondent au mandat qui apparaît dans les statuts constitutifs pour la piste de travail 2 sur la responsabilité SO/AC. Ces trois éléments sont résumés à l'écran ici devant vous, décrivant ce que nous avons prévu de faire à partir de ces statuts.

Leur genèse malgré tout vaut bien un peu d'exploration. Très tôt dans le CCWG pour la transition sur la responsabilité, nous avons dit maintes et maintes fois que le point de cette transition était d'utiliser le contrat IANA comme levier pour tenir l'entreprise responsable envers la communauté. Et c'est dans ces conversations, à un moment où je crois qu'il y a eu quelques conflits au sujet de ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons.

Il y a la réaction du personnel de l'ICANN, des membres du conseil d'administration de l'ICANN, de nos experts indépendants, et en fait, beaucoup des gens dans cette salle qui ont dit, « Oui, la Communauté doit tenir l'entreprise ICANN

---

responsable, mais qui est maintenant maintient la communauté responsable ? » Et pour un certain nombre d’entre nous, nous avons dit, eh bien, nous n’avions pas tout à fait compris cela. Comment tenez-vous la communauté responsable vis-à-vis de la communauté ? Mais ce que cela signifiait en fait, c’est que les SO et AC individuelles qui sont créées par les statuts constitutifs de l’ICANN pour la plupart — comment sont-elles responsables et vis-à-vis de qui sont-elles responsables ?

Cela a été dit de nombreuses fois et par des experts indépendants. Jan Scholte est ici aujourd’hui, je me souviens le voir poser la question à la réunion de Francfort : qui surveille les surveillants, par exemple ? Et puis Willie Currie, notre autre expert indépendant a contribué lui aussi à cette vision.

Et cela a conduit à une piste de travail 2 — pas une piste de travail 1 puisque ce n’était pas essentiel à la transition — un projet de piste de travail 2 pour examiner cette responsabilité. Et c’est vraiment le premier élément que vous voyez sur la diapositive. Il y a eu deux autres éléments qui se sont rattachés. Willie Currie en mai 2015 a soumis un article à la liste décrivant une notion d’une table ronde sur la responsabilité mutuelle, et c’est devenu notre piste deux et nous a lancé dans ce projet.

Le troisième fut que pendant que l’IRP était mis au point pour tenir l’entreprise responsable de ces actions et inactions, le

---

thème sur la responsabilité des SO et AC a été posé et la question a été pour nous de décider si l'IRP lui-même devait s'appliquer aux activités au sein des AC et SO. Maintenant, la prochaine diapositive, s'il vous plaît.

Le rapport préliminaire que nous mettons en face de vous a donc trois pistes, mais la majeure partie du document porte sur la première piste. Pour la piste un, nous n'avons pas juste examiné uniquement les AC et SO, mais aussi plusieurs sous-groupes qui existent au sein de la GNSO. Remercions tout d'abord tous ceux d'entre vous dans cette salle qui, dès novembre, avez commencé à répondre en détail à un questionnaire que nous vous avons soumis.

Puis le questionnaire a testé des domaines en ce qui concerne la responsabilité, la transparence, la participation. Nous savons que nous pouvions puiser dans les sites web de l'ALAC ou le site web de BC, mais cela a été aussi instructif que ces groupes répondent, en soulignant non seulement des choses qui nous auraient peut-être échappé, mais aussi des procédures et règles non écrites qu'ils ont été en mesure de présenter.

Et nous vous remercions donc pour ces réponses, et en réaction, le document que vous avez recommandé les meilleures pratiques dans ces cinq domaines. Et avant de passer à l'exemple de deux des meilleures pratiques, je voulais en résumé

---

qu'avec la responsabilité, la question la plus importante ait été de demander aux SO et aux AC envers qui elles étaient responsables.

Et sur ce, notre groupe de travail et chacune des AC et SO ont eu un consensus clair qu'une entité qui était créée dans les statuts de l'ICANN pour servir les intérêts, disons, des gestionnaires d'extensions géographiques était responsable envers les gestionnaires des extensions géographiques TLD, n'est-ce pas ? Un groupe comme la GNSO pour l'Organisation de soutien aux extensions génériques est responsable envers les communautés décrites dans les noms génériques, les utilisateurs, les titulaires de noms de domaine, les différentes parties qui prennent en charge ce qui se passe dans l'espace gTLD.

Il n'y avait donc aucune illusion ici que la GNSO est en quelque sorte responsable envers la communauté Internet en général. Elle est responsable envers tous les utilisateurs et titulaires de nom de domaine de gTLD. Le ccNSO est responsable envers les utilisateurs, les titulaires de nom de domaine et les gestionnaires des ccTLD. L'ALAC, le GAC, chacun des groupes ont été créés pour servir une communauté cible ou désignée, et la responsabilité commence et s'arrête là.

Si le ccNSO finit par promouvoir les politiques qui portent atteinte à l'intérêt public mondial, il y a des possibilités que,

---

alors que ces politiques sont mises en œuvre , le Conseil de l'ICANN évalue si elles servent l'intérêt public mondial, et le reste de l'intérêt public mondial à l'extérieur de la communauté cc a toutes les chances de pouvoir donner son avis.

Mais nous avons fait disparaître beaucoup de confusion sur qui est responsable devant qui, et cela a fini par avoir beaucoup d'influence sur la conclusion à laquelle nous sommes arrivés, qui a été de ne pas faire une table ronde sur la responsabilité mutuelle où le GAC est responsable devant le ccNSO ou la GNSO ou ou n'importe qui d'autre. Nous avons parlé de transparence, toutefois être transparent pour tout le monde, pas seulement pour la communauté pour laquelle vous avez été conçu. Je pense que c'est assez évident.

La participation de qui ? Et bien, la participation à un groupe donné comme l'ALAC est ouverte aux membres de la communauté qui leur a été désignée, et pourtant, seulement certaines parties de la communauté désignée choisiront de participer. Aujourd'hui, toutes les entreprises, tous les titulaires de nom de domaine sur l'ensemble de la planète ne se sont pas joint à l'unité constitutive des utilisateurs commerciaux Et tandis qu'ils ont — And while they have –

CHERYL LANGDON-ORR : On y travaille.



---

STEVE DELBIANCO : On y travaille cependant.

CHERYL LANGDON-ORR : C'est vrai. Bien qu'ils fassent partie de la communauté désignée, ils ne sont pas encore membres. La question est donc : comment encourager et faciliter la participation des membres ? Et puis la prochaine étape a été la sensibilisation, parce qu'il y a certainement des entreprises qui ne font pas encore partie de la BC, nous avons donc demandé comment fonctionnait le travail de sensibilisation. Pour toucher d'autres membres de la communauté que vous êtes censés servir, mais qui ne participent pas encore. Donc, la sensibilisation n'est pas sensibilisation à l'intérêt public mondial, c'est la sensibilisation aux membres de votre communauté désignée qui n'y participent pas encore. Puis enfin, nous avons posé des questions au sujet de notre réactivité - chacun de nous au sein des AC et SO et leurs sous-groupes, comment fonctionnons-nous pour garder à jour notre documentation, notre charte et nos autres documents.

Diapositive suivante, s'il vous plaît. Merci.

Laissez-moi résumer. Il y a 25 recommandations de meilleures pratiques dans la piste 1. 25 en tout, et elles sont résumées dans notre document. Le meilleur endroit pour les voir c'est le

---

tableau, nous avons mis au point [inaudible] tout cela, qui commence à la page 6 et continue à la page 7. Je vais juste souligner cinq des recommandations de meilleures pratiques.

Il y a une mise en garde sur les recommandations de bonnes pratiques, parce que nous suggérons que chaque AC et SO et leurs sous-groupes envisagent d'adopter les meilleures pratiques suivantes le cas échéant en fonction de leur structure et objet. Et donc, envisagez de les adopter quand c'est applicable.

Il est le temps d'indiquer que rien dans notre groupe ne fait une recommandation pour modifier les statuts constitutifs de l'ICANN dans l'une des trois pistes, et nous ne suggérons pas que les meilleures pratiques à la page six et sept soient entérinées dans les statuts. Les meilleures pratiques sont par nature ambitieuses, et dans de nombreux cas, elles ne sont pas même applicables à certains groupes. Lorsqu'elles sont applicables, notre recommandation serait que les groupes envisagent leur adoption.

Ainsi par exemple dans le cadre de la responsabilité, il existe une recommandation tendant à demander à ce que chaque AC et sous-groupe publie un rapport annuel public sur ce qu'ils ont fait l'année précédente pour améliorer leur responsabilité, quelles initiatives ont-ils pris par exemple pour adopter

---

certaines des meilleures pratiques et s'il existe de tels plans pour l'avenir. Ce serait un nouvel élément qui n'est pas fait aujourd'hui.

Dans la partie Transparence, cela a aussi été important. Nous avons recueilli toutes les informations et avons appris que de nombreux groupes ouvrent toutes leurs réunions au public, mais la plupart en restreignent certaines, que cette réunion soit une conférence téléphonique facilitée par Adobe ou une réunion présentielle durant une réunion de l'ICANN.

Nous proposons donc simplement qu'à des fins de transparence vos réunions soient, en général, ouvertes au public. Mais lorsque vous déterminez qu'elle ne doit être ouverte qu'à vos membres, vous devriez expliquer que ce sera le cas, et pourquoi.

Pas une longue explication, mais assurez-vous qu'un observateur qui regarderait l'ICANN et qui remarquerait que l'unité constitutive des utilisateurs commerciaux tient soudain une réunion à huis clos, comprenne pourquoi il en est ainsi ? Eh bien, c'est à huis clos parce que nous allons mener un débat sur des recommandations de politique, ou nous allons tenir des élections ou établir une charte. Une explication simple pour dire pourquoi tout ce que chacun de vous fait n'est pas totalement transparent.

---

Sur la participation, encore une fois la participation concerne la communauté désignée. Nous pensons que lorsque vous avez à demander aux gens d'adhérer à votre groupe et que vous examinez leurs références pour voir s'ils font partie de la communauté désignée et peuvent donc devenir membres, il devrait y avoir un processus d'appel. Si un membre d'une communauté veut être un participant et pour une raison quelconque est rejeté, il devrait y avoir une possibilité d'appel.

Sur la sensibilisation, nous pensons que chaque groupe devrait avoir une stratégie pour toucher les membres de la communauté désignée qui ne participent pas encore. Je pense que cela est tout à fait logique.

Et puis enfin, nous avons examiné les mises à jour que chacun d'entre nous a faites à l'égard de notre charte, nos politiques et procédures. Et pour beaucoup d'entre nous, et surtout dans BC, cela perdure sur plusieurs années. Et nous recommandons comme meilleure pratique d'essayer de - de faire vos révisions internes et vos politiques et procédures dans l'année. Et s'il semble que cela va traîner, vous devriez peut-être envisager d'adopter des mesures temporaires sur lesquelles vous avez un consensus avant de retomber dans des délais trop longs.

Donc, merci d'avoir écouté, et je crois que si vous nous le permettez, nous allons rapidement terminer pour revenir à

---

chaque piste et répondre à vos questions. Je pense que c'est peut-être plus facile, parce que Thomas voulait que nous essayions de faire cela en 15 minutes.

THOMAS RICKERT : Juste avant que vous continuiez, Steve, je suppose que c'est la façon dont nous allons aussi essayer d'adopter le document. Donc, une fois que vous l'avez présenté en entier, nous allons passer par les divers segments et demander soit des objections soit des commentaires. C'est bon ?

STEVE DELBIANCO : Bon, ce sera super. Donc nous allons passer à la diapositive suivante, qui traite de la piste deux. Maintenant, la piste deux était notre charge selon les statuts d'évaluer et éventuellement de suggérer la mise en œuvre de tables rondes sur la responsabilité mutuelle. Donc, c'est venu d'une expression introduite en mai 2015 par Willie Currie, l'un de nos conseillers CCWG. L'ensemble du contenu de ce que Willie a recommandé se trouve dans notre piste deux. C'est probablement page 32 ou 33. Page 31, en fait.

Willie a commencé par dire que l'idée de responsabilité mutuelle signifie que de multiples acteurs sont responsables les uns envers les autres. Il décrit ensuite une notion par laquelle les AC

---

et SO se répondent les unes aux autres, et ne répondent pas seulement à leur communauté désignée ou l'intérêt public mondial. Il continue pour dire que pour que cela fonctionne, il faudrait convoquer des réunions lors des rassemblements de l'ICANN et de partager un ensemble de ce qui fonctionne et ne fonctionne pas dans les meilleures pratiques.

Il y a donc une notion de responsabilité et il y a une notion de meilleures pratiques, de sorte que ce que nous avons dit, c'est que les meilleures pratiques sont ce que nous avons traité dans la première piste et nous n'avons pas recommandé que les AC et SO soient responsables les unes aux autres sur une base d'égal à égal, mais en fait qu'elles soient responsables devant les communautés désignées et que le partage est bénéfique et peut être réalisé de façon informelle.

Nous avons essayé de le formaliser en présentant les meilleures pratiques dans la première piste, et nous avons conclu qu'il n'était pas nécessaire de mettre en œuvre de nouveaux processus, de nouvelles rencontres, de nouvelles structures pour une table ronde sur la responsabilité mutuelle. Alors je suis impatient d'entendre votre réaction ici aujourd'hui à cette conclusion durant cette première lecture.

Et puis enfin, la piste trois. Diapositive suivante, merci. La piste trois est - la question qui nous est posée est de savoir si notre

---

système judiciaire nouveau et amélioré, le processus de révision indépendante, doit-il aussi s'appliquer aux AC et SO ? Ainsi par exemple dans la GNSO, si nous avons une action ou inaction qui n'était pas en accord avec notre Charte, l'IRP permettrait-il à toute partie lésée d'invoquer un processus de révision indépendante avec toutes les — je dirai — structures de poids qui vont avec ?

Maintenant, notre recommandation sur ce point était assez claire, lorsque nous avons examiné l'IRP comme défini aujourd'hui — et David et Becky font tous deux ici partie du groupe qui supervise la mise en œuvre de l'IRP — nous avons dit que ce n'était pas applicable aux activités d'AC et SO de la façon dont c'était décrit dans les statuts et la façon dont l'IOT l'avait défini. Et nous avons eu quelques échanges avec l'équipe sur l'IOT avant d'arriver à ces conclusions. Donc, cela ne serait pas applicable tel que rédigé actuellement. Alors, cela pourrait-il l'être ? Eh bien, oui. Suffisamment d'avocats pourraient probablement se réunir et décrire dans les statuts comment l'IRP pourrait également être rendu applicable à la GNSO, l'ALAC ou le GAC. Mais nous avons conclu — je crois que cela a été un très clair consensus — qu'il ne doit pas être rendu applicable aux activités des SO et AC.

L'IRP est très complexe et coûteux, et il y a des façons plus faciles de contester une AC ou SO sur la base de ses actes ou

---

omissions à l'égard de sa communauté désignée, sa charte, ses politiques, procédures, et en général des statuts de l'ICANN dans la mesure où ils parlent des activités de la GNSO, du GAC et autres.

L'un des processus plus faciles pourrait être le bureau des plaintes, et nous avons parlé de cela avec Sébastien de nombreuses fois car nous pensions que le Médiateur avait été et devrait continuer à être un lieu où vous porteriez une plainte à propos de choses se passant au sein de la BC ou de la GNSO, et nous avons eu des interactions avec le médiateur avant.

Cela conclut ce que nous voulions résumer pour les trois pistes, et nous avons le document complet disponible en affichage Adobe. Et Thomas, je pense que cela serait le moment de commencer une file d'attente pour notre première réunion sur notre rapport préliminaire.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup Cheryl et Steve. Vous avez fait un travail impressionnant avec ce document. Je vois que de nombreuses mains sont déjà soulevées, mais veuillez suivre la structure que nous vous avons proposée un peu plus tôt. Donc nous allons entendre les commentaires sur la piste un d'abord, et nous allons ensuite passer aux pistes suivantes.



---

Et pour ceux qui veulent le texte intégral des recommandations, je répète, comme Steve l'a mentionné plus tôt, vous avez eu le rapport complet et le pack lecture que Bernie a fait circuler vendredi dernier, je crois, et les recommandations commencent à la page 6 de ce document. Veuillez donc vous y rendre pour lire toutes les recommandations. Nous allons maintenant commencer à entendre les commentaires ou questions sur la piste un.

Puis-je demander la personne gérant Adobe — je ne sais pas qui c'est quelqu'un du personnel — de revenir à la diapositive parlant de la piste un ? C'est deux diapositives plus tôt. Et nous allons maintenant entendre — je pense que Tijani est le premier. Tijani, s'il vous plaît.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup. Merci pour ce sous-groupe, pour ce rapport. Je pense que c'est beaucoup de travail, et j'apprécie vraiment. J'ai une question concernant la responsabilité de la GNSO. Est-ce que les titulaires de nom de domaine font partie de la communauté désignée pour la responsabilité de la GNSO ?

STEVE DELBIANCO : Pour le personnel, pourriez-vous remettre la diapositive deux, qui est la première diapositive sur la piste un ? Je vous remercie

---

de cette question, Tijani. Nous n'essayez pas d'inventer quoi que ce soit ici. Si vous regardez la page 4 de notre document, nous sommes allés chercher dans les statuts de l'ICANN où chaque AC et SO est décrite. Donc, la GNSO est, je cite, « ouverte aux registres, bureaux d'enregistrement, parties prenantes commerciales et parties prenantes non commerciales. »

Maintenant, dans les parties prenantes commerciales et non commerciales, les titulaires de nom de domaine et les utilisateurs font partie des groupes commerciaux et non commerciaux au sein de la GNSO distincte de l'autre partie de la maison GNSO qui sont parties contractantes qui servent le domaine, les bureaux d'enregistrement et registres.

Nous avons donc pris tout cela directement des statuts et l'avons présenté à chacun d'entre vous et avons demandé, « affirmeriez-vous que vous vous voyez vous-même servir la communauté que les statuts disent que vous servez ? » Question suivante.

THOMAS RICKERT : Malcom est le suivant. S'il vous plaît.

MALCOLM HUTTY : Merci, et je vous remercie pour ce document bien pensé et très utile. J'ai une question précise concernant les recommandations

---

sur, je crois que cela parle de la participation, ce qui précisément parle d’avoir un mécanisme d’appel, de recommander un processus d’appel si quelqu’un voulait adhérer.

Pouvez-vous préciser que c’est destiné à être un recours contre l’application des critères d’admissibilité dans un cas particulier, mais en aucune façon ne fournit un mécanisme d’appel contre les critères d’admissibilité eux-mêmes ?

STEVE DELBIANCO : oui.

MALCOLM HUTTY : Merci. Pourrions-nous avoir cela clairement explicité ? Merci.

THOMAS RICKERT : Je suppose que nous le pouvons, Malcolm. Merci pour la question. Kavouss est le suivant.

KAVOUSS ARASTEH : Oui, merci beaucoup, et merci aux trois co-présidents pour leur dévouement et le travail acharné qu’ils ont fait.

J’ai une question, mais avant de soulever cette question, j’aimerais poser une autre question et c’est si, d’après le

---

rapport, il n’y a pas de proposition visant à modifier les statuts constitutifs. Je pense donc que c’est clair. Où voulez-vous mettre cette recommandation ? Où va-t-elle ? Une fois que vous aurez répondu à cela, alors j’ai une autre question de fond à poser. Merci.

STEVE DELBIANCO : Merci. Kavouss, en tant que membre très actif du groupe, vous étiez au courant et soulagé que nous ne fassions pas de recommandations pour des modifications de statuts. Je pense donc que la nature de votre question est, « notre rapport devrait-il contenir les mots, ‘Nous ne faisons pas de recommandations pour des modifications des statuts constitutifs’ ? » Vous nous demandez si nous faudrait mettre ces mots ici et —

FEMME NON IDENTIFIÉE : [inaudible]

STEVE DELBIANCO : Très bien. Si oui, je serais heureux de les y mettre. Je suppose qu’ils iraient dans le résumé analytique.

THOMAS RICKERT : Merci. Fiona est la prochaine.

---

FIONA ASONGA : Merci, Thomas.

THOMAS RICKERT : Je suis désolé, il y avait un suivi.

FEMME NON IDENTIFIÉE : [Oui, il avait un suivi.]

HOMME NON IDENTIFIÉ : [inaudible]

THOMAS RICKERT : Kavouss avait une question de suivi, donc Fiona, nous reviendrons vers vous dans un instant.

HOMME NON IDENTIFIÉ : [inaudible]

KAVOUSS ARASTEH : Désolé. Je m'en excuse.

STEVE DELBIANCO : En fait, Kavouss —

---

KAVOUSS ARASTEH : [inaudible] suite à cela. D'accord, vous pouvez [inaudible] résumé ou résumé analytique —

STEVE DELBIANCO : Je suis désolé, Kavouss, c'est déjà en place. C'est dans le troisième paragraphe.

FEMME NON IDENTIFIÉE : C'est dedans.

STEVE DELBIANCO : Et cela est dit que nous ne faisons pas de recommandations —

KAVOUSS ARASTEH : oui.

STEVE DELBIANCO : Toute modification de statuts de l'ICANN afin de refléter les meilleures pratiques. C'est donc dans le troisième paragraphe.

KAVOUSS ARASTEH : oui. J'ai vu cela. Je demande que, lorsque vous l'avez mis dans le résumé analytique, quelle serait la façon de procéder qui serait suivie par les AC et SO ? Serait-ce quelque chose que les

---

SO et AC seraient fortement encouragées à faire ? C'est ma question de suivi. Beaucoup de travail a été fait, il est nécessaire d'avoir une sorte de décisions de suivi. En option, ou semi-optionnel, facultatif, etc. C'est la question. Merci.

STEVE DELBIANCO :

Merci, Kavouss. Dans ce même paragraphe, la phrase avant, l'action est dans la piste un nous recommandons des meilleures pratiques qui devraient être examinées par chacune des AC et SO et leurs sous-groupe, dans la mesure où la pratique est applicable. Donc les mots, « devraient être examinées par » sont les mots d'action pour les AC et SO que nous servons. Faut-il être plus explicite que cela ?

KAVOUSS ARASTEH :

Oui, nous en avons besoin. Je ne pense pas que cela va aller plus loin après ce résumé analytique. Il devrait y avoir une sorte d'action quelque part dans le champ des activités de chaque SO et AC disant que ce groupe a élaboré 25 recommandations et que vous êtes invités ou encouragés ou requis ou invités à prendre les mesures nécessaires en fonction de la recommandation qui a trait à votre activité. Et si vous trouvez des difficultés dans leurs mises en œuvre, de prendre également toutes les mesures de suivi. Merci.

---

THOMAS RICKERT :            Merci beaucoup, Kavouss. Je vois un signe d’approbation à la table. Fiona est la suivante.

FIONA ASONGA :            Merci, Thomas. Avant de parler, Jan a essayé de soulever sa main, mais sa machine a des problèmes. Peut-il nous parler avant que je passe ? Merci.

JAN SCHOLTE :            En fait j’ai été deuxième dans la file d’attente et puis j’ai été déconnecté et mon nom a été supprimé de la file d’attente.

THOMAS RICKERT :        Donc nous n’avons pas réussi à supprimer avec succès vos points de vue ?

JAN SCHOLTE :            Vous essayez très fort, quand même.

THOMAS RICKERT :        Je vous en prie, allez-y Jan.



---

JAN SCHOLTE :

Merci. Eh bien, comme je suis un peu responsable de la création de tout ce travail pour les gens, je tiens à remercier l'ensemble du groupe pour tout ce qu'ils ont fait. C'est vraiment un bon rapport, et si je fais quelques critiques, c'est en immense respect pour ce que vous avez fait. C'est formidable de voir que cela a été intégré dans le cours normal des questions de responsabilité ici.

Une question, juste une clarification peut-être dans le rapport final, pour toujours clarifier ce que sont les unités qui sont responsables. Il est dit ici AC/SO et sous-groupes, mais peut-être les sous-groupes de l'ALAC sont-ils en termes de RALO ? Quel est particulièrement le statut du GAC dans tout cela ? Parce que c'est un peu flou. Alors peut-être un peu plus de clarification sur qui sont les unités à qui tout cela est adressé.

Oui, je pense qu'il y a d'autres questions de transparence qui pourraient être soulevées, mais peut-être que je peux vous les transmettre hors ligne. La participation et la sensibilisation. La sensibilisation chevauche le travail de diversité, je pense, à certains égards, et je me demande s'il peut y avoir un renvoi ou au moins une mention que la sensibilisation est réalisée en gardant à l'esprit une sensibilité à la diversité en termes de régions, genre, tout ce que le groupe de Fiona comporte.

---

La forme du rapport annuel, est-ce qu'il y aura un modèle ? Est-ce qu'il va y avoir un format de quelque sorte ? Qui l'écrit ? Comment est-il publié ? Je suppose qu'il y a certains détails qui seront mis au point plus tard.

Les révisions internes des politiques et procédures, c'est un endroit où effectivement je pense anticiper dans un instant. Peut-être qu'il n'y aura jamais une table ronde sur la responsabilité mutuelle, mais j'aurais pensé qu'un certain type d'interactions régulées entre les communautés serait ici utile quand vous révisez les politiques et procédures, et il serait très utile de savoir ce que les autres groupes font et de disposer d'instrument de comparaisons et d'apprendre les uns des autres. Peut-être que cela n'a pas besoin d'être formalisé comme une table ronde sur la responsabilité mutuelle, mais une sorte de discussion officielle, je crois, pourrait être utile.

Oui, vous avez un peu anticipé ma question quand vous dites que l'IRP n'est pas nécessaire. Oh, non, c'est une question pour plus tard.

Puis un dernier point sur la mise en œuvre. Avez-vous des idées et devrait-il y avoir quelque chose dans le rapport sur la façon dont vous allez vous assurer que cela fait l'objet d'un suivi et d'une mise en œuvre ? Veut-il qu'un membre du personnel de l'ICANN ou une équipe ou quelque chose qui va avoir ce point à

---

superviser, pour s'assurer que cela arrive ? Comment peut-on s'assurer que cela arrive vraiment ? Cela reste un peu ouvert à l'heure actuelle. Mais un excellent rapport, et beaucoup de très bonnes idées. Merci.

STEVE DELBIANCO :

Merci, Jan. Vous en êtes, je crois, le catalyseur, c'est donc tout naturel qu'à ce stade, vous essayiez de nous obliger à être précis. En ce qui concerne cette première question sur les sous-groupes. J'ai précédemment décrit ce que les statuts constitutifs disent sur les sous-groupes et la GNSO, les parties prenantes commerciales et non commerciales.

Alors, lorsque les statuts décrivent les sous-groupes, nous encourageons fortement les AC et SO à distribuer aux sous-groupes et on peut espérer qu'ils y répondent, et ils l'ont tous fait dans la GNSO. Les statuts constitutifs de l'ICANN décrivent la communauté At-Large. Vous avez parlé de l'ALAC et des régionaux. Lorsque les statuts constitutifs de l'ICANN décrivent l'ALAC, ils suggèrent que l'ALAC est l'accueil organisationnel principal au sein de l'ICANN pour les utilisateurs individuels d'Internet.

Mais quand nous avons envoyé à l'ALAC le questionnaire avec l'invitation à le distribuer à des sous-groupes, l'ALAC ne l'a pas distribué, ou s'ils l'ont fait, ils n'ont pas eu de réponses

---

individuelles de leurs opérations régionales. Donc nous nous sommes fiés aux AC et SO comme décrit dans les statuts pour relayer notre questionnaire à leurs sous-groupes, le cas échéant. Nous avons donc laissé cela à la communauté elle-même.

Votre deuxième question était de savoir si la sensibilisation devrait inclure la diversité, et notre avis est que cela serait laissé dans les mains des AC et SO. Je peux vous dire que la sensibilisation et les unités constitutives des utilisateurs commerciaux parlent de diversité raciale et de genre, il s'agit de représenter au sein de BC les utilisateurs et les titulaires de nom de domaine et les utilisateurs de l'ensemble du monde.

Nous avons fini très fortement axés sur la portée mondiale de notre communauté cible, et nous nous efforçons d'atteindre la diversité lorsque nous élisons des administrateurs par exemple. Nous avons des règles sur la représentation géographique, nous sommes toujours désireux d'atteindre une diversité de genre, raciale ou tout autre diversité lorsque nous élisons des administrateurs. Mais il n'y a pas — à ma connaissance — de politiques et procédures écrites sur ces types de diversité qui ont été intégrés dans les activités de sensibilisation.

Donc Jan, je vais vous inviter à examiner la section sensibilisation des meilleures pratiques, et je pense que ce que vous me recommandez, c'est que nous essayions de prendre

---

une strate du groupe sur la diversité et de l'intégrer ici. Nous allons examiner ce conseil, mais j'ai besoin de voir ce qui sortira du groupe sur la diversité.

Vous avez également demandé s'il existait un format de rapport annuel, et je ne pense pas que notre groupe doivent prescrire ce à quoi un rapport annuel doit ressembler. En fait, une meilleure pratique serait que lorsqu'un groupe arrive à définir un rapport annuel, d'autres AC et SO aient envie de suivre.

Puis vous avez posé une question sur la révision interne des politiques et procédures. Bonne nouvelle, c'est déjà fait. Lorsque la charte de BC a été publiée pour commentaires publics, nous avons recueilli cinq observations. Et la période de commentaires, Jan, est ouverte à tous ceux qui veulent soumettre un commentaire, puis le personnel les résume, les présente au Conseil avant de revenir à BC. Et nous avons déjà formulé une réponse écrite à ce sujet. Ainsi, lorsqu'un groupe effectue une révision de lui-même et propose des modifications, ces modifications sont offertes aux commentaires publics.

Et enfin, vous avez dit qu'il fallait assurer la mise en œuvre. Alors laissez-moi être clair : nous demandons seulement que les AC et SO envisagent l'adoption des meilleures pratiques qui sont applicables à leur groupe particulier. Il n'y a pas de mandat ici.

---

S'il y avait un mandat, nous devrions envisager des modifications aux statuts constitutifs.

Kavouss a indiqué que nous devrions faire plus que simplement leur demander d'y penser, nous devrions les exhorter à les adopter. Eh oui, Kavouss, nous allons mettre le mot les exhorter à adopter. Mais pour que vous proposiez que nous ayons à veiller à la mise en œuvre, la seule chose que nous voulons faire est de nous assurer que les meilleures pratiques aient été examinées.

Je ne sais pas comment m'assurer que nous le faisons. Il n'y a pas de mandat disant que chacune des 25 meilleures pratiques soit adoptée par chaque AC/SO et sous-groupe. Si c'est quelque chose que vous tous en séance plénière nous demandez de faire, vous aurez à parler haut et fort, parce que cela ne fait pas partie de nos recommandations dans le rapport préliminaire 1.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup. Fiona, merci d'avoir permis à Jan d'intervenir le premier, et maintenant c'est à votre tour.

FIONA ASONGA :

Merci beaucoup. Sur les questions de participation et de sensibilisation telle que vous le finalisez dans votre rapport, je pense qu'il va être important pour nous d'avoir au moins une

---

conversation sur cette partie de votre rapport et de son impact sur les mécanismes de diversité, parce que je pense que nous aurons peut-être besoin d'ajouter à ses aspects sur la diversité, donc j'aimerais inviter l'équipe de votre groupe à venir et [inaudible].

Cheryl y a participé et elle a été très active, mais je pense qu'elle a besoin de parler plus haut et plus fort sur la participation, la sensibilisation et la diversité, parce que cela nous aide à être en mesure d'avoir un rapport de la piste de travail 2 qui est équilibré et capable d'aborder efficacement les mécanismes que nous voulons mettre en place pour assurer la responsabilité. Merci.

THOMAS RICKERT : Merci, Fiona. Michael ?

MICHAEL KARANICOLAS : Bonjour. Juste pour commenter la norme de transparence. Vous avez mentionné que les réunions devraient normalement être ouvertes, et que si elles ne sont pas ouvertes,, il faudrait en fournir les raisons. Il me semble que c'est une sorte de norme douce qui permet beaucoup de souplesse, et je voulais vous demander si vous avez réfléchi à l'élaboration d'une liste de raisons pour lesquelles il pourrait être acceptable de tenir des

---

réunions à huis clos afin de fournir des directives claires stipulant quand ce ne serait pas acceptable.

Je pense que c'est un peu lié à la discussion précédente sur la promotion de la mise en œuvre, parce qu'être clair peut en être une part importante.

STEVE DELBIANCO :

Michael, merci. Nous attendions avec hâte des commentaires sur la transparence. La réponse est non, nous n'avons pas envisagé une liste de raisons précises pour lesquelles une AC ou SO telle que le GAC serait autorisé à tenir une réunion à huis clos. Si vous avez connaissance d'une telle liste, je vois que je pourrais potentiellement en faire une meilleure pratique. Mais comme nous en avons discuté avec Jan plus tôt, il n'y a pas de mise en œuvre autre que de demander aux AC et SO d'envisager — de les inviter à envisager d'adopter les meilleures pratiques.

Nous ne faisons pas de recommandations pour les statuts constitutifs, il n'y aura donc pas d'assurance de mise en œuvre indiquant que le GAC ne pourrait faire une réunion à huis clos que s'ils ont retenu une des quatre raisons définies. Mais j'apprécierais vos conseils et votre expertise sur la transparence, sur ce que vous pensez être les meilleures raisons de tenir une réunion à huis clos réservée aux adhérents plutôt qu'ouverte au public, et nous serions heureux de mettre cette liste comme



---

potentiellement un exemple en vertu de la liste des meilleures pratiques. Mais ce ne serait pas une obligation, « Vous ne pouvez pas tenir une réunion à huis clos pour les sept raisons suivantes. » Notre mandat et nos recommandations ne sont pas prescriptifs à ce point.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup. En fait, je vais fermer la file après moi-même. J'ai un commentaire à faire, alors je me mets moi-même à la fin de la file d'attente. John, David, et puis moi-même.

JOHN CURRAN :

En passant, c'est un excellent document par l'équipe. J'ai essayé de minimiser mes contributions parce que j'ai tendance à ralentir le rythme. Mais je veux juste dire que c'est un travail remarquable.

Une petite chose qui peut être inscrite ici. Il est important d'identifier les meilleures pratiques et en fait le travail de l'ensemble des sous-groupes dans le contexte de l'ICANN. Et c'est peut-être évident parce que c'est ce dont nous parlons, mais l'ICANN interagit avec un grand nombre d'organisations différentes, dont certaines font partie de l'ICANN et dont certaines sont totalement externes, et dont certaines sont à cheval entre les deux. Par exemple l'IETF n'est pas couvert ici,

---

mais il interagit avec l'ICANN et vit entièrement à l'extérieur. Donc les meilleures pratiques ne leur sont pas applicables, ils ont leurs propres pratiques qui sont développées par leur communauté, par leur méthode.

La plupart des organisations impliquées dans les unités constitutives DNS sont entièrement dans l'ICANN. La communauté des numéros, l'ASO sont des activités mondiales dans le champ d'action de l'ICANN, et nos activités régionales ne le sont pas. Donc il pourrait être utile pour la clarté de définir qu'elles sont dans le champ d'activités de l'ICANN, parce que certaines organisations ont des activités qui sont internes et externes à l'ICANN.

STEVE DELBIANCO :

Merci, John. Des groupes d'ASO et la communauté du serveur racine ont parlé de ces points au début, et en fait les statuts indiquent clairement que l'ASO est l'entité créée par le protocole d'accord entre l'ICANN et les organisations de ressources de numéros, qui est une organisation des RIR existants.

De façon assez sûre, dans quelques cas comme l'ASO, il y a une organisation externe qui a été invitée à apporter sa participation à l'ICANN, donc, nous ne parlons ici que de cette participation au sein de l'ICANN. Prenons ce point en compte et ajoutons quelques idées pour tout clarifier. Merci, John.

---

THOMAS RICKERT :                   Merci beaucoup. David ?

DAVID MCAULEY :                   Merci, Thomas. Je voudrais simplement ajouter une voix dans le camp des résistants à l'idée de changer le mot recommander ces activités aux SO et AC et leurs sous-groupes, et de ne pas le changer en exhorter. Si vous utilisez le mot exhorter, vous allez caractériser les gens comme étant à l'extérieur d'une zone de responsabilité s'ils n'adoptent pas ces activités. Ce sont des organisations complexes qui sont des participants mûrs et responsables envers la communauté, et je pense qu'ils devraient avoir la possibilité de les considérer, au lieu d'être poussé à adopter. Merci.

STEVE DELBIANCO :                Merci, David. Même si nous exhortons, la chose à laquelle nous exhorterions serait de considérer, et non d'exhorter à l'adoption et la mise en œuvre. Et c'est Kavouss, qui a soulevé la formule exhorter à considérer, recommander la considération. Et en ce moment, vous avez raison. Nous avons recommandé. Je vous remercie de votre commentaire.

---

THOMAS RICKERT : Puisque nous n'avons pas entendu Finn aujourd'hui, j'ai le plaisir de le laisser vous parler même si la file d'attente avait été fermée. S'il vous plaît, Finn.

[FINN PETERSEN] : Merci. Je ne vais pas être long. Ce n'est qu'une question. Tout d'abord, c'est un excellent document et des bonnes recommandations, mais en lisant les pratiques en matière de transparence, le point cinq qui parle des procès-verbaux des réunions et en lisant le point 4 de la participation, je pense qu'il existe un chevauchement. Pourriez-vous l'expliquer ? Cela pourrait-il être simplifié dans le points quatre sur la transparence ? Tout devrait être publié dans le point cinq de la participation, point quatre, c'est soumis aux règles de confidentialité et vous parlez de réunions pour les adhérents et de réunions pour tous. Alors, pourrait-on simplifier ou ai-je manqué quelque chose ? Merci.

STEVE DELBIANCO : Je vous remercie, Finn. Je pense que nous allons essayer de clarifier que le point quatre sur la transparence et le point quatre sur la participation parlent des mêmes réunions, les réunions d'adhérents. Ils parlent des deux et ils devraient avoir tous deux le qualificatif, « soumis à des exceptions pour des questions confidentielles. »

---

Nous avons appris que, pour la plupart, les AC et SO publient des résumés des procès-verbaux de leurs réunions, et ces procès verbaux sont publiés sur les listes d'emails. Mais chaque groupe a un niveau différent de synthétisation et définition du niveau de détails du débat et des questions confidentielles. Nous allons remettre de la cohérence dans ces points. Merci.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup. Et comme promis, je vais également faire un bref commentaire, ou c'est plutôt une question. En regardant les critères de participation, le groupe a-t-il pensé à la question des frais d'adhésion pour participer à certains groupes ? Parce qu'il serait relativement facile pour quelques groupes d'augmenter les frais d'adhésion à un niveau qui de facto exclurait un grand nombre de personnes à travers le monde.

Alors je ne sais pas si c'est une question pour ce groupe ou si c'est plutôt une question sur la diversité, mais quand même, je pense qu'afin d'être ouvert et inclusif à l'échelle mondiale, cela pourrait être au moins un point à envisager, non ?

CHERYL LANGDON-ORR :

Nous ne l'avons pas considéré, et cela n'a pas été soulevé par les apports reçus. Donc si vous souhaitez l'ajouter à notre mandat, c'est très bien. C'est une question dont je pense la communauté

---

doit être informée, parce que cela serait — comme beaucoup de choses peuvent être — un obstacle à l'ouverture et la participation générale de la communauté désignée, et il est question ici que les AC et SO soient au service de leur communauté désignée ici et soient responsables à son égard.

Je peux imaginer hypothétiquement qu'une communauté désignée puisse en fait ne pas avoir un problème avec une structure tarifée. C'est plus ou moins leur choix. Mais ce n'était pas quelque chose dont nous avons discuté et ce n'était pas une des choses sur lesquelles nous avons tiré des recommandations.

STEVE DELBIANCO : Je nous verrais bien recommander que les frais d'adhésion, s'ils sont utilisés, doivent être maintenus aussi bas que possible pour encourager la participation, et d'avoir cette recommandation indiquée en recommandation de meilleure pratique.

HOMME NON IDENTIFIÉ : oui.

HOMME NON IDENTIFIÉ : oui.

FEMME NON IDENTIFIÉE : Nous allons le faire.

THOMAS RICKERT :

Je suppose donc en résumé des commentaires que nous avons entendu sur la piste un – nous avons encore les pistes deux et trois à discuter – il n’y avait rien là qui pourrait vraiment exiger une réécriture ou une révision de l’ensemble du document. Je pense donc qu’à moins qu’il y ait une objection, une objection de dernière minute, que nous considérons que cela a été approuvé en première lecture et que les améliorations qui ont été spécifiées ici telles que l’encouragement à considérer ou l’exhortation à considérer, ce sera pour la deuxième lecture.

Je pense donc que sur la première piste, nous sommes bons. Écoutons maintenant s’il y a des commentaires quelconques sur la piste deux, et pour cela j’aimerais que le personnel passe à la diapositive suivante, s’il vous plaît.

Est-ce qu’il y a des commentaires sur la piste deux ? Nous avons entendu Steve nous expliquer pourquoi ou comment l’idée de la table ronde sur la responsabilité mutuelle avait été discutée, et il a offert une justification de la raison pour laquelle cela n’avait pas été formalisé en tant que recommandation. Nous avons donc Jordan, Séb et puis Jan.

---

JORDAN CARTER :

Merci, Thomas. Jordan Carter ici, .nz. Je pense qu'avec ce concept, c'est peut-être une honte qu'il ait été intégré à l'intérieur du travail sur la responsabilité des SO/AC parce que je comprends le genre de logique utilisée pour justifier votre recommandation. Mais en termes d'amélioration de la responsabilité de l'ICANN dans son ensemble, en tant que système, la chose qui, à mon avis, en résulterait serait le concept permettant, donnant l'autorisation d'avoir un type particulier de conversation.

Bien sûr, il y a les groupes de leadership des SO/AC, mais c'est toujours un peu dangereux ou provisoire de dire, « Hé, avez-vous vraiment fini par faire cela aussi bien que vous auriez pu le faire, ou avez-vous pensé à cela ? » Lorsque vous n'avez pas l'autorisation de le faire.

Alors je ne sais pas vraiment où je vais avec ce commentaire, sauf pour dire que j'ai entendu les commentaires de gens qui disaient : Ce serait un cercle de tir pour les SO et AC ou le Conseil d'administration a entendu, ou ce sera un festival de lamentation, quelque chose qui n'était pas constructif. Je suppose que nous saurons que l'ICANN a muri et réussi en tant qu'organisation avec une culture saine, ouverte lorsque ces conversations se produisent si ce n'est pas la façon de le faire. Et je pense que c'est toujours quelque chose sur quoi nous en tant



---

que groupe ou la prochaine révision ATRT devrions réfléchir.  
Merci.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup. Sébastien est le suivant.

SÉBASTIEN BACHOLLET : oui. Merci. Je n'ai pas participé suffisamment à ce sous-groupe, malheureusement, mais j'étais d'accord pour publier le document tel qu'il est. Mais en même temps, je pense que cette question de ne pas avoir de table ronde sur la responsabilité mutuelle ou quoi qu'il soit possible d'avoir pour favoriser un échange entre les différents silos est une partie manquante dans notre travail.

Mais j'espère que ce n'est pas la fin de l'histoire, et que nous serons en mesure de faire revenir ces discussions quelque part dans ce travail ou dans l'ATRT un jour, cela n'a pas d'importance. Mais je pense vraiment que nous ne pouvons pas structurer une organisation en ne pensant qu'à la responsabilité au sein de nos propres silos. Ce qui se passe dans l'autre silo est également important.

Je pense que pour chaque partie, ce qui se passe dans l'autre partie est important, parce que nous formons tous ensemble une seule structure organisationnelle. Et c'est pourquoi je pense

---

que quelque chose permettant une compréhension mutuelle, une responsabilité mutuelle et l'augmentation de la transparence et la sensibilisation sera utile dans l'avenir. Merci.

THOMAS RICKERT : Merci, Sébastien. Comme je vois la file d'attente est de plus en plus longue et nous avons peu de temps, je vous demande d'être bref, et peut-être de mettre l'accent sur la critique ? Donc, si vous avez juste des commentaires qui ne retarderaient pas l'approbation de la première lecture du rapport, alors, il serait mieux de rester très bref.

Jan est le suivant. S'il vous plaît.

JAN SCHOLTE : Oui, de la même façon que Jordan et Sébastien, mon apport serait de dire que nous avons ce groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité, et d'une certaine façon, nous avons eu une discussion sur la responsabilité mutuelle dans le CCWG au cours de ces deux dernières années. Ce groupe n'est pas prévu pour poursuivre ses travaux, et pensons à ce tout ce que nous avons appris.

Je reviens sur la réunion de Francfort où nous n'avions même pas une définition de la responsabilité. Où en sommes-nous aujourd'hui, combien avons-nous appris à travers tout ce

---

processus. Si nous ne remplaçons pas ce CCWG-responsabilité avec quelque chose qui est une conversation intercommunautaire continue, alors nous perdons tout ce que nous avons appris au cours de ces deux dernières années.

Alors je ne sais pas comment faire, et peut-être que cette idée de la table ronde n'est pas vraiment la façon de le faire, je ne sais pas. Mais l'idée de dire que nous ne continuerions pas une sorte de conversation institutionnalisée entre les communautés semble être une perte d'occasion. Merci.

STEVE DELBIANCO :

Jan, je vous remercie. Et comme je le disais sur le chat, à la page 2 de votre document, lors de notre discussion sur les missions, nous avons indiqué que la recommandation n°10 du rapport final du CCWG tente de donner des pistes pour la poursuite du travail. Laissez-moi vous donner deux exemples.

Le premier est que dans la piste de travail 1 nous avons incorporé les révisions des mécanismes de responsabilité des organisations de soutien (SO) et comités consultatifs (AC) dans le cadre des révisions indépendantes de structure. Les statuts constitutifs exigent du Conseil d'administration de l'ICANN qu'il trouve un réviseur indépendant tous les cinq ans pour examiner chaque AC et chaque SO quant à leur efficacité en tant

---

qu'organisations. Il s'agit de tous les SO/AC sauf le GAC, et je sais que la GNSO n'a eu qu'une révision.

Je crois que le Conseil d'administration impose le cahier des charges pour ces révisions indépendantes. Donc il pourrait facilement suggérer que ces révisions incorporent une évaluation de la responsabilité, la transparence, la participation et la sensibilisation, et pourrait même suggérer que les bonnes pratiques développées ici fassent partie des fondements à partir desquels on réalise la révision indépendante de chaque SO/AC. Il s'agit là d'un mécanisme pour les révisions de structure.

Le deuxième exemple concerne les ATRT qui ont lieu au moins tous les cinq ans. Elles sont réalisées à l'échelle de l'organisation, elles ne se concentrent pas sur un seul AC ou une seule SO, mais vous seriez la deuxième personne à suggérer que l'ATRT puisse avoir l'opportunité d'examiner ces meilleures pratiques au moment d'observer le degré selon lequel les SO/AC sont transparents, ouverts et responsables.

Nous pouvons donc faire ces deux recommandations de manière plus explicite pour que les révisions indépendantes et l'ATRT aient lieu tous les cinq ans.

---

JAN SCHOLTE : C'est bien, mais aucun des deux exemples n'impliquent des discussions intercommunautaires et [inaudible].

STEVE DELBIANCO : L'ATRT si.

JAN SCHOLTE : Si vous croyez que c'est suffisant.

THOMAS RICKERT : Je comprends pourquoi Jan ne veut pas que ce groupe soit dissous. Nous nous amusons bien n'est-ce pas ? Kavouss c'est à vous.

KAVOUSS ARASTEH : Merci. Nous avons discuté au niveau du groupe et j'ai suggéré que puisque nous ne sommes ni en faveur ni nous n'appuyons l'idée d'avoir une table ronde sur la responsabilité mutuelle, peut-être que de la partie deux jusqu'à la fin du texte on peut procéder de façon formelle, modifier ce qui doit l'être et ensuite décider. Avoir par exemple des réunions annuelles entre les dirigeants des SO/AC pour échanger des informations dans le cadre de la mise en œuvre de ces recommandations.

Je pense qu'il faut prendre cela en compte et ne pas le laisser de côté. Si quelqu'un a un problème, il entre dans le débat de

---

savoir si les dirigeants [inaudible] tous les ans ou quelle que soit la période décidée, mais se rencontrer peut-être un peu plus souvent de façon informelle. Merci.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup, Kavouss. Comme j'ai demandé aux collègues de faire court, je demande également aux réponses d'être brèves. Passons à la prochaine question. D'accord. À suivre il y a Alan, puis Greg, ensuite Malcolm et ensuite nous fermerons la liste.

ALAN GREENBERG : Merci. Je vais répondre à Jordan et Jan. Je fais partie de ce groupe et j'y suis actif. Je fais partie des gens qui ont soutenu l'idée d'une table ronde sur la responsabilité mutuelle. J'estimais que ça pouvait être un exercice utile. L'At-Large en est juste à la publication de sa révision après avoir publié une version préliminaire. Un rapport qui est en grande partie fondé sur les commentaires reçus par les réviseurs, des commentaires très négatifs. Des commentaires pas forcément justes, et constater la joie d'autres parties de la communauté qui se frottent les mains et voient le couteau planté dans notre dos, je ne crois pas que nous soyons prêts et assez matures pour ça. Merci.

---

THOMAS RICKERT :            Merci, Alan. Greg ?

GREG SHATAN:                Merci. Je pense qu'il est regrettable que l'accent mis sur la responsabilité mutuelle ait été en quelque sorte mélangé avec le concept de table ronde sur la responsabilité mutuelle qui donne l'impression d'un peloton d'exécution circulaire et que les gens ne considèrent donc pas comme une recommandation. Mais je pense vraiment que le concept de responsabilité mutuelle ne devrait pas être écarté, et je m'inquiète de voir que le premier point qui dit que chaque AC-SO est responsable face à sa propre communauté et non les uns envers les autres ou face à la communauté au sens large ou face à la Trinité ou la communauté internet mondiale, je pense que cela réduit trop la question, et je dis ça en tant que personne qui sert en tant que dirigeant au sein d'une communauté et qui réalise qu'il serait agréable d'être protégé par toutes les organisations autres que ma propre communauté.

C'est peut-être contraire à mes propres intérêts mais je pense que c'est important de réexaminer ce premier point, peut-être pour reconnaître qu'ils sont en premier responsables face à leur communauté désignée et ensuite face à d'autres SO/AC. Et je pense que nous devons avoir l'occasion, que nous soyons assez

---

matures ou pas, d'avoir ce genre de discussion mutuelle ou bilatérale directe et voir comment on peut agir en ce sens. On dirait que la table ronde n'était pas la solution, mais quelle serait-elle pour avoir une discussion constructive et peut-être même recueillir des critiques des différentes organisations ? Et en plus des différents types de révision, l'ATRT et les révisions structurelles qui permettent une sorte de discussion intermédiaire qui a aussi ses avantages. Mais je crois que nous avons besoin de conversations sur la responsabilité mutuelle mais qui ne soit pas une table ronde, il faut étudier davantage cette idée. Merci.

STEVE DELBIANCO :

Merci, Greg. Le point dont vous parlez sur la diapo fait partie des raisons pour lesquelles nous avons dit qu'une table ronde sur la responsabilité mutuelle n'était pas nécessaire. Ça n'est donc pas dans la recommandation. Ce qui est dans la recommandation page 4 c'est : « Cela ne veut pas dire que chaque SO/AC prend ses décisions sans se soucier de la communauté Internet dans son ensemble en dehors de sa communauté désignée. L'intérêt public mondial est au contraire une considération fondamentale du Conseil d'administration de l'ICANN dans l'approbation et la mise en œuvre de conseils et de recommandations politiques qui ressortent des SO/AC. » Il s'agit là de notre déclaration officielle, et ce que vous soulignez est une critique juste.



---

J'essaie de suggérer de manière brève la façon dont les discussions sur cette responsabilité sont représentées et je ne cherche pas à recommander un nouveau processus officiel de table ronde. Et si vous avez des idées nouvelles quant à la manière dont nous pourrions suggérer sa mise en vigueur, nous serions heureux de les intégrer dans notre deuxième lecture, troisième lecture.

Mais nous devons avancer car nous sommes sur la page de la table ronde sur la responsabilité mutuelle, nous ne recommandons rien d'officiel. Et si vous prônez le fait que nous recommandions quelque chose d'officiel, nous allons devoir comprendre de quoi il s'agit, le renvoyer au groupe de travail et essayer d' étoffer nos propositions.

GREG SHATAN:

Pour faire court, je pense que les décisions ne sont qu'un aspect de ce que font les SO/AC, et je pense que ce sont les moins ouverts aux critiques d'autres SO/AC, car c'est envers votre propre communauté que vous êtes le plus responsable des décisions prises, mais je pensais plus aux processus, à l'équité pour les membres, à des décisions orientées vers les politiques, je pense que c'est là qu'on a le plus besoin d'une responsabilité mutuelle et pas sur le point de prise de décisions. Merci.

---

THOMAS RICKERT :                   Merci beaucoup. Passons à Malcolm. Malcolm ?

MALCOLM HUTTY :                   Merci. La communauté de l'ICANN a tout à fait intérêt à ce que ses parties constituantes soient efficaces et fonctionnent correctement et de manière adéquate en représentant les parties de la communauté et les parties prenantes qui sont désignées pour garantir que toutes les parties prenantes pertinentes qui ont des intérêts dans les activités de l'ICANN puissent être entendues.

Mais s'assurer que tout fonctionne [inaudible] semble être pour moi une activité intense qui est plus de la compétence d'entités comme l'ATRT. Aller au-delà de ça pour avoir une session sur la responsabilité mutuelle plus directe et continue où les organismes qui sont supposés représenter les parties prenantes dans leur ensemble se parlent plus directement risque à mes yeux de se replier sur nous, de nous éloigner des communautés que nous voulons représenter, et finir par ébranler la responsabilité de l'ICANN face à la communauté dans son ensemble.

Je m'excuse de ne pas avoir joué un rôle plus important dans la formulation de ces recommandations, mais je suis rassuré et soulagé, ma contribution n'a pas été nécessaire, je considère

---

qu'elles sont judicieuses, bien exprimées et très bien défendues par Steve. Je vous demande de ne pas les modifier.

THOMAS RICKERT : Merci Malcolm. Vous noterez que j'ai fermé la liste après Malcolm, donc comme Avri et Jorge n'ont pas pris la parole, vous pouvez parler, rapidement.

AVRI DORIA : Très bien, merci. J'allais donner mon nom mais merci. Je suis membre de ce groupe, bien que je reconnaisse que la discussion concernant l'idée de table ronde sur la responsabilité mutuelle m'a fait devenir membre passif car elle a été très confuse à mes yeux. Et aussi en partie car nous n'avions aucune notion de ce envers quoi nous devrions être responsables lorsque nous avons commencé à parler d'une table ronde.

Mais écouter la discussion m'a convaincue que nous en avons besoin, car les questions transfrontalières entre les divers groupes ont besoin d'un endroit où être traitées, et l'alarme a été déclenchée lorsqu'une personne a dit, « Oh, nous pouvons nous adresser au Conseil d'administration pour les traiter ». Non ça ne marche pas comme ça.

Si nous avons des problèmes de responsabilité les uns envers les autres, nous devons nous assoir autour d'une table. Maintenant

---

peut-être que nous devrions l'appeler la table de cuisine sur la responsabilité mutuelle plutôt que la table ronde mais en tout cas, s'asseoir autour d'une table et parler des questions de responsabilité mutuelle me paraît sensé. Merci.

THOMAS RICKERT :                   Merci. Jorge ?

JORGE CANCIO :                   Bonjour. Bonjour et merci de me donner la parole même si vous avez fermé la liste. De la même manière que Jan, Avri et d'autres l'ont dit, je pense qu'il serait utile d'avoir un processus ouvert ou un groupe permanent. Cela nous donne un endroit pour discuter de ces questions plus structurelles, et cela permet de créer un groupe d'interprètes et de traducteurs entre les différents SO/AC. Je pense que cela crée de la valeur et que nous avons appris beaucoup de chose de ce processus.

Ce serait une véritable perte de ne plus l'avoir dans le futur, et cela pourrait affecter la valeur que nous avons créée ces deux dernières années, et ce ne serait pas bénéfique pour la compréhension mutuelle des différentes parties de notre communauté, à laquelle les personnes au sein de ce CCWG ont contribué et continueront de contribuer dans les temps à venir. Merci.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, Jorge. Il s'avère qu'il y a un vrai besoin de discussions perçu par beaucoup d'entre vous. La question est : est-ce que c'était bien là l'idée d'une table ronde sur l'évaluation de la responsabilité mutuelle ? Et c'est sur ça que devait travailler la sous-équipe.

Donc ma suggestion, et je me tourne vers les rapporteurs pour qu'ils interviennent sur ça, est que nous prenions en compte vos commentaires, « Nous sommes satisfaits des recommandations telles qu'elles sont. Nous adoptons ce rapport en première lecture, mais nous prenons note du besoin de discuter de l'idée d'un forum mais qui pourrait être légèrement différente de l'idée posée sur la table et donc en dehors de la portée du travail de la sous-équipe, et nous avons mis ça à l'ordre du jour pour discuter d'une sorte de table de cuisine ou peu importe le nom que vous lui donnez, pour que la communauté se réunisse et discute également des sujets liés à la responsabilité.

Est-ce un moyen d'aller de l'avant ? Steve.

STEVE DELBIANCO :

Avant d'en créer un nouveau, je voudrais demander aux gens de regarder la page 31, le 2e paragraphe de Willie Currie de mai 2015. Il déclare, « Il y aura lors de la réunion générale annuelle

---

un rassemblement. Une table ronde du Conseil d'administration, du Président-directeur général et de tous les comités SO/AC représentés par leurs présidents, concentrée sur eux-mêmes. »

Si cette séance plénière veut mettre en œuvre l'idée de Willie Currie, le paragraphe du milieu page 31, alors nous avons là une structure. Cela faisait partie de notre champ d'action de l'évaluer. Les gens voulaient simplement faire ça. Parce que certains d'entre vous ont dit, « Oui nous voulons le faire » et c'est la première fois que nous entendions ça au sein d'un sous groupe. C'est pourquoi nous avons fait la première lecture devant la séance plénière.

Votre première réaction est donc, « Oui nous voulons faire ce qu'a décrit Willie Currie. » Si la réponse est, « Non ce n'est pas ce que nous voulons » alors nous aurons besoin d'autres idées, c'était là le point soulevé par Thomas. Avant de choisir d'autres idées, donnez-nous votre accord ou pas sur ce qu'a décrit Willie à la page 31.

THOMAS RICKERT :

Willie donne les fondements de ce qu'il essaie de réaliser. Cependant, je pense que nous pouvons conclure que la première lecture a également été une réussite et que nous avons poursuivi la discussion lors de la séance plénière où nous avons

---

repris cette idée. Ce n'est pas gravé dans la pierre mais nous allons reprendre cette idée pour ne pas l'oublier.

Passons maintenant à la troisième piste. Sébastien et Avri, avons-nous besoin de poursuivre cette discussion ? Piste trois, d'accord. Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Je comprends pourquoi vous voulez procéder ainsi, et je suis d'accord, mais je veux quand même soulever un problème, les voix au sein du sous-groupe se sont tellement élevées contre qu'il a été impossible d'en discuter, sauf si vous aviez une voix très forte. Et c'est pour ça que c'est arrivé comme ça devant la séance plénière. Et le fait que ce soit arrivé devant la séance plénière pour une première lecture peut également nous amener à revenir vers le groupe pour à nouveau discuter de cette piste deux. Mettons nous d'accord sur la première lecture de la piste une et la piste trois, nous n'allons pas passer plus de temps sur ces deux pistes.

Voici une autre solution. Mais étant donné que chaque scénario est [inaudible] nous avons peu de gens au sein du sous-groupe, et c'est bien qu'ils soient là, mais il faut que chaque voix puisse être entendue. C'est pour ça je suppose que nous allons regarder cela avec un autre sous-groupe. Merci.

---

THOMAS RICKERT : Merci, Sébastien. En réponse également au commentaire de Kavouss. Il ne s'agit pas de ne pas permettre de discussion, mais il s'agit de donner un forum adéquat pour les discussions, car je crois que les idées que vous partagez sont différentes de ce qu'est à la base l'idée de table ronde sur la responsabilité mutuelle. C'est le seul point, nous voulons lui donner plus d'espace. Nous pensons qu'ici n'est pas le lieu adéquat mais nous aurons une discussion en séance plénière séparée sur ce sujet important. Avri ?

AVRI DORIA : Je souhaite apporter un commentaire sur la piste trois. C'est bon. Je comprends pourquoi nous n'utilisons pas l'IRP. Je pense que c'est dommage que ce ne soit pas utilisable, mais je comprends pourquoi. J'ai été membre des deux groupes. Je ne crois pas qu'il y ait d'autres moyens plus faciles, sauf peut-être le médiateur. Je crois que ce n'est pas une bonne idée de faire appel au traditionnel bureau des plaintes. C'est un mécanisme de plaintes institutionnel qui n'a rien à voir avec les plaintes au sein de la communauté.

Nous devons y réfléchir, est-ce que le médiateur serait suffisant ? Il pourrait l'être, surtout si nous faisons attention à la piste deux. Mais à l'heure actuelle, je ne vois pas d'autres moyens plus



---

faciles, mais nous ne devrions surtout pas utiliser le bureau des plaintes.

THOMAS RICKERT : Et je suppose qu'on peut confirmer cela avec Göran lorsque nous lui parlerons après la pause déjeuner. Kavouss, vous avez la main levée.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. J'ai mis sur le chat que l'importance de la responsabilité mutuelle est telle qu'on peut lui accorder quelques minutes de plus. Je pense que ce dernier paragraphe, page 31, prévoit qu'un tel type de responsabilité soit généré par les présidents de AC-SO et que nous pourrions donc peut-être affirmer que cela nécessiterait le lancement d'un processus de responsabilité mutuelle.

Voilà la situation. C'est très important. Voilà la limite à ce stade, ensuite nous devons laisser la main aux présidents des SO/AC. S'ils pensent qu'il faut initier un processus, ils le feront. Merci.

THOMAS RICKERT : Aimeriez-vous répondre quelque chose ?

---

STEVE DELBIANCO : Sur la piste trois, Avri...je vais m'assurer que mes notes ne sont pas inexactes. Est-ce que vous vouliez dire que le médiateur n'est pas plus facile qu'un IRP ?

AVRI DORIA : Non, je ne pense juste pas que ce soit une alternative. Mais c'est d'accord. Ce que je disais c'est que le bureau des plaintes ne doit pas être utilisé.

STEVE DELBIANCO : Merci. Et le bureau des plaintes n'est pas dans notre rapport.

AVRI DORIA : C'est vrai mais vous en avez parlé.

STEVE DELBIANCO : Parce que c'est un sujet à l'ordre du jour, n'est-ce pas ? Mais ce n'est pas dans notre...

AVRI DORIA : Oui. Mais vous avez dit que c'était une possibilité, je voulais juste rebondir sur ça.

---

STEVE DELBIANCO : C'est compris. Donc si la recommandation trois est telle que sur le papier, ne pas utiliser l'IRP et prendre en considération l'idée du médiateur, ça vous va ? Merci.

AVRI DORIA : Oui.

STEVE DELBIANCO : Merci.

THOMAS RICKERT : OK, merci beaucoup. Merci pour cette discussion très engagée. Nous pouvons en retirer que le rapport est bien pour une première lecture. Nous devons discuter un peu plus de la piste deux, voir si nous allons arriver avec une recommandation de la séance plénière sur une sorte de responsabilité mutuelle ou un format de responsabilité des SO/AC. Nous ne savons pas encore, mais nous allons bientôt revenir vers la séance plénière.

Je voudrais donc féliciter la sous-équipe de cette première lecture réussie, et oui nous pouvons nous applaudir. Ce fut du très bon travail.

Je sais que l'heure est passée et que nous n'avons pas eu l'occasion de prendre 15 minutes pour se préparer pour Göran,

---

et nous allons donc donner 1 minute 30 - 2 minutes à Mathieu pour présenter ce que nous avons prévu de faire avec Göran.

MATHIEU WEILL :

Merci, Thomas. Je vais faire vite. Nous avons donc organisé une discussion où nous avons invité Göran. Notre invitation a été une telle réussite que je comprends que nous soyons très heureux d'accueillir non seulement Göran mais également Steve Crocker et George du [inaudible] nous aurons donc tout un panel pour une heure de discussion.

Les questions que nous avons soulignées pour cette discussion sont en lien avec notre ordre du jour, nous pensons qu'il serait intéressant d'aborder la question de la responsabilité du personnel, en particulier la partie sur la participation du personnel. J'ai suggéré à Jordan et Avri qu'ils expliquent leurs points de vue sur ça et que nous commençons ainsi la discussion sur cette question.

J'espérais qu'on puisse avoir une mise à jour du bureau des plaintes dont Göran a parlé lors des précédentes séances avec notre groupe.

Le calendrier de notre groupe est aussi un sujet que nous voudrions aborder. Comme vous le savez, nous avons intégré à notre ordre du jour une discussion sur l'extension du calendrier

---

et les conséquences éventuelles, notamment financières, ainsi que le besoin de soutien, et c'est également un élément que nous avons identifié dans la discussion. Peut-être que certains vont présenter d'autres points mais je ne suis au courant de rien d'autre.

Voilà jusqu'ici la programmation. Avri, avez-vous la main levée ?  
Non non. Ah. Sébastien, vous vouliez dire quelque chose ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Peut-être que le bureau des plaintes peut nous accompagner cet après-midi. Merci.

MATHIEU WEILL : Je ne sais pas. Tout le monde dit qu'il a été nommé. Je n'ai pas...

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui la nomination, c'est déjà [inaudible]

MATHIEU WEILL : Je n'ai pas été informé, mais oui, ne mélangeons pas tout. Nous avons une séance lors de laquelle nous avons invité Göran et la direction de l'ICANN sera présente. Ayons une discussion avec la direction, et avec le directeur récemment nommé. Je ne crois pas que ce soit un bon cadeau de bienvenue de dire, « Allez,

---

venez devant le groupe et faites-vous cuisiner.» Ce n'est pas tout à fait une manière d'engager des discussions constructives.

Donc laissons la séance comme elle est planifiée, et profitons de cette occasion pour féliciter Krista pour sa nomination. Merci.

Sur ce, je crois que le déjeuner est servi. Ici ? Ici ou à l'extérieur ? Ici, et nous nous retrouvons à 13 h 00 pile. Merci.

TIJANI BEN JEMAA :

Vous êtes conscient du budget. Nous pouvons peut-être réduire le budget mais nous devons poursuivre le travail. Nous n'avons pas besoin de nous dépêcher de finir le travail car nous ne voulons pas que ça dure plus longtemps. Merci.

MATHIEU WEILL :

Merci Tijani. Je pense qu'il faut qu'on évite de créer des occasions de retarder les discussions. Mis à part ça, je suis d'accord.

Greg.

GREG SHATAN:

Merci. Ma salle AC est en panne donc j'utilise ma propre main pour avoir la parole.

---

Je pense qu'il faut qu'on évite de surévaluer la portée de la piste de travail 2. Nous travaillons sur neuf problèmes spécifiques qui sont plus ou moins définis. Il ne s'agit pas de l'avenir entier de l'ICANN. Il s'agit de neuf problèmes de complexités variées, et je pense qu'il faut examiner chacun d'entre eux comme quelque chose qui était limitée et, je ne vais pas donner d'exemples particuliers, mais il faut envisager d'étendre la portée de chaque groupe. Je pense qu'il faudra plus de temps pour certains pour diverses raisons mais je ne crois pas que ce soit l'objectif de quiconque de prolonger les choses. Je pense que la plupart d'entre nous serait heureux d'abrèger les souffrances de la piste de travail 2 le plus tôt possible, mais nous devons prendre le temps qu'il faut mais je crois que si ça prend trop de temps cela signifie que nous n'avons pas bien saisi la portée du groupe car je crois que le but est qu'ils traitent des problèmes spécifiques et pas des concepts constitutionnels ou futuristes d'un ICANN qui faiblit.

Merci.

MATHIEU WEILL :

Merci Greg de ne pas avoir fait de référence spécifique. Personne n'a vraiment saisi de qui vous parliez.

---

Je vois la main levée de Jordan et ensuite nous prendrons une pause et nous nous retrouverons pour la deuxième partie après la pause café. Jordan.

JORDAN CARTER :

Très rapidement. Je suis pour le fait que nous avançons aussi vite que possible. Nous pensions que nous avons besoin de l'ensemble des sujets pour améliorer la responsabilité de l'ICANN et que nous n'avions pas besoin d'avoir fini avant la transition mais nous n'avons pas dit que nous ne devions jamais les finir. Et il existe un autre cadre dans les révisions de l'ATRT2 qui prévoit également d'examiner ces sujets, donc je pense que ça aiderait de savoir que tout le monde a bien l'image en tête de ce à quoi doit ressembler la finalité de ce travail. Est-ce un ensemble consolidé de recommandations approuvées lors d'une réunion publique de l'ICANN ? Autre chose ?

Si c'est véritablement ce à quoi ça ressemble, nous devrions le faire à la fin de l'année ou lors de la première réunion l'année prochaine. Personnellement, je n'ai pas du tout envie d'être assis là et de travailler sur ça en juin prochain.

MATHIEU WEILL :

...un groupe qui sera un ensemble complet de recommandations ou plusieurs ensembles. Vous avez plutôt



---

intérêt à revenir après la pause café car ce sera notre sujet de discussion. Restez donc à l'écoute. Nous faisons une pause de 15 minutes et on se retrouve pour discuter de ce thème précis. Merci Jordan d'avoir été clair.

2 minutes. Nous allons revenir aux questions que vous avez tous posées, et essayer de maintenir l'attention.

D'accord. Nous avons le quorum des co-présidents.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :      Ensuite ?

MATHIEU WEILL :                      Nous reprenons. Devrions-nous donc soumettre nos recommandations sous la forme d'un seul ensemble ?

INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE :    Oui.

MATHIEU WEILL :                      Ou un ensemble de recommandations par sous-groupe ? Ou autrement ? Voilà de quoi nous devons parler. Nous avons commencé cette discussion lors de la dernière séance plénière, et nous avons rassemblé des documents sur les points positifs et

---

négatifs, résumant les arguments échangés lors de ces discussions initiales.

En gros, les arguments en faveur d'une consultation publique unique ont été : éviter les conflits ou écarts possible entre les recommandations de divers sous-groupes. L'uniformité est donc un argument clé. Le deuxième argument a été de dire que certains SO/AC ne veulent peut-être pas cibler leur attention et leur temps sur neuf ensembles successifs de recommandations mais sur un ensemble unique.

D'un autre côté, nous avons des arguments en faveur d'une approche plus progressive, incluant le fait qu'un document unique avec toutes nos recommandations serait évidemment très long, très divers, car nous abordons des sujets très différents. C'est donc potentiellement très difficile pour des personnes ou même pour les SO/AC de prendre en considération un seul ensemble, un seul bloc.

On craignait également que si une recommandation était rejetée, cela impliquerait que le rapport complet serait rejeté. Mais je pense que notre charte permet à un SO/AC d'approuver ou de rejeter recommandation par recommandation. Il faut étudier ça.

Évidemment, si nous attendons que le dernier groupe finisse de soumettre ses recommandations, certains auront fini avant et

---

devront sans doute attendre pour l'approbation et la mise en œuvre. Cela entraîne donc du retard pour des recommandations utiles à l'ICANN dans son ensemble.

Il y a également eu des inquiétudes quant à la motivation du groupe. Si un groupe a fini et attend tous les autres, les volontaires iront vers d'autres domaines et ne seront pas en mesure de réaliser la phase finale et faire accepter les recommandations.

Voilà les points positifs et négatifs mentionnés. Il a été suggéré d'adopter une solution de compromis où il pourrait y avoir un gros ensemble ou deux gros ensembles, ou certains sous-groupes pourraient soumettre individuellement leurs recommandations avec le sous-groupe le plus proche et présenter cela comme un ensemble.

Nous en étions là dans la discussion. Il faudrait avancer sur ça car nous allons affecter la durée de prolongation des discussions et le plan de travail également car nous allons communiquer avec les SO/AC sur l'extension de la durée.

C'est donc une bonne occasion de leur présenter la manière dont nous allons planifier tout cela, en utilisant un processus d'approbation et en s'assurant que nous sommes dans l'axe et que nous établissons avec eux des attentes sur ce sujet. Nous allons leur écrire, leur demander un prolongement de la durée,

---

et c'est là une bonne occasion de montrer que nous pensons au bouclage, à comment nous allons procéder pour boucler tout ça et nous assurer qu'ils sont à l'aise avec l'approche que nous proposons.

Avec cette introduction, je voudrais savoir s'il y a d'autres arguments ou points de vue sur la manière dont nous avançons sur cette question. Je suis heureux de voir la liste se former. Greg vous avez la parole.

GREG SHATAN:

Merci. Je pense que de maintenir tout ouvert jusqu'à ce que le dernier groupe finisse serait une erreur. Je pense que chaque sous-groupe doit individuellement clôturer les choses. Une fois qu'un sous-groupe est clos, cela permettra aux gens qui participent à plusieurs sous-groupes de se concentrer davantage sur les autres et les aider à finir.

La question de savoir si nous devons mettre les choses en attente et tout soumettre aux SO/AC en un seul ensemble unique pour approbation finale est moins importante que l'idée selon laquelle nous devrions clore chaque chose.

Je pense cependant que l'on devrait soumettre les choses en plusieurs regroupements plutôt qu'en un seul et unique dossier en cherchant les dépendances essentielles, et en ne misant pas tout sur la chance. Mais là où il n'y a pas de dépendances

---

essentielles entre les dossiers qui sont terminés et ceux qui ne le sont pas, on devrait soumettre les choses au fur et à mesure.

Et je pense qu'il devrait y avoir un effort d'harmonisation au moment du regroupement final. Toute question sur l'harmonisation doit être rapportée aux SO/AC pour que tout changement aux rapports déjà approuvés puisse être à nouveau réalisé. Ou pour ceux pour qui nous pensons que ça n'arrivera pas, ils peuvent suivre le processus jusqu'à l'approbation du Conseil d'administration. Ensuite il n'y aura plus besoin d'effort d'harmonisation.

Nous devons donc examiner les neuf avec attention. S'il y en a un qui est largement indépendant, disons le groupe chargé de la bonne foi, il pourrait être soumis au processus d'approbation du Conseil d'administration sans avoir à attendre que le groupe chargé de la juridiction, par exemple, ait fini. Je ne crois pas que l'un ait une incidence sur l'autre, et on n'a pas besoin de maintenir ça même pour des questions d'harmonisation. Merci.

MATHIEU WEILL :

Merci, Greg. Ensuite il y a Niels.

---

NIELS TEN OEVER :                   Merci, Mathieu. Je suis ravi de dire que je suis tout à fait d'accord avec Greg. L'uniformité est très importante, mais finir le travail est au moins aussi important car [inaudible] est très cohérent.

Je suggère d'envoyer les rapports par lots. Si nous cherchons les dépendances essentielles, nous constaterons que pratiquement tout sera dépendant que ce soit pour une chaîne ou une autre. Cela veut donc dire que nous allons encore devoir attendre la toute fin. Je pense que nous risquons là de perdre la participation. Nous avons eu une légère hausse au début de la piste de travail 2 en incluant de nouvelles personnes, mais cela se réduit de plus en plus. Cela ne permet pas d'augmenter la qualité du travail.

Je pense donc que nous devrions adopter l'approche divisée car avec les approbations individuelles il pourrait y avoir des problèmes. Nous pouvons fixer un ou deux délais quant au moment où nous soumettrons ceci aux organisations membres.

MATHIEU WEILL :                   Merci beaucoup d'avoir été si clair quant à l'option que vous préférez. C'est très utile.

Robin c'est à vous.

---

ROBIN GROSS :

Merci. C'est une question que nous avons abordée lors de la réunion des utilisateurs non commerciaux le mois dernier. Nous semblons tous nous diriger vers un accord brutal sur cette approche divisée pour laquelle les thèmes individuels sont reliés à mesure qu'ils sont achevés, et ils sortent pour commentaire public de manière individuelle, ils peuvent être reliés et nous pouvons donc travailler sur d'autres questions.

À la toute fin, il y a une grande période de consultation publique sur le rapport en tant que lot, sur la question de l'harmonisation et pour s'assurer que les parties ne sont pas en contradiction les unes avec les autres et que les choses n'ont pas été radicalement modifiées.

Je pense donc que l'approche divisée est la meilleure car les thèmes peuvent être soigneusement reliés dès que possible puis mis en attente. Nous ne serons pas dans une situation de marchandage où certains groupes disent, « Je vous donnerai ce que vous voulez sur la diversité si vous me donnez ce que je veux sur la transparence. » Cette situation de marchandage aura lieu si nous laissons les choses ouvertes jusqu'au bout.

Mais au final, nous pouvons avoir un lot unique présenté pour commentaires pour garantir que tout fonctionne comme un ensemble harmonisé de recommandations. C'est la meilleure des solutions. Merci.

---

MATHIEU WEILL :                   Merci beaucoup, Robin. David ?

DAVID MCAULEY:                   Merci, Mathieu. J'ai un avis un peu différent. Comme vous pouvez le constater sur l'écran, j'étais pour une approche harmonisée, une approche unique, et je le suis toujours, peut-être pas avec autant de force qu'avant. Je pense vraiment que l'harmonisation et la cohérence sont très importantes. Sinon nous allons mettre le Conseil d'administration face à une décision très difficile.

Je ne pense pas que cette décision doit être prise avant l'ICANN 59. Autrement dit, si nous prévoyons d'avancer avec un seul rapport, et si nous pensons que le fonctionnement des différents groupes est trop divers, alors la décision de diviser les choses pourrait ne pas être prise avant l'ICANN 59. Je ne pense pas qu'aucun groupe soit prêt à établir son rapport final à l'heure actuelle. Rien n'a été présenté devant le Conseil d'administration. Voilà ma recommandation. Merci.

MATHIEU WEILL :                   Merci David. Cheryl ? Pour que tout le monde le sache je vais fermer la liste après Kavouss. Cheryl ?



---

CHERYL LANGDON-ORR : Merci, Mathieu. Je suis également maintenant en faveur de l'approche divisée, mais contrairement à David, je ne la considère pas comme une alternative au dossier final unique. Je pense qu'il est très important de rattacher nos groupes tels qu'ils sont et je suis plus attiré par cette option. Mais j'ai imaginé ça comme « Et ensuite, à mesure que les chapitres ont été reliés en livre, le produit de ces morceaux de commentaire public et le produit de l'équipe de travail peuvent être reliés en un produit unique. »

J'ai compris en écoutant les interventions précédentes, qu'on peut être en mesure de voir ceux qui n'ont pas un grand besoin d'harmonisation et qui reflètent du bon travail. Ceux-là pourront être clôturés plus tôt, mais je les veux quand même reliés au livre final. Merci.

MATHIEU WEILL : Merci, Cheryl. Thomas ?

THOMAS RICKERT : Merci Mathieu. Je crois qu'il faut qu'on garde à l'esprit qu'il y a deux processus à gérer. L'un consiste à faire notre travail avec les périodes de consultation publique, pour lesquelles nous devons aussi nous demander : qu'est-ce que nous présentons

---

pour commentaire public, et comment nous gérons le dossier final ? Je crois que l'approche la plus logique est de présenter les choses pour commentaire public à mesure qu'elles sont prêtes et ensuite proposer le dossier final pour commentaire public, mais n'accepter que des commentaires sur des incohérences et ne pas prendre le risque que les gens demandent une deuxième lecture ou se désengagent de tout à la dernière minute. Nous aurions donc un travail supplémentaire jusqu'à ce que le dossier final soit prêt et nous demanderons ensuite les incohérences perçues avec les commentaires publics.

Nous pourrions demander aux organisations membres de prendre une approche similaire. Nous leur envoyons les thèmes individuels à mesure que c'est prêt pour qu'elles puissent définir leur propre calendrier en espérant qu'elles étudient les choses une par une et les approuvent à mesure que nous avançons, et avoir ensuite une approche finale pour gérer les incohérences. Car je pense que nous ne pouvons pas nous permettre d'envoyer un dossier final et risquer qu'elles veuillent rediscuter de certaines choses ou ouvrir à nouveau certaines discussions, à un stade où nous les aurons clôturées un an auparavant par exemple. Nous pouvons leur proposer. Nous ne pouvons pas leur refourguer comme ça.

---

Je pense qu'une telle approche leur apporterait de la flexibilité pour respecter leur processus d'approbation et leur propre calendrier et réduire au final les risques d'échec.

MATHIEU WEILL : Merci, Thomas. Je vous vois Jordan.

JORDAN CARTER : Merci Mathieu. Je pense que je suis d'accord avec Thomas. La priorité est de donner la chance aux SO/AC de prendre en considération les thèmes que nous abordons en leur donnant la possibilité d'étudier les neuf thèmes sans tarder. Nous ne voulons pas les surcharger et nous ne voulons pas non plus neuf réunions publiques pour passer en revue les neuf thèmes. Au moins je ne... C'est comme vous voulez.

Si nous pouvions, disons, faire des groupes de trois thèmes durant une réunion publique, ou peut-être quatre je ne sais pas, et obtenir les contributions et commentaires importants et à la fin éviter une négociation entre les divers sujets ou des compromis au cours des approbations des SO/AC, comme une sorte d'empreinte globale dont parlait Thomas, qui me paraît plus logique. Je ne veux pas imposer neuf thèmes sur une réunion.

---

MATHIEU WEILL : Merci, Jordan. Maintenant Kavouss. Je sens que quelque chose est en train de se façonner.

KAVOUSS [ARESTAH]: Je voudrais ajouter quelque chose. J'aurais tendance à suggérer des étapes supplémentaires. Pour certains SO/AC, je dis bien « certains », il peut être difficile d'examiner tout un tas de recommandations par manque de temps. Et je m'excuse en particulier pour les membres du GAC que nous choisissons toujours pendant la réunion en personne car c'est parfois difficile d'en sortir. Je pense qu'il serait bien d'avoir deux étapes. Nous aurions moins de recommandations à étudier et à examiner lors d'une réunion et voir le reste lors des autres réunions. Il y a une autre [inaudible].

Je pense qu'il y a une certaine préférence pour le fait d'avoir deux étapes plus ce qu'a mentionné Thomas : s'il y a des divergences, nous les mentionnerons dans la dernière partie. Merci.

MATHIEU WEILL : Merci, Kavouss. Je crois qu'on voit là se dessiner une direction générale assez cohérente. Le fait que nous ayons besoin d'un dossier final a été à peu près saisi sur le chat par Robin avec une belle couleur, ça m'a frappé tout de suite. Nous avons besoin d'un dossier final. Plus les choses se déroulent progressivement

---

avec les organisations membres concernant les dossiers intermédiaires pour qu'elles aient le temps d'examiner les choses et d'apporter leurs commentaires, meilleur sera le résultat final.

Dans le cadre de nos échanges avec les SO/AC sur le calendrier, nous allons faire part de cette approche aux organisations membres pour s'assurer que leurs attentes sont respectées et si besoin, recueillir les inquiétudes ou objections qu'elles pourraient avoir vis-à-vis de cette approche.

D'accord ? Des objections ?

D'accord. Nous avons donc un élément d'action à rédiger avec la lettre sur le calendrier. Merci beaucoup pour cette discussion très productive. Nous sommes arrivés avec deux positions différentes et nous avons trouvé ici un très bon compromis. C'est bien de voir ce que les réunions en personne peuvent donner. Cela donne matière à réflexion pour des discussions plus difficiles.

Je vais également partager le prochain élément, mais je vais appeler David McAuley à la table pour une mise à jour sur l'équipe chargée de la mise en œuvre. Ce n'est pas un sous-groupe de la piste de travail 2, mais c'est la mise en œuvre de la piste de travail 1 dont nous parlons ici, avec l'équipe chargée de

---

la supervision de la mise en œuvre de l'IRP. Oui je pense que j'ai le bon acronyme IRT.

David sera en mesure de nous donner une certaine idée d'où nous en sommes avec les commentaires publics et les prochaines étapes car nous avons encore beaucoup de travail devant nous dans le cadre de la mise en œuvre de l'IRP.

David ?

DAVID MCAULEY:

Merci, Mathieu. Oui il y a beaucoup de travail et nous sommes un peu une hybride, piste de travail 1, piste de travail 2 et ensuite article 4 des statuts constitutifs.

Je suis David McAuley et je suis en charge de l'équipe chargée de la supervision de la mise en œuvre pour le nouveau processus de révision indépendante. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Laissez-moi vous donner un aperçu d'où en sont les IRP et de leur progression, diapo suivante, pour tout remettre dans son contexte.

Les nouveaux statuts constitutifs entrés en vigueur le 1<sup>e</sup> octobre 2016 ont en fait permis d'établir les nouvelles normes. Elles sont en vigueur en ce moment et il s'agit des nouvelles normes selon lesquelles l'IRP fonctionne. Ce n'est plus uniquement un examen

---

de procédure. Cela implique maintenant une matière applicable.

On a fait référence aux statuts constitutifs pour tous ceux qui voudraient se familiariser. C'est l'article 4.3. C'est très important pour la communauté. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Je vais vous montrer ce que peut examiner l'IRP. Sur cette diapo, on voit qu'il s'agit d'évaluer si, comme le défend le demandeur, le personnel ou le Conseil d'administration de l'ICANN a outrepassé les statuts et l'article constitutifs. C'est vraiment la norme selon laquelle ils seront jugés.

Les cinq choses que j'ai listées sont les thèmes au sein desquels l'évaluation peut avoir lieu. Tout d'abord, en général, les réclamations qui dépassent la portée de la mission, ensuite, les réclamations concernant les mesures adoptées en réponse aux contributions d'une SO ou d'un AC.

Troisièmement, les réclamations découlant de décisions provenant d'un panel d'experts spécifique au processus. C'est un ajout important. Comme nous le savons depuis le programme des nouveaux gTLD adopté et entamé en 2012, il existe des révisions juridiques. C'est un autre type de révisions avec des panels d'experts qui examinaient là où il y avait des litiges et pas de réel mécanisme de recours. Maintenant il y aura un mécanisme de recours pour ces experts.

---

Il s'agissait également de réclamations provenant d'une réponse à une demande de DIDP qui ne satisfait pas au demandeur. C'est également nouveau. Un demandeur insatisfait d'une demande DIDP pourrait s'adresser au médiateur, passer par un processus de demande de réexamen, mais s'il estime que la violation ou le rejet de la demande représente une violation des statuts constitutifs, il peut également s'adresser à l'IRP. Il y aura ensuite des réclamations soulevées par la communauté habilitée. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Il y aura deux séries supplémentaires que l'IRP peut examiner. Est-ce que je pourrais avoir la diapo suivante? Les deux prochaines ne sont pas forcément liées par la norme visant à savoir si la mesure prise a été au-delà des statuts et de l'article constitutifs.

Les deux concernent le fait que l'ICANN n'a pas respecté les droits contractuels dans le cadre de la fonction de nommage de l'IANA et que les réclamations pour les clients des fonctions de nommage de l'IANA n'ont pas été traitées équitablement. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Il s'agit d'une déclaration d'une disposition de l'article 4.3 des statuts constitutifs qui présente l'équipe chargée de la supervision de la mise en œuvre à laquelle nous participons au sein de ce groupe. Alors que nous arrivions de la piste de travail



---

1, désormais nous existons séparément. Nous ne sommes pas tout à fait un sous-groupe. Lorsque l'on fait référence au neuf sous-groupes, cela ne comprend pas l'IOT, nous sommes le 10<sup>e</sup> groupe qui travaille en ce sens. Mais nous provenons d'un site séparé d'où nous avons germé, et nous envisageons de continuer car nous allons aider les personnes qui travaillent à établir le panel IRP. Diapo suivante, s'il vous plaît.

C'est une diapo importante. C'est un point sur la situation actuelle. Premier point : les nouveaux statuts constitutifs sont entrés en vigueur. Les nouvelles normes sont en vigueur. Il y a désormais un nouvel IRP.

Deuxièmement, nous avons besoin d'une organisation de soutien administrative, c'est-à-dire, d'un secrétariat qui appuie l'IRP. L'ICANN peut à nouveau soumettre une offre et en trouver une, mais il y en a déjà une en place pour le panel IRP. Il s'agit du Centre international de résolution des différends. Il existe déjà.

Troisième point : le règlement intérieur. C'est en cours. Je remercie Becky Burr qui est maintenant membre du Conseil d'administration. Becky dirige l'équipe, elle a le poste que j'avais, via la création d'une version préliminaire d'un nouveau règlement. Becky s'est ensuite présentée face au Conseil d'administration de l'ICANN, et s'est retirée du rôle de

---

responsable de l'équipe IRP. Heureusement pour nous elle est toujours membre de l'équipe.

Donc le règlement est en cours. Il a été présenté et est soumis à commentaire public. Nous sommes un petit groupe de 25. Nous allons maintenant passer en revue ces commentaires et être aux prises avec ce qui nous a été présenté. Nous reviendrons avec une nouvelle version du règlement qui prend en compte ces commentaires. Ils sont très intéressants, ce sont des commentaires complexes, justes, c'est avec ça que nous sommes maintenant engagés.

Prochain point : demande de manifestation d'intérêt à réaliser. Je vais demander à Sam Eisner d'aborder ce point car les statuts constitutifs stipulent que l'ICANN va faire connaître cette manifestation d'intérêt. Nous parlons là du fait de présenter au public une manifestation d'intérêt, cherchant des manifestations d'intérêt de la part de ces personnes qui voudraient être au service du panel permanent.

Je ne vois pas Sam...oh la voila. Sam, merci de nous dire où on en est avec ça.

SAM EISNER:

Merci David. Je suis Samantha Eisner du département juridique de l'ICANN. En ce qui concerne la manifestation d'intérêt nous

---

avons presque terminé la version préliminaire. Nous allons la partager avec l'IOT. Nous pensons qu'il est important de s'assurer que l'IOT est d'accord avec la forme et de s'assurer qu'ils sont à l'aise avec le contenu.

Nous avons dû jongler entre le fait de présenter suffisamment d'informations pour avoir une réponse compréhensive et donner un sens aux personnes souhaitant participer mais ne pas donner trop d'informations qui rendraient les choses désordonnées et aller à l'encontre de l'objectif. Mais nous avons bientôt fini. Nous avons prévu de la présenter à l'IOT avant Copenhague, mais je pense que nous allons l'avoir avant la fin de la semaine. Selon le temps que passera l'IOT sur ce document, il pourra être présenté d'ici la fin mars ou mi-avril.

DAVID MCAULEY:

Merci beaucoup, Sam. Le point final de cette diapo traite de la sélection du panel permanent. Je fais référence au nouveau processus IRP qui a trois parties importantes comme un tabouret à trois pattes. Ce ne sont pas les seules parties, mais ce sont les plus importantes. La première est d'obtenir un nouvel ensemble de règles. C'est en cours comme je le disais. La deuxième est de mettre en place une assistance administrative pour appuyer l'IRP comme le ferait un secrétariat. C'est en

---

place. Cela peut changer selon l'examen de ce processus par l'ICANN et la décision de faire un nouvel appel d'offres.

La troisième serait la mise en place d'un panel permanent. En vertu des nouveaux statuts constitutifs, il y aura un panel permanent de membres qui seront les arbitres parmi lesquels les demandeurs choisiront trois personnes pour établir un panel et écouter leur cas. En vertu des statuts constitutifs, le panel permanent devra être composé d'au moins sept membres. Il existe un statut qui décrit la manière dont ils seront choisis et leur diversité en matière de région géographique, de genre, de formation juridique, et d'autres choses de cette nature.

Voici donc les trois choses en cours qui doivent être terminées. Je suppose que lorsque la manifestation d'intérêt sera présentée il y aura tout un tas d'intérêts exprimés. Cela permettra de filtrer les candidatures pour décider de qui sera membre du panel permanent.

L'une des missions de l'équipe de supervision de la mise en œuvre est d'aider dans ce processus, mais comme le montre la diapo, la manifestation d'intérêt viendra de l'ICANN. Ensuite il y aura les nominations au panel par les SO/AC. Tous ceux dans la salle qui font partie de SO/AC, comprenez que vous avez également un rôle dans ce processus. Vous aurez pour mission de choisir des personnes pour le panel permanent.

---

L'IOT a envoyé des lettres à tous les SO/AC expliquant ceci, et nous serons présents pour aider dans cette mission. Mais c'est en vertu des statuts constitutifs et c'est le travail des SO/AC de choisir, et ensuite le Conseil d'administration de l'ICANN a pour mission selon les statuts de confirmer le panel. Voici donc le processus à venir.

Avec la nouvelle norme et le nouvel IRP mis en place, je pense personnellement qu'il est important d'essayer de faire avancer ce processus le plus vite possible. Ce n'est pas un processus qui permet d'avancer rapidement. C'est assez compliqué. J'espère que les SO/AC vont étudier ceci et se préparer à traiter ces candidatures à mesure qu'elles arrivent. Diapo suivante, s'il vous plaît.

À l'heure actuelle, à mesure que nous examinons le règlement, nous recevons beaucoup beaucoup de commentaires utiles. Voilà certaines des questions que nous traitons. Ce ne sont pas les seules, mais celles-ci reprennent les meilleurs commentaires.

Il y a la question de la limite de durée selon laquelle le demandeur peut faire sa réclamation. C'est une question. La rétroactivité du règlement pour les IRP existants en est une autre. Autre question que nous abordons concernant les parties : qui, en tant que partie, peut nous rejoindre ? Qui peut se joindre au processus ? Qui peut s'impliquer qui ne soit pas le

---

demandeur mais qui ait un intérêt? Autres questions: la découverte, les écoutes, les politiques de consensus, comment les gérer? Veuillez noter que cette liste n'est pas exclusive. Il y a d'autres choses à traiter mais c'est sur celles-ci que nous consacrons notre temps à l'heure actuelle.

Diapo suivante, s'il vous plaît. Oups! Voilà. Toutes mes excuses.

Je voudrais poser une question mais avant cela, je voudrais remercier certaines personnes. Je voudrais remercier le personnel. Bernie, Brenda, Yvette, et Karen. Le personnel a réalisé et continue de réaliser un travail formidable.

Ensuite, je voudrais remercier Becky d'avoir mené tout cela. Elle a fait tourner ce groupe. Elle a rassemblé les règlements. Donc merci à elle.

Je voudrais remercier les personnes qui ont soumis ces documents. Il y a de très nombreux commentaires judicieux.

Remerciement final pour l'équipe. Je voudrais remercier l'équipe IOT pour son travail. Et nous exhortons notre groupe à devenir même plus actif à mesure que nous avançons. Avançons avec ces questions et terminons les choses. C'est complexe. Ça va prendre un peu de temps. C'est dans l'intérêt de tous d'en finir aussi vite que possible.

Ceci étant dit, Mathieu...s'il y a une liste ou...

---

MATHIEU WEILL :                    Merci beaucoup David. Je fais écho de vos remerciements au personnel, au groupe, mais également pour tout le travail que vous faites pour garantir que le processus avance. C'est très important car nous n'avons pas encore toutes les pattes du tabouret. C'est important car les cas IRP peuvent survenir à tout moment. C'est évidemment un processus en continue. Plus vite nous gérons cela, et mieux ce sera pour la responsabilité de l'ICANN.

Y a-t-il d'autres questions pour David ? Je crois que Niels a une question.

NIELS TEN OEVER :                Merci beaucoup David, pour ce précieux travail, qui représente en quelque sorte le renforcement du travail sur la responsabilité. Merci beaucoup d'avoir géré ça avec tant de soins. J'ai une question sur les parties. Est-ce qu'il sera possible de soumettre un mémoire d'amicus curiae à l'IRP ? Est-ce que ce pourrait être une option ?

DAVID MCAULEY:                 Nous n'avons pas encore la réponse, mais ça a été soulevé dans le thème sur les parties. Les parties doivent gérer les jonctions et les manifestations d'intérêt, donc la question des mémoires

---

d'amicus curiae a sa place. Dans les commentaires soumis il y a une grosse partie sur ça. Nous étudions la question en ce moment même. Il y a de très bons commentaires. Je ne peux pas vous donner le résultat mais on dirait que la question des mémoires d'amicus curiae a été bien évaluée.

Donc je ne peux vous dire ce qui va en résulter mais merci pour la question.

Je ne vous entends pas Sébastien.

MATHIEU WEILL : Sébastien demande si vous pouvez répéter la question.

SEBASTIEN BACHOLLET: Et pendant que vous parlez, est-ce que vous pouvez descendre un peu pour les gens qui ne comprennent pas...

MATHIEU WEILL : Reformulez pour ceux qui ne connaissent rien au jargon juridique.

NIELS TEN OEVER : Amicus brief est une expression en latin désignant un « ami de la cour », c'est donc un conseil externe, volontaire donné à la cour sur une question spécifique. Il s'agirait donc d'un conseil



---

bénévole qui serait soumis à l'IRP que le panel pourrait choisir de prendre en considération. On pourrait demander ou pas l'avis d'une tierce partie sur le mémoire d'un amicus curiae.

DAVID MCAULEY:

C'est une bonne question Sébastien. J'oublie parfois que la question de l'IRP peut être juridiquement dense. Niels l'a bien expliqué. Un ami de la cour, en gros une tierce partie. Les parties à l'IRP seront l'ICANN défendant une réclamation et un demandeur de l'autre côté qui dépose une réclamation, peut-être deux demandeurs ou plus. Mais un ami de la cour est une personne qui n'est pas une partie, mais qui a un intérêt, celui-ci peut être d'ordre académique et peut être substantiel. Ils préfèrent procéder avec un ami de la cour plutôt que de s'engager en ayant des frais pour devenir une partie ou quelque chose comme ça.

Voilà ce à quoi nous sommes confrontés. Je ne suis pas en mesure de donner une réponse à la question de Niels mais voilà de quoi il s'agit. Merci de me rappeler que ça devient parfois un peu dense.

MATHIEU WEILL :

Merci beaucoup David et Sébastien. Je pense que cela répond aux inquiétudes de Sébastien. Il est certain que si vous avez

---

soulevé cette question Sébastien, d'autres dans la salle se sont posé la même question.

Je ne vois pas d'autres questions. Est-ce que vous avez une dernière demande d'action pour notre séance plénière David ?

DAVID MCAULEY:

Ma dernière demande concerne l'IOT. D'ailleurs, je serai présent au cours des réunions jusqu'à vendredi prochain, donc si quelqu'un au sein de l'équipe veut me voir discuter sur ce qui pourrait constituer un intérêt je serais heureux d'en parler. Je demande aux gens de prendre les commandes sur certaines des questions se trouvant dans les commentaires. J'ai ma liste fidèle de questions et de commentaires, je peux aider les gens à choisir des choses à mener. Mais je serai présent et heureux de pouvoir discuter. Merci.

MATHIEU WEILL :

Excellent. Nous avons hâte d'entendre le résumé des commentaires publics et la manière de progresser du groupe IOT, ainsi que la déclaration de manifestation d'intérêt, qui sont des étapes très importantes dans la progression.

Merci beaucoup David.

---

DAVID MCAULEY: Merci.

MATHIEU WEILL : Je passe la parole à Leon pour les mises à jour des sous-groupes.

LEON SANCHEZ : Encore.

MATHIEU WEILL : Les mises à jour des autres sous-groupes.

LEON SANCHEZ : Encore.

MATHIEU WEILL : Les mises à jour des autres sous-groupes importants.

LEON SANCHEZ : Merci Mathieu. Comme nous avons été assez vite nous avons peut-être économisé un peu de temps. Certains groupes doivent présenter leur mise à jour. Il s'agit du groupe de la juridiction, du groupe sur les directives de bonne foi, le médiateur et le groupe des droits de l'homme. Je vais appeler ou inviter les rapporteurs de chaque groupe à nous donner une rapide mise à jour sur là où vous en êtes.

---

Le premier groupe que je souhaiterais inviter est le groupe sur les droits de l'homme. Pour cela, je voudrais inviter Niels à nous donner une rapide mise à jour de là où en est le groupe des droits de l'homme.

Niels, est-ce que vous voulez vous joindre à nous, devant ? Ou vous préférez rester assis où vous êtes ?

NIELS TEN OEVER : Je vais rester avec les autres.

LEON SANCHEZ : Excellent. Merci beaucoup, Niels.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Nous ne faisons pas partie des « autres » ?

LEON SANCHEZ : Parfait. Merci, Niels. Merci de nous donner une rapide mise à jour.

NIELS TEN OEVER : Excellent. Ce serait très aimable à vous de charger mes diapos ? Mes diapos tout à fait compréhensibles.

Oh, il n'y a plus les images ? C'était de belles diapos.

---

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Oui. Je vous ai écrit Niels. Je n'arrive pas à avoir les images.

NIELS TEN OEVER : Ah. C'est triste. Le sous-groupe sur les droits de l'homme : où allons-nous ? Quo vadis ? Nous en sommes à un point intéressant qui pourrait faire penser à l'histoire du lièvre et de la tortue. Nous avons fait un sprint en tant que sous-groupe chargé des droits de l'homme, ayant apparemment fait avancer les choses sur un simple sujet que personne n'avait prévu. Nous avons été une surprise.

Puis la réalité nous a rattrapés, heureusement à temps pour nous assurer que nous avons bien fait ce qui nous avait été demandé dans l'annexe 12. Les deux documents dont je parle sont le cadre d'interprétation que vous aurez tous vu car nous avons eu deux lectures lors de la séance plénière. Mais, après lecture attentive de l'annexe 6 et de l'annexe 12 et luttant contre les divergences entre les deux, nous avons fini par comprendre que les considérations qu'on nous avait demandé d'apporter devraient être une part inhérente du cadre d'interprétation.

---

Nous avons donc retiré le cadre d'interprétation et continué à travailler sur le document des considérations à prendre. Nous faisons ça avec un groupe très actif et très engagé et avec une équipe de rédaction très active et très engagée également sans qui ce travail ne pourrait être réalisé. Je veux donner leurs noms. Beaucoup sont présents ici : Tatiana Tropina, Anne Aikman-Scalese, Jorge Cancio, David McAuley, Greg Shatan, et Matthew Shears, qui, entre les conférences, font avancer les choses et intègrent les commentaires qui ont été partagés chaque semaine et nous aide à avancer.

Le cadre d'interprétation est presque fini. Pour le document relatif aux considérations, nous avons deux séances de travail avec l'équipe de rédaction cette semaine. J'ai bon espoir que nous allons réussir à nous réunir. Nous allons peut-être même obtenir un consensus de l'équipe de rédaction pendant cette réunion. Nous allons ensuite bien entendu ramener ceci au sein de notre groupe mardi après la réunion pour voir ce qu'il en pense. Ensuite nous verrons si le document relatif aux considérations change quelque chose au document du cadre d'interprétation. Ensuite nous allons fusionner les deux, nous mettre d'accord et le soumettre à la séance plénière.

Les sujets de litige sont le fait de mentionner les principes directeurs des Nations-Unies pour les droits commerciaux et les droits de l'homme et où et comment et s'ils sont pertinents et à

---

quel niveau du processus. Nous sommes arrivés à la conclusion que ce ne serait pas la meilleure chose de les utiliser dans l'interprétation de la partie sur les valeurs fondamentales mais qu'il serait bien de les examiner lorsque nous étudions le fait de rendre les valeurs fondamentales opérationnelles.

Voilà où nous en sommes. Nous allons probablement utiliser la formulation des principes directeurs pour voir qu'ils guident la concrétisation de ces valeurs, nous n'allons donc pas recommander la signature des principes Ruggie mais plutôt voir ce que nous pouvons apprendre d'eux pour que le travail futur ne soit pas perdu.

Nous avons également conclu que les différents SO/AC de l'ICANN et le Conseil d'administration devront probablement tous établir leurs propres procédures pour respecter les valeurs fondamentales. Mais nous avons également estimé que ce n'était pas notre mission de leur dire quoi faire. Étant donné que toutes ces entités ont des structures différentes avec des processus différents, elles devraient elles-mêmes considérer ce qu'elles ont à faire.

Voilà où nous en sommes actuellement avec le sous-groupe.

---

LEON SANCHEZ :                   Merci beaucoup Niels pour cette analyse rapide et précise. Y a-t-il des commentaires ou des questions sur cette mise à jour ?

Je vois la main levée de Kavouss. Kavouss ?

KAVOUSS [ARESTAH]:           Tout d'abord, merci à Niels d'avoir mené la réunion de la sorte, de manière très chaleureuse et neutre, je dirais même de manière démocratique, toujours gentil avec les gens.

Je ne suis pas très à l'aise avec [inaudible] démarrant le travail. Les gens n'ont pas réussi à rejeter complètement les principes Ruggie dans la première série et à obtenir un consensus. Ils ont maintenant l'occasion de revenir en arrière et de tout remettre en question. Nous avons besoin d'une sorte d'accord dans un langage neutre par rapport aux principes Ruggie de la première série, annexe 6 et maintenant annexe 12 que nous rejetons complètement, en disant qu'il n'y avait pas de consensus auquel se référer.

Niels a essayé d'amener ou de faire les choses d'une certaine façon mais il y a encore des gens qui s'y opposent totalement. Ce n'est pas très agréable pour nous. C'est mon premier point.

Deuxième point : même si dans l'annexe 12 on fait référence au GAC qui devrait ou qui doit respecter les droits de l'homme, cela ne veut pas dire que la recommandation des deux autres



---

groupes ne devrait pas suivre ce processus. Ils donnent des recommandations basées sur le PDP et le GAC apporte son avis. Si l'avis du GAC doit respecter les droits de l'homme, ou devrait les respecter, ce n'est pas du tout un problème. Il doit les respecter.

Un de nos collègues le préconise et je n'aime pas ça. Je ne dirais pas son nom. Le PDP produit par la GNSO et la ccNSO devrait également d'une manière ou d'une autre respecter les droits de l'homme. Malheureusement, le groupe a refusé de le mentionner, disant que l'annexe 12 ne faisait allusion qu'au GAC. Oui, mais ça ne veut pas dire qu'on ne devrait pas le mentionner car il y a deux parties, avant le GAC, qui parlent de la manière dont cette recommandation et le PDP sont préparés et nous n'y avons pas fait référence.

Je pense l'avoir mentionné à plusieurs reprises. Nous devons vraiment traiter tous ces groupes de la même manière. Si les droits de l'homme doivent être respectés, ils doivent l'être par le GAC et aussi par le PDP de la GNSO et de la ccNSO. Sinon nous aurons de sérieux problèmes. Merci.

LEON SANCHEZ :  
Niels ?

Merci beaucoup, Kavouss. Voulez-vous dire quelque chose,

NIELS TEN OEVER :

Merci beaucoup. Leon. Merci beaucoup, Kavouss. Je crois que nous ne devrions pas trop rentrer dans les détails et commencer à aborder des sujets du sous-groupe ici, mais j'ai de bonnes nouvelles Kavouss. Dans la prochaine version du texte, nous avons abordé la question du GAC et des autres parties qui viennent du Conseil d'administration. Donc c'est fait. Nous n'en sommes pas là tant que nous n'avons pas fini, et j'ai bon espoir que nous irons ensemble jusque-là. Je pense que ça en vaut la peine et qu'il y aura quelques différends mais lorsque nous en serons là ensemble, nous obtiendrons quelque chose de plus fort pour le futur.

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup, Niels. Et je voudrais souligner pour ne pas donner l'impression que nous ne traitons pas ce point très important que vous avez soulevé Kavouss, que les rapporteurs donnent à ce jour uniquement une mise à jour et que nous aimerions étudier plus en profondeur tous les sujets qui mèneront à une prise de décisions étant donné que c'est quelque chose qui doit avoir sa place dans d'autres forums. J'ai Steve DelBianco, bonjour.

---

STEVE DELBIANCO : Merci. Steve DelBianco Niels, lorsque j'ai lu le document Google le plus récent, et c'est assez compliqué de le lire, je me suis posé une question non pas sur les détails mais sur la direction. Le deuxième bloc du document sur les considérations prend une direction qui, si vous examinez les politiques et les procédures en place au sein de l'ICANN et il existe un écart entre ce qu'elles stipulent et l'engagement envers les droits de l'homme, vous verrez que nous avons besoin de développer de nouvelles politiques pour honorer cet engagement. Et c'est autre chose que de suggérer qu'à mesure que nous faisons notre travail au sein de l'ICANN nous développons de nouvelles politiques d'ouverture de gTLD par exemple.

À mesure que nous faisons notre travail. Nous faisons ce type de réflexions dans le cadre des ressources humaines et elles renseignent sur le travail que nous faisons déjà. C'est autre chose que de dire que l'ICANN s'engagerait à effectuer le travail pour répondre délibérément aux considérations relatives aux droits de l'homme. Comment diriez-vous que cette démarche va fonctionner ?

NIELS TEN OEVER : Merci beaucoup d'avoir soulevé ce point. En fait il y a un problème soulevé par Greg et Anne, il y a une annexe erronée car il n'y a aucun engagement vers les droits de l'homme car

---

l'engagement est un terme technique des statuts constitutifs et c'est en fait une valeur fondamentale qui doit être équilibrée avec les autres valeurs fondamentales. Je pense donc qu'il faut prendre en considération ce point que vous soulevez comme la mise en œuvre à appliquer et c'est aussi la mise en œuvre qui a facilité le cadre d'interprétation et le document sur les considérations. Mais je me tourne vers les autres membres du sous-groupe, corrigez-moi si j'ai tort.

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup, Niels. Je ne vois aucune autre main levée. Je voudrais à nouveau remercier Niels et le sous-groupe en charge des droits de l'homme pour ces mises à jour et tout le travail réalisé. Merci beaucoup, Niels.

Prochain groupe pour la mise à jour, le groupe du médiateur. Je vois Sébastien. Sébastien, voudriez-vous vous assoir ici avec nous ? Merci, Sébastien.

SEBASTIEN BACHOLLET:

Merci cher président. Merci beaucoup. Je ne sais pas si je serai un amicus curiae dans cette discussion sur le médiateur, mais je vais essayer de vous donner mes conclusions sur ce qui se passe actuellement au sein de ce sous-groupe. Je vais suivre sur mon écran. Diapo suivante, s'il vous plaît.

---

Je voudrais dire, et c'est un problème pour tout le monde, que un tiers des participants participent à la réunion, ou seulement un tiers disons. Je voudrais vraiment remercier ces huit participants très actifs, mais je pense que lorsque l'on vous dit que nous avons 23 participants actifs, ce n'est pas vraiment le cas, et c'est dommage mais heureusement, nous avons un noyau de participants très actifs. Diapo suivante.

C'est une diapo que vous avez déjà sur le tableau de bord et elle montre ce qui se passe au sein de tous les sous-groupes et je voulais vous la donner à la fin du mois de février, nous étions en train d'examiner qui serait en charge de la révision et je vous donnerai plus d'informations ultérieurement. Diapo suivante.

Comme vous le savez nous avons beaucoup d'échanges avec les autres sous-groupes. J'espère que toutes ces informations seront utiles mais merci de me dire si vous avez besoin d'aborder plus de sujets ou de cibler des sujets spécifiques à votre sous-groupe au sein du bureau du sous-groupe en charge de la question du médiateur. Diapo suivante, s'il vous plaît.

On peut maintenant parler de la révision externe du bureau du médiateur de l'ICANN étant donné que le personnel a annoncé lundi dernier que Cameron Ralph avait été choisi pour réaliser cette révision. Diapo suivante.

---

C'est un cabinet de consultants qui connaît bien la question de médiation. J'ai appris un nouveau terme avec ce projet de médiateur. Grâce à l'ICANN on apprend de nouvelles expressions. Ils sont basés en Australie et il semble qu'ils ont déjà échangé avec un membre de la ccNSO, [inaudible] pour ne pas le nommer, et j'ai découvert ça lundi dernier. Diapo suivante.

Les deux consultants seront Phil Khoury et Deborah Russell et ils seront présents à la réunion, ils arrivent ce soir et je suppose qu'ils seront là pour quatre ou cinq jours. Si je n'ai pas tous les éléments le personnel peut sûrement m'aider, mais si vous voulez un échange en personne avec eux concernant la question du médiateur, n'hésitez pas à me le dire ou à le dire à Bernie, Bernard Turcotte et le personnel essaiera d'organiser ça dans les quatre-cinq prochains jours. Il est important d'avoir un grand nombre de personnes provenant de différentes organisations, d'avoir différents points de vue, divers groupes et nous vous remercions si vous pouvez le faire et nous donner vos impressions en retour sur cette révision. Diapo suivante.

Voilà le planning succinct actuel. Notre groupe va travailler plus en détail sur le planning global maintenant que cette révision est sur les rails. La révision est supposée être très courte car à la fin du mois, nous sommes censés avoir un rapport préliminaire et avoir un rapport final le mois prochain. J'espère que ce sera

---

faisable, sinon nous reviendrons vers vous pour discuter de cette question dans un délai plus large pour le sous-groupe sur le médiateur. Diapo suivante.

Vous n'avez pas mis la dernière diapo, ensuite je m'arrête là.  
Merci.

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup Sébastien. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur la mise à jour donnée par le groupe chargé du médiateur ? Pas de mains ni de commentaires, je remercie à nouveau Sébastien, merci mon ami.

Notre prochain groupe à donner sa mise à jour est je crois, le groupe sur la CEP. C'est bien ça ? Je ne me souviens pas de l'ordre des diapos. La révision CEP. Je voudrais inviter F ou si vous préférez [inaudible].

EDWARD MORRIS:

Si c'est rapide Leon, faisons-le ici.

LEON SANCHEZ :

Très bien alors.

---

EDWARD MORRIS:

Nous avons besoin de votre aide. Nous avons fait appel il y a une semaine aux personnes de la communauté qui ont fait partie de la CEP pour savoir s'ils voulaient nous en parler car nous avons quelques problèmes. En échangeant avec Jonathan Zuck, il a été difficile d'obtenir des données car les procédures CEP sont closes. Il n'y a pas de non-transparence. Personne ne sait ce qui se passe à l'intérieur sauf les personnes qui y ont fait partie. À mesure que nous préparions les choses au sein du groupe, nous avons réalisé, regardé autour de nous.

J'ai passé en revue une CEP mais personne d'autre ayant été actif au sein du groupe n'a jamais passé en revue une CEP. C'est donc un aveugle qui guide un aveugle. Nous avons donc lancé un appel la semaine dernière, nous avons une adresse électronique, [cepreview1@gmail.com](mailto:cepreview1@gmail.com). Nous avons eu une réponse intéressante. Elle m'a un peu choqué. Les membres de la communauté proposent de parler de leur expérience.

Je voudrais donc que toutes les personnes présentes dans la salle, toutes les personnes en-ligne, celles qui ont participé à une CEP ou qui connaissent quelqu'un qui a participé à une CEP, si vous acceptez la semaine prochaine de me parler ou de parler à Anna Loup, membre du groupe qui s'est portée volontaire pour parler à ces personnes, nous aimerions connaître votre expérience et recueillir des suggestions pour que le processus fonctionne mieux. Voilà où nous en sommes. Nous rassemblons



---

encore des données, nous essayons de contacter des gens qui ont été impliqués dans ce processus.

Je voudrais remercier Sam. Nous avons demandé au département juridique de l'ICANN une liste de personnes et d'organisations qui ont été impliquées dans ce processus. Nous avons pu donner suite à cela il y a une semaine. Je voudrais remercier le personnel de l'ICANN, Karen et Bernie. J'ai demandé un livre intitulé Structured Negotiation (négociation structurée) que je n'arrivais pas à trouver au Royaume-Uni et que j'ai trouvé, que j'ai apporté au Danemark. Je voudrais donc remercier le personnel, remercier le département juridique de l'ICANN, mais surtout les membres de la communauté qui avancent continuellement. Il y a environ deux semaines, j'étais prêt à baisser les bras. Maintenant je pense qu'on peut y arriver. Merci.

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup Ed, pour votre travail continu et votre engagement à mener ce groupe ce qui a été assez compliqué, et nous vous remercions pour ça. Bien entendu, j'encourage tout le monde à poursuivre ces efforts et comme l'a justement mentionné Ed, merci de fournir les informations demandées via les courriers électroniques publiés, toute information sera appréciée pour faire avancer ce processus. Merci, Ed.

---

Je voudrais maintenant inviter Lori schulman pour nous donner une rapide mise à jour sur les directives relatives à la bonne foi. Lori, s'il vous plait ?

LORI SCHULMAN:

Bonjour. Je vais parler plus doucement Kavouss. Je m'excuse pour la conférence de la semaine dernière. Je vais aller plus doucement aujourd'hui et être plus claire.

La bonne nouvelle c'est que notre rapport a été publié et je crois que la période des commentaires sera close le 24 ou le 27 avril. Bernie peut nous donner la date exacte. Le 24 d'accord. Je voudrais juste rappeler au groupe que la mission était de créer un ensemble de directives pour répondre aux normes de bonne foi relatives au comportement de la communauté selon la clause d'indemnisation des statuts constitutifs de l'ICANN. C'est fait.

La philosophie du groupe a été de rester simple et souple, de les rendre applicables à tous les postes du Conseil d'administration, qu'il s'agisse du NomCom ou de SO/AC. Pour respecter les processus SO/AC et pour répondre aux normes juridiques sans créer de motif de révocation du Conseil d'administration en restant en conformité avec le rapport de la piste de travail 1.

---

Nous avons reçu le point de vue du département juridique de l'ICANN qui a déclaré que nous devrions être d'accord avec les directives telles qu'elles sont rédigées. J'ajoute que j'ai demandé de l'aide au département juridique de l'ICANN, s'il y avait des dispositions, des jurisprudences, tout ce qui pourrait étayer le fait que nous devrions être en accord, et j'ai reçu une réponse ce matin qui disait que ce qui a été examiné sont les exigences en vertu des règles de Californie en particulier, et qu'il n'y avait pas de jurisprudence particulière, mais qu'il y avait quelques directives au sein de ces règles. Comme je le disais, nous avons obtenu l'approbation. Est-ce que je pourrais avoir la diapo suivante ?

Ah. Voilà donc les directives à rappeler aux gens. Je ne vais pas les lire à haute voix, mais elles ont été rédigées avec une certaine souplesse pour qu'elles s'appliquent à toute situation, y compris aux pantalons rouges, pantalons verts ou pantalons jaunes. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Voici la deuxième partie. Il s'agit des procédures des SO/AC. Encore une fois, nous ne voulons pas imposer une procédure, mais il doit y avoir des procédures, elles doivent être divulguées, transparentes et documentées. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Il y a deux recommandations autonomes et le groupe n'en a pas parlé du tout, mais je voulais lui rappeler que nous

---

recommandons qu'un cadre standard soit développé et utilisé pour soulever la question de la révocation du Conseil d'administration par un organe compétent, que ce soit un SO/AC ou le NomCom, lorsqu'il s'agit des participants-décideurs de la communauté habilitée. Nous espérons que ces discussions sur le cadre s'étendraient un peu plus. Je comprends qu'il pourrait y avoir des discussions plus élargie sur le fait que nous élaborons des politiques, mais nous avons besoin de procédures de mise en place et d'un cadre pour que ces politiques fonctionnent.

Nous recommandons également que la communauté prenne en considération la mise en place de directives en tant que meilleure pratique de la communauté. Nous pensons qu'elles sont assez vastes et que ces directives pourraient fonctionner si d'autres questions étaient soulevées au sein de la communauté en ce qui concerne des discussions ou des problèmes liés à la bonne foi. Exemple auquel nous avons pensé : si la communauté décidait de rejeter un budget ou un statut constitutif proposé. Devrait-il y avoir un processus de bonne foi ?

On nous a demandé de faire notre travail de groupe car il existe une indemnisation spécifique au sein des statuts constitutifs qui exige que nous fassions ce travail qui n'est pas demandé pour les autres décisions, mais ce serait peut-être bien pour la cohérence et la clarté qu'une norme relative à la bonne foi s'applique à n'importe quelle discussion de la communauté

---

habilitée (EC). Je pense que c'est tout. Je ne crois pas qu'il y ait de diapo suivante. Des questions ?

LEON SANCHEZ : Vous avez des commentaires ou des questions ? Mathieu a une question. Mathieu.

LORI SCHULMAN: Avec joie.

MATHIEU WEILL : Merci beaucoup, Lori. En fait c'est plus une [inaudible] lorsque j'entends parler de normalisation de recommandation en lien avec les discussions que nous avons eues ce matin concernant la responsabilité des SO/AC Cette recommandation pourrait très bien faire partie de l'ensemble des bonnes pratiques et recommandations du groupe chargé de la bonne foi ou du groupe en charge de la responsabilité des SO/AC, et je me demande si nous avons besoin à un certain moment de discuter de savoir si nous regroupons cela en un dossier ou en deux, mais il me semble que cela correspond tout à fait à ce que nous disions ce matin et peut-être que Steve a un mot à dire.

---

STEVE DELBIANCO : Merci Mathieu. Sur les 25 meilleures pratiques que nous avons examinées dans notre rapport préliminaire ce matin, beaucoup d'entre elles pourraient devenir obsolètes avec le temps. Beaucoup d'entre elles sont très spécifiques aux activités. Certaines sont des pratiques générales très bonnes mais beaucoup sont spécifiques et pourraient être dépassées. Je ne voulais donc pas mettre en avant ces 25 meilleures pratiques comme des vérités éternelles sur la manière dont vous devriez vous conduire si vous vous engagez à révoquer un administrateur. C'est peut-être une forme différente des meilleures pratiques.

LEON SANCHEZ : Très bien alors. Merci. Mathieu avez-vous la main levée ?

MATHIEU WEILL : Non non.

LORI SCHULMAN: Oui. Je voulais juste ajouter que je sais que nous discutons du fait de regrouper ou pas tous les rapports en un seul dossier ou examiner les choses une par une. Est-ce que cela accélérerait ou ralentirait le processus ? Je pense qu'il serait astucieux, même si au final nous décidons de ne pas présenter un unique dossier, de faire une sorte de matrice où l'on peut au moins voir où les

---

choses se mélangent, et quant au point soulevé par Mathieu je pense que cela pourrait être rattaché à d'autres travaux. Donc que ce soit formalisé dans un rapport ou qu'il ne s'agisse que d'une matrice de travail que la séance plénière qualifie de nécessaire, je pense que ce serait utile.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup. Je vois la main levée de Kavouss. Kavouss ? Oh ! Oui, Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Je voudrais ajouter un mot à ce qui vient d'être dit. Cette recommandation [inaudible] est complètement différente des recommandations des SO/AC. Elle doit être plus ou moins prise en compte. En réalité, elle n'est pas [inaudible]. Je pense que c'est un plus haut niveau de recommandation que celles dont nous avons parlé ce matin dont la considération est totalement optionnelle. Bien que ce soit une recommandation, c'est une sorte d'obligation morale je dirais. Elle devrait être prise en compte, donc ce n'est pas la même catégorie. Merci.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup, Kavouss. Steve ?

---

STEVE DELBIANCO : Steve DelBianco Lori, est-ce que le groupe éprouve une réticence contre l'article 20 mis à jour ou est-ce que c'est la raison pour laquelle vous voulez le mettre en dehors des statuts constitutifs ? Ou est-ce qu'il s'agit de dire que vous pourriez intégrer cette recommandation aux statuts constitutifs de l'ICANN dans l'article où l'on parle de la révocation du Conseil d'administration ?

LORI SCHULMAN: Oui. Pour être honnête, nous n'avons pas parlé du fait de savoir si elle devrait ou non être au sein des statuts constitutifs. Je ne pense pas qu'elle devrait. Vous parlez de la recommandation autonome ou des directives actuelles ? Ces recommandations autonomes ?

Nous n'en avons pas discuté. Si c'est une discussion dont la séance plénière voudrait que le groupe se charge, nous pouvons. Je ne pense pas que nous ayons pris en considération l'un des changements des statuts constitutifs autant que les procédures qui accompagnent les statuts. Je pense que c'est important. Nos statuts constitutifs sont complexes comme vous le savez bien Steve. Donc prendre en considération ce n'est pas modifier les statuts constitutifs mais créer des procédures pour accompagner les statuts. Donc lorsqu'il y a un besoin d'interprétation ou de compréhension quant à pourquoi une



---

chose est faite comme ça, nous avons les directives de mise en œuvre. C'est une pratique que beaucoup d'organisations utilisent même si leurs statuts constitutifs sont assez simples, ce qui dans le cas de l'ICANN ne serait pas nécessairement réalisé, mais peut-être que nous les conservons dans ce que nous avons suggéré comme processus, procédure ou directive en matière de comportement qui deviennent une sorte de mode d'emploi autonome. Voilà ce que je recommanderais. Je laisserais tranquille les statuts constitutifs dans la mesure du possible.

LEON SANCHEZ :

Merci, Lori. Suivant dans la liste d'attente, Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG :

Merci. En réponse à ça, je pense que c'est un peu trop tard pour nous d'avoir des statuts constitutifs simples. C'est environ 200 pages trop tard. Mais je soutiens vraiment ce qu'a dit Lori. On n'a juste pas besoin d'intégrer ce genre de choses dans les statuts constitutifs. Il faut les mettre là où on peut les trouver mais c'est vrai pour beaucoup de choses. Merci.

LORI SCHULMAN:

Excusez-moi. Je pense que ça va avec la question du cadre. Si nous décidons que le cadre est en fait un guide de procédure pour mettre en œuvre les statuts constitutifs, il s'agirait alors du

---

cadre, et cela appuierait notre première recommandation. C'e pourrait être la deuxième série après nos commentaires ou peut-être que je rédigerai le document. Je ne sais pas. Peut-être que c'est la recommandation d'avoir un guide de procédures par rapport à d'autres méthodes concernant le cadre.

LEON SANCHEZ : Merci Lori. Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Encore une fois, nous traitons une question très sensible et très importante, la révocation du Conseil d'administration, et les statuts constitutifs [inaudible] ne pas suggérer de modifier les statuts, mais qu'il devrait y avoir une certaine réflexion ou un renvoi vers ces recommandations. Ça ne devrait pas être quelque chose que l'on rédige simplement avec tant de [inaudible] et ensuite que personne ne met en place. Ça doit avoir été mis en place pour que l'on puisse penser qu'il existe des moyens de détourner cela comme un renvoi ou un cadre de [inaudible] mise en œuvre quelque part. Encore une fois, c'est une recommandation et une question très importante. Il faut l'examiner, voir quel sens on lui donne, quel pouvoir ou quelle application, mais seulement en tant que recommandation. Merci.

---

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup, Kavouss. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ? Ala, vous levez la main ? Excusez-moi. Alan ?

ALAN GREENBERG : Oui oui j'ai levé la main à nouveau. N'oubliez pas. Il s'agit essentiellement de s'assurer que si quelqu'un pense qu'ils ont été indemnisés, ils le sont, et qu'ils ne seront pas poursuivis. Ça n'a pas besoin d'être dans les statuts constitutifs. Il s'agit également de rappeler aux gens qu'ils doivent se comporter de manière civile et aimable et ça non plus ça n'a pas besoin d'être dans les statuts constitutifs. Oui il faut que ce soit quelque part, et j'ai confiance dans le personnel pour rassembler les manuels de procédures corrects qui couvrent tout ce dont nous avons parlé et pas seulement ça. Je n'ai donc pas vraiment d'inquiétude à propos de ça.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup Alan. Comme je ne vois pas d'autre main levée, ou de commentaires, je voudrais remercier Lori à nouveau pour son travail et merci pour cette mise au point.

Je crois qu'il ne nous reste qu'un seul groupe, le groupe de la juridiction. Et je voudrais inviter Greg Shatan à nous donner sa mise à jour.

GREG SHATAN:

Le micro est tout chaud. Bonjour, je suis Greg shatan, co-rapporteur du groupe chargé de la juridiction. Je vais vous donner un bref aperçu de là où nous en sommes dans notre travail.

Comme beaucoup le savent déjà, le groupe de la juridiction a passé du temps à préparer un questionnaire qui a été publié le 9 février, dont l'objectif était de collecter des données factuelles de la communauté Internet au sens large. Pas seulement de nos propres groupes de représentants et groupes de parties prenantes, mais le plus large possible. Pour cette raison, nous avons fait traduire le questionnaire dans chaque langue de l'ICANN. Nous avons laissé suffisamment de temps pour que les réponses nous parviennent, pour que les membres du GAC puissent discuter du questionnaire lors de cette réunion puis diffusent les informations dans leurs domaines respectifs. La date limite est le 17 avril mais nous avons déjà reçu des réponses que nous examinons à mesure qu'elles arrivent. Nous fonctionnons à tour de rôle et nous avons un petit groupe chargé initialement d'examiner les commentaires et de les présenter au sous-groupe. C'est donc un sous sous-groupe qui réalise ce travail.

---

Je voudrais encourager tous les membres du CCWG et toute personne qui écoute cette réunion à examiner le questionnaire et y répondre si vous avez des commentaires à faire. Je voudrais également encourager tous les membres de ce groupe à diffuser le questionnaire au sein de leurs groupes, à la fois les groupes de l'ICANN et les groupes qui n'en font pas partie, puis sur toute liste liée à la gouvernance de l'Internet. Nous aimerions que le questionnaire soit diffusé le plus largement possible et ainsi obtenir beaucoup de réponses. Vous trouverez le lien sur la diapo au niveau du dernier point. Nous pouvons passer à la diapo suivante.

Autre aspect du travail du groupe : la révision des litiges relatifs à l'ICANN. Toute l'histoire des litiges relatifs à l'ICANN avec des liens vers les documents pertinents et certains documents qui ne le sont pas, a été publiée sur le site Web de l'ICANN et peut apparemment être trouvée ici. Non, elle peut être trouvée sur le site Web malgré le manque de système de gestion des documents.

Nous avons développé une charte standard que les membres du groupe peuvent utiliser pour résumer les cas et être en mesure de comparer l'ensemble des points de données standard sur les différents cas et comment ils les ont résolu et sur ce qu'ils ont à dire sur les questions de juridiction. Ça a été fait pour un certain nombre de volontaires, et je dois dire que l'un des volontaires

---

les plus actifs a été Mathieu Weill, notre troisième président, et j'apprécie vraiment le fait qu'il soit venu réaliser ce travail avec nous.

S'il y a d'autres volontaires qui voudraient se joindre à Mathieu et au reste d'entre nous ils sont plus que les bienvenus. Bien entendu ceux qui se sont déjà portés volontaires sont invités à prendre plus de cas et à les résumer. Nous avons choisi quelques nouveaux volontaires au sein du groupe et je les remercie et leurs noms sont listés sur une feuille de suivi. J'apprécie vraiment le travail de tous ces volontaires et il est important que nous ayons ces contributions pour que nous puissions fonctionner sur une base factuelle quant aux expériences au sein de la juridiction de l'ICANN relatives aux litiges actuels.

Nous avons également rassemblé un ensemble de questions pour le département juridique de l'ICANN. Elles ont été transmises aux trois présidents et ensuite au département juridique, et par conséquent au comité juridique qui les a approuvées et elles sont maintenant soumises au département juridique qui a... On dirait que le micro de quelqu'un est ouvert sur son ordinateur. Aujourd'hui, aujourd'hui, aujourd'hui. Je suis l'homme le plus chanceux.

De toute façon, le questionnaire est maintenant entre les mains du département juridique de l'ICANN. Ils ont accusé réception.

---

On leur a demandé de nous donner un délai de réponse, et je crois que nous attendons toujours une estimation de ce délai mais je sais aussi combien il est difficile d'estimer un temps de travail dans le domaine juridique et souvent il est même sous-estimé, bien que le client lui pense qu'il est toujours sur-estimé mais je m'écarte du sujet.

Donc dans tous les cas, nous avons hâte d'avoir les réponses à ces questions, ce qui nous donnera un autre ensemble de contributions pour notre travail, et cela nous emmène à la fin de cette diapo. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Nous avons donc trois contributions en cours : les réponses au questionnaire, la révision des litiges, les grandes lignes, et les résumés, et les questions au département juridique de l'ICANN. Suite au besoin de prendre ceci en considération, nous avons mis l'accent sur uniquement deux documents sur lesquels nous travaillons pour pouvoir attendre les réponses et les intégrer à ces documents.

Le premier document a le doux titre de, L'influence des juridictions existantes de l'ICANN relatives au règlement de litiges, c'est-à-dire la loi applicable et la juridiction sur le fonctionnement actuel des politiques et des mécanismes de responsabilité. Et nous pensons que les réponses reçues du

---

département juridique en particulier pourront aider à améliorer ce document.

Nous travaillons également sur le premier cas hypothétique, que nous avons appelé, Cas hypothétique numéro un, et dans ce cas nous attendons en particulier les réponses au questionnaire sur la juridiction, mais pour chacun de ces deux documents, les trois contributions vont permettre d'appuyer notre travail et nous poursuivrons le rythme de travail.

Je crois que c'est la dernière diapo qui résume donc le travail du sous-groupe chargé de la juridiction. Y a-t-il des questions ?

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup Greg. Thomas.

THOMAS RICKERT : Puisque personne ne veut poser de questions à Greg, j'en ai une pour vous. Est-ce que vous parlez aussi vite lorsque vous êtes payé à l'heure en tant qu'avocat ?

GREG SHATAN: Non je parle encore plus vite lorsque je suis payé à l'heure car je suis New-Yorkais et en tant que tel je dois parler aussi vite que possible, donc là j'ai ralenti un peu pour cette réunion mais



---

merci de votre question. Quelqu'un d'autre a une question ?  
Merci. Suivant ?

LEON SANCHEZ : Merci, Greg.

THOMAS RICKERT : Je suis très heureux qu'on n'ait pas de service de traduction aujourd'hui.

GREG SHATAN: Je suis parfaitement d'accord.

LEON SANCHEZ : Je vois donc Steve DelBianco puis Niels ten Oever donc Steve.

STEVE DELBIANCO : Steve DelBianco Greg, je compatis face à la complexité et la diversité des points de vue. J'ai assisté à une toute petite partie des conférences mais j'étais épuisé à la fin. La question que j'ai est en lien avec le premier point qui parle de l'influence non seulement sur les politiques opérationnelles mais également le fonctionnement des mécanismes de responsabilité. Lorsque j'ai suivi l'équipe de rédaction des statuts constitutifs pour la GNSO, il m'est apparu que le fonctionnement des nouveaux

---

mécanismes de responsabilité, en particulier, la communauté habilitée (EC), était particulièrement complexe et tout à fait nouveau. Les statuts constitutifs que nous avons approuvés en octobre.

Donc, est-ce que vous anticipez le fait de passer par l'ensemble de ces pouvoirs de la communauté habilitée et décider d'étendre la mesure dans laquelle la juridiction californienne existante permet ou limite l'exercice de ces pouvoirs d'une telle manière que si vous effectuez des modifications, dans quelle mesure cela affecterait l'exercice de ces pouvoirs ? Car c'est plus que des mécanismes de responsabilité dont tout le monde a l'habitude. Ce ne sont pas les mécanismes de responsabilité de votre grand père. Ce sont les nouveaux mécanismes de responsabilité qui prennent beaucoup de pages dans les nouveaux statuts constitutifs. Merci.

GREG SHATAN:

Merci Steve, et merci d'avoir dirigé volontairement ce travail important. En sachant ce que vous avez fait, je vais vous répondre plus sérieusement. Oui nous avons anticipé ça, peut-être pas dans les détails mais en tant que concept oui. Nous examinerons le fait que les statuts constitutifs actuels contiennent de nouveaux mécanismes de responsabilité et que dans beaucoup de cas, ils ont été élaborés selon la loi

---

californienne qui est un conducteur et un cadre pour ces statuts. Nous ne pouvons éviter de prendre en considération cette question.

STEVE DELBIANCO :

Une mission de suivi. Devrions-nous supposer que parce que les avocats impliqués dans le CCWG et l'ensemble du département juridique et nos conseillers externes ont travaillé sur la rédaction de ces statuts constitutifs, lorsqu'ils ont rédigé les nouveaux pouvoirs ils n'ont pas étudié les anciens. Lorsqu'ils ont rédigé les nouveaux pouvoirs de la communauté habilitée, ils l'ont fait de telle sorte que la loi californienne appuie l'exercice de ces pouvoirs. Et ils n'ont rien sur le fait que d'échapper à la loi californienne pourrait les ébranler.

GREG SHATAN:

Merci, Steve. Je vais devoir réexaminer l'opinion des conseillers externes, mais nous avons une idée sur la manière dont les nouveaux mécanismes de responsabilité fonctionneraient sous la loi californienne. Je ne sais pas s'ils ont pris en compte la question de savoir comment ils fonctionneraient sous un autre cadre juridique, mais il faudrait trouver un autre cadre où il y a un électeur unique ou on devrait modifier le concept de l'électeur unique, cela pourrait en retour potentiellement

---

modifier la communauté habilitée et de là, le cadre de responsabilité dans son ensemble.

Il y a donc une sorte de répercussion mais comme notre travail est déjà bien amorcé, je ne présumerai aucune recommandation en particulier, mais je pense que c'est un aspect important de la révision et j'espère que nous y arriverons sans tarder.

LEON SANCHEZ : Merci, Greg. Merci, Steve. Suivant dans la liste d'attente, Niels.

NIELS TEN OEVER : Merci beaucoup, Leon. Greg, je tiens à vous féliciter vous et le groupe pour avoir mené ce voyage. Étant moi aussi un peu un coureur de sprint, j'ai un grand respect pour les gens qui courent des marathons, mais on dirait que ça devient un ultra-marathon. Lorsque je discute avec des gens qui s'entraînent pour des ultra-marathons, ils affirment que la répartition des énergies est cruciale, et pour cela, vous devriez dire quelle quantité d'énergie vous dépensez et à quel moment. Et cela implique de manière importante qu'il y ait une fin au marathon. Est-ce que vous prévoyez la fin de ce marathon, et si tel est le cas, quand et comment ?

---

Est-ce cela devrait faire partie de la piste de travail 2 ou est-ce que nous devrions même nous en libérer car on voit que cela pourrait être une discussion continue qui pourrait durer encore longtemps ou allons-nous limiter la discussion ou allons-nous prévoir un temps chronologique ou systématique, comment allons-nous gérer ça ? Car je suis épaté.

GREG SHATAN:

Merci, Niels. Est-ce que vous pourriez reformuler ça en latin, s'il vous plaît ? Dans tous cas, pour faire référence au marathon vous pourriez faire celui de la Grèce, mais oui je vois une fin. Je pense que nous avons du temps puisque nous attendons ces contributions du département juridique de l'ICANN, les réponses au questionnaire, et la révision juridique pour prendre en considération notre plan de travail et ajouter quelques définitions.

Ce que j'ai remarqué des interventions précédentes c'est qu'il s'agit de questions spécifiques et même si je ne dirais pas que nous avons un accord complet sur la portée du sous-groupe chargé de la juridiction, je ne crois pas que le travail que nous avons face à nous soit si interminable ou amorphe qu'il ait besoin d'être divisé. Je pense qu'il y a beaucoup de questions concernant la juridiction qui ne relèvent pas de ce sous-groupe,

---

et avoir des limites plus claires nous aideraient à définir notre travail.

Et nous avons essayé d'accorder un laps de temps important pour que les choses soient prises en considération, et même celles qui peuvent ne pas être dans les limites des attributions du groupe afin d'obtenir un développement approprié et pour que les gens sentent qu'ils ont eu toutes les chances de faire part de leurs inquiétudes, mais je suis d'accord sur le fait que si on utilise ça comme une porte ouverte à toutes les discussions qui commencent par J, ça pourrait durer indéfiniment et ce n'est ni dans les attributions du groupe ni son objectif. Merci.

LEON SANCHEZ :

Merci, Niels. Merci, Greg. Nous arrivons à la fin de notre séance, j'ai Kavouss puis Sam et je ferme la liste après Sam. Kavouss, à vous.

KAVOUSS ARASTEH :

Greg, j'ai soulevé avec vous cette question plusieurs fois. Où en sommes-nous, début de la fin ou fin du début ? Merci.

GREG SHATAN:

Merci, Kavouss. Nous en sommes à un moment charnière entre la fin du début et le début de la fin, donc nous en sommes au

---

milieu du milieu. Mais je pense que nous en sommes à un moment charnière où nous pouvons laisser derrière nous le début et commencer à voir la fin, et j'espère que nous ferons ça tous ensemble, en reconnaissant que ce n'est ni la première ni la dernière fois que les mots ICANN et juridiction seront prononcés dans la même salle ou dans une salle virtuelle, et que beaucoup de travail nous a été attribué que nous allons [inaudible].

THOMAS RICKERT : Est-ce qu'on peut utiliser ça comme citation pour la déclaration du co-président ?

GREG SHATAN: Vous pouvez utiliser n'importe laquelle de mes citations avec un avis de droit d'auteur et une référence, ainsi qu'une licence appropriée. Je suis représenté par ASCAP. Non, je vous donne en fait la totalité des droits étant donné que je donne ici de mon temps libre. Je vais également donner mes citations à nos trois présidents. Merci.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup Greg. Merci beaucoup, Kavouss. Suivant dans la liste d'attente, Sam Eisner. Sam ?

---

SAM EISNER:

Bonjour. Je suis Samantha Eisner du département juridique de l'ICANN. Je souhaitais juste ajouter quelque chose à la question que Steve a posée sur la conception des mécanismes de responsabilité via la piste de travail 1. Ils ont été en fait spécifiquement conçus selon la loi californienne. Si vous revenez en arrière, en 2015, lorsqu'il y avait le processus de sélection du conseil où nous travaillions avec le CCWG, nous avons spécifiquement engagé deux sociétés car l'une d'elles, Adler & Colvin, avait une expertise spécifique des sociétés californienne à but non lucratif, et nous l'avons utilisée pour créer des mécanismes spécifiques à la Californie, ce qui veut dire que nous savions qu'ils seraient légaux et qu'ils fonctionneraient au sein du code statutaire.

Nous n'avons donc examiné aucune autre juridiction car d'emblée nous avons établi cela comme une amélioration par rapport à l'ICANN et pas dans l'idée d'emmener l'ICANN autre part.

GREG SHATAN:

Merci, Sam.

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup, Sam. Merci beaucoup Greg. Je vois qu'il n'y a pas d'autres questions ou de commentaires sur cette question



---

et je voudrais à nouveau remercier Greg et toute l'équipe du groupe chargé de la juridiction pour leur contribution importante et le travail difficile qu'ils ont mené durant ces mois. Merci beaucoup.

GREG SHATAN: Je vous en prie. Ça a été un plaisir.

LEON SANCHEZ : Voilà qui conclut ces éléments à l'ordre du jour et je me tourne vers mon co-président, Thomas, pour le prochain ordre du jour. Thomas ?

THOMAS RICKERT : Oui. Merci beaucoup Leon, ça va être assez court car c'est plus ou moins la conclusion. Et je pense que nous pourrions mieux inscrire ce qui s'est passé dans la journée si je vous donne un compte-rendu de ce qui sera dans la déclaration du co-président car ce sera plus ou moins une juste représentation de ce que nous avons fait aujourd'hui.

Je n'ai donc pas encore rédigé la totalité du document. Je ferais mieux de laisser ça aux experts. Mais je pense que les points qui doivent être abordés dans la déclaration sont que nous avons eu aujourd'hui une réunion utile et productive. Nous devrions

---

donner le nombre de participants dans la salle et à distance. Nous devrions mentionner que la première lecture du document sur la responsabilité des SO/AC a été un succès et que le point fort de ce document ou de cette partie du travail est que les SO/AC sont tenus responsables face à leurs communautés respectives et qu'il y a un besoin de transparence générale. Et c'est quelque chose qui a eu une grande résonance pour nous les co-présidents et nous espérons que ce soit aussi le cas pour vous.

Nous avons défini les orientations pour le travail futur du groupe chargé de la responsabilité et nous avons eu une bonne discussion avec Göran, Steve, et George sur les rôles du personnel, du Président-directeur général et de la communauté et comment faire en sorte que la collaboration soit plus responsable. Nous nous sommes mis d'accord sur le fait qu'il y aura un pilote pour collaborer avec le personnel de la sous-équipe chargée de la responsabilité et l'objectif est de voir si des améliorations systémiques peuvent être réalisées au cours du travail.

Le CCWG a discuté de la manière dont finaliser son travail et il le fera en publiant des rapports de la sous-équipe pour commentaire public et les améliorer à mesure qu'ils seront prêts, et il y aura une période de consultation publique finale pour obtenir des commentaires sur les incohérences entre les

---

divers rapports individuels. Je crois que c'est tout nouveau car jusqu'ici nous n'avons jamais demandé au public son point de vue sur la manière de résumer notre travail.

Le CCWG établira un dialogue avec les organisations membres pour recommander l'approbation de la même approche progressive. Le groupe a avancé mais il est certain qu'il ne finira pas le travail d'ici juin et qu'il faut étendre la durée jusqu'à la fin de l'exercice fiscal 2017. La question du report des ressources au prochain exercice fiscal a été lancée, mais nous espérons que le CCWG va rester dans le budget initialement proposé.

Nous demandons juste de répartir le budget pour lequel nous sommes responsables au-delà de la fin de l'exercice fiscal. Et je suppose que c'est une démarcation importante car notre budget, le budget que nous contrôlons par exemple, ne contrôle pas les dépenses de personnel. C'est en quelque sorte différent. Vous vous souvenez peut-être également et nous en avons discuté durant l'une des dernières séances plénières, nous avons des accords avec l'ICANN. Nous avons des accords sur comment réattribuer les budgets individuels au sein de notre budget. Nous n'avons besoin de l'accord de personne pour ça, mais nous n'avons pas réfléchi au fait de savoir si nous pouvons prendre de l'argent que nous n'avons pas dépensé pour le prochain exercice fiscal. Et ce que nous avons entendu de Göran aujourd'hui a été assez encourageant. Il y aura probablement

---

une manière de faire cela mais je pense que nous serons transparents avec la communauté.

Voilà mon résumé. Est-ce que nous avons oublié un sujet important pour la déclaration du co-président? Je ne vois aucune main sur Adobe. Peut-être que tout le monde est assez fatigué sauf Sébastien.

SEBASTIEN BACHOLLET: Oui. J'étais un peu en retard sur la discussion concernant la manière de réaliser notre travail, mais j'aimerais faire un lien avec la présentation du sujet sur le bureau des plaintes et peut-être que vous pouvez ajouter dans votre résumé cette question globale, pas seulement pour être sûrs qu'il n'y a pas de différences avec le document unique mais nous pourrions avoir une question globale à traiter au dernier moment dans le rapport final. Merci.

THOMAS RICKERT : Je viendrai vers vous après la réunion. Je ne sais pas vraiment comment bien saisir cette question. Je dois en discuter avec mes collègues. Mais j'ai bien compris.

Je pense que l'un des points forts de la réunion d'aujourd'hui est que nous avons besoin de bonnets et d'écharpes car il fait très froid ici. Je vous remercie tous pour votre attention et d'avoir

---

été si actifs. Je voudrais remercier notre excellent personnel. Je remercie les participants à distance. Nous avons des personnes qui nous ont suivis pendant plusieurs heures et vous savez à quel point c'est difficile de suivre à distance. Je voudrais également remercier mes super co-présidents Leon et Mathieu. Profitez bien de l'ICANN 58 et à bientôt.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**